



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/690*
2 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 136 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 13	4
II. ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DE LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES	14 - 23	7
III. ASSISTANCE HUMANITAIRE	24 - 29	9
IV. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECouvreMENT	30	10
V. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	31 - 33	11
VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE	34 - 37	12
VII. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA FORCE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AVRIL AU 30 JUIN 1993, Y COMPRIS LE MONTANT ESTIMATIF DES FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT SUPPLÉMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLARGISSEMENT DES OPÉRATIONS DANS L'EX-RÉPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACÉDOINE ET EN BOSNIE-HERZEGOVINE . . .	38 - 39	13
VIII. FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES : PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er JUILLET 1993 AU 31 MARS 1994	40 - 47	13
IX. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA FORPRONU POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AVRIL 1994 AU 31 MARS 1995	48 - 50	15

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
X. REMBOURSEMENT DES ÉTATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS	51 - 53	15
XI. DÉCISIONS QUE DOIT PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION	54	16
<u>Annexes</u>		
I. Effectifs militaires autorisés par le Conseil de sécurité		18
II. Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 1er avril au 30 juin 1993, y compris les frais supplémentaires de premier établissement découlant de l'expansion des opérations dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine		19
III. Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 1er avril au 30 juin 1993, y compris les frais supplémentaires de premier établissement découlant de l'expansion des opérations dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine - renseignements complémentaires		23
IV. Répartition géographique des effectifs civils et militaires, des véhicules et du gros matériel, au 15 septembre 1993		36
V. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 - État récapitulatif		41
VI. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 - Renseignements complémentaires		46
VII. Dépenses pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1993, montant révisé pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1993 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1995 - État récapitulatif		80
VIII. Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995 - Renseignements complémentaires		85
IX. Force de protection des Nations Unies : effectifs actuels et proposés		112

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
X. Personnel civil et dépenses y afférentes de la Force de protection des Nations Unies pour les périodes allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 et du 1er avril 1994 au 31 mars 1995	115
XI. Ressources nécessaires au titre des locaux de travail et d'hébergement pour les périodes allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 et du 1er avril 1994 au 31 mars 1995	120
XII. État récapitulatif des besoins concernant les opérations aériennes	125
XIII. Ressources nécessaires au titre du matériel de communication . . .	127
XIV. Ressources nécessaires au titre du matériel d'atelier et d'essai .	129
XV. État récapitulatif des ressources nécessaires pour les véhicules .	130
XVI. Parc de véhicules de la Force de protection des Nations Unies . .	131
XVII. Ressources nécessaires au titre du matériel de bureau	132
XVIII. Ressources nécessaires au titre du matériel informatique	133
XIX. Ressources nécessaires au titre des groupes électrogènes	134
XX. Ressources nécessaires au titre des réservoirs d'essence et débitmètres	135
XXI. Ressources nécessaires au titre du matériel d'information	136
XXII. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 décembre 1993	137
XXIII. Contributions volontaires pour la période allant du 12 janvier 1992 au 30 septembre 1993	138
Carte	139

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 743 (1992) du 21 février 1992, le Conseil de sécurité a décidé d'établir la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en Yougoslavie¹ pour une première période de 12 mois afin d'assurer le maintien du cessez-le-feu convenu à Genève, le 23 novembre 1991, par les trois parties yougoslaves (le Président de la République de Serbie, le Président de la République de Croatie et le Secrétaire d'État à la défense nationale de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie), et de créer les conditions de paix et de sécurité nécessaires pour négocier un règlement d'ensemble de la crise yougoslave. Le mandat de la FORPRONU a été prorogé à plusieurs reprises par des résolutions du Conseil de sécurité, et dernièrement jusqu'au 31 mars 1994 par la résolution 871 (1993) du 4 octobre 1993.
2. Le mandat et les effectifs originels de la FORPRONU ont été élargis par 13 décisions distinctes du Conseil de sécurité. On trouvera récapitulées à l'annexe I les augmentations successives des effectifs approuvées par le Conseil dans ses différentes résolutions.
3. A sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 47/210 du 22 décembre 1992 sur le financement de la FORPRONU. Au paragraphe 5 de cette résolution, l'Assemblée a ouvert un crédit d'un montant brut de 290 049 500 dollars (soit un montant net de 288 313 900 dollars) pour financer les opérations de la Force du 15 octobre 1992 au 20 février 1993. Au paragraphe 7 de la même résolution, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses pour les opérations de la Force jusqu'à concurrence d'un montant brut de 47 064 525 dollars (soit un montant net de 46 492 334 dollars), pendant la période allant du 21 février au 20 septembre 1993, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 20 février 1993. Cette autorisation était subordonnée à l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne les dépenses effectives à engager.
4. Les ouvertures de crédit et les autorisations d'engagement de dépenses approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/210 devaient permettre à la FORPRONU de s'acquitter des nouvelles fonctions qui étaient les siennes à la fin novembre 1992 du fait de l'élargissement de son mandat décidé par le Conseil de sécurité dans les résolutions suivantes : a) 758 (1992) du 8 juin 1992, 761 (1992) du 29 juin 1992 et 764 (1992) du 13 juillet 1992 – réouverture de l'aéroport de Sarajevo; b) 762 (1992) du 30 juin 1992 – surveillance des "zones roses"; c) 769 (1992) du 7 août 1992 – contrôle des frontières dans les zones protégées par les Nations Unies; d) 776 (1992) du 14 septembre 1992 – protection des convois de secours humanitaires en Bosnie-Herzégovine; e) 779 (1992) du 6 octobre 1992 – démilitarisation de la péninsule de Prevlaka et retrait des armes lourdes de la Croatie et du Monténégro; f) 781 (1992) du 9 octobre 1992 et 786 (1992) du 10 novembre 1992 – contrôle du respect de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.
5. S'agissant de l'élargissement du mandat de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine, que le Conseil de sécurité a autorisé dans la résolution

/...

776 (1992) pour assurer la protection des convois de secours humanitaire, seule une partie des frais ont été couverts par les crédits ouverts par l'Assemblée générale. Cet élargissement de la mission ne devait, à l'origine, entraîner aucun frais pour l'ONU. Il était supposé que toutes les ressources nécessaires, telles que le personnel militaire, le matériel et le soutien logistique, seraient assurées par les gouvernements qui fournissaient des contingents. Il était également présumé que les pays fournissant des contingents ou d'autres États Membres prendraient volontairement à leur charge les dépenses d'administration supplémentaires découlant de cet élargissement de la Force.

6. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 24 novembre 1992², le Secrétaire général a indiqué que les États Membres qui étaient convenus de fournir des effectifs, du matériel et un soutien logistique sans frais pour l'ONU n'avaient pas accepté de prendre en charge les dépenses communes relatives aux observateurs militaires et du personnel civil des Nations Unies. Il a également déclaré qu'il avait l'intention de demander à l'Assemblée générale d'approuver les crédits nécessaires pour couvrir le coût des observateurs militaires et du personnel civil. Cette demande visait à éviter tout retard supplémentaire dans le déploiement des observateurs militaires et du personnel civil. Les montants nécessaires à ce titre ont été inclus dans la demande de crédits présentée à l'Assemblée générale au titre du financement de la FORPRONU. Aucun crédit n'était prévu pour rembourser aux gouvernements les dépenses relatives aux contingents.

7. Le rapport du Secrétaire général sur le financement de la FORPRONU qui a été présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session (A/47/741) a été publié le 2 décembre 1992. Le 11 décembre 1992, le Conseil de sécurité, par sa résolution 795 (1992), a autorisé le Secrétaire général à renforcer encore les effectifs de la mission en mettant en place un détachement de la Force dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Aucun crédit relatif à cet élargissement n'avait été incorporé dans les prévisions de dépenses présentées à l'Assemblée générale la semaine précédente.

8. Les prévisions de dépenses de la FORPRONU pour 1992/93 figurant dans le rapport du 2 décembre 1992 (A/47/741) ne couvraient pas l'intégralité des coûts afférents au renforcement des effectifs de la FORPRONU autorisé par la résolution 776 (1992) du Conseil pour assurer la protection des convois de secours humanitaire. L'autorisation d'engager des dépenses à concurrence d'un montant brut de 47 064 525 dollars par mois (montant net : 46 492 334 dollars) donnée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/210 pour la période allant du 21 février au 20 septembre 1993 ne permettait pas de couvrir les frais supplémentaires entraînés par le renforcement des effectifs militaires et les frais de premier établissement découlant de l'élargissement des opérations.

9. Le Secrétaire général, dans le rapport daté du 25 mars 1993 qu'il a présenté au Conseil de sécurité³, a recommandé d'incorporer au budget de l'ONU toutes les activités de la FORPRONU à compter du 1er avril 1993. Dans un rapport à l'Assemblée générale daté du 17 juin 1993 (A/47/741/Add.1 et Corr.1), il a donc présenté des prévisions de dépenses révisées pour la période allant du 1er avril 1993 au 30 juin 1994. Ces prévisions tenaient compte des dépenses additionnelles (y compris les frais de premier établissement) afférentes aux renforcements des effectifs autorisés par le Conseil de sécurité dans ses

/...

résolutions 795 (1992) (Déploiement de la Force dans l'ex-République yougoslave de Macédoine), 776 (1992) (Protection des convois humanitaires) et 824 (1993) du 6 mai 1993 (Déploiement de 50 observateurs militaires dans les zones de sécurité de Bosnie-Herzégovine).

10. Par la suite, l'Assemblée générale a, le 14 septembre 1993, adopté la résolution 47/210 B relative au financement de la FORPRONU. Aux paragraphes 7 à 9 de cette résolution, l'Assemblée a ouvert un crédit d'un montant brut de 27 759 900 dollars (soit un montant net de 27 269 300 dollars) pour la période allant du 21 février au 31 mars 1993, un crédit d'un montant brut de 227 584 900 dollars (soit un montant net de 226 132 800 dollars) pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1993 et un crédit d'un montant brut de 55 millions de dollars afin de faire face aux frais de premier établissement supplémentaires découlant de l'élargissement du mandat de la Force dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine.

11. Au paragraphe 10 de la même résolution, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses aux fins des opérations de la Force à concurrence d'un montant brut de 200 millions de dollars (soit un montant net de 198 257 825 dollars) pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 1993 et, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 30 septembre 1993, sous réserve de l'assentiment préalable du Comité consultatif pour ce qui est des dépenses effectives à engager, à engager mensuellement des dépenses pour la Force à concurrence d'un montant brut de 65 millions de dollars (soit un montant net de 64 419 275 dollars) pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre 1993.

12. Les ouvertures de crédits et les autorisations d'engagement de dépenses approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/210 B devaient permettre de financer tous les élargissements mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus, ainsi que le déploiement de la FORPRONU dans l'ex-République yougoslave de Macédoine approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 795 (1992) du 11 décembre 1992, la surveillance de la situation humanitaire dans les zones protégées en Bosnie-Herzégovine approuvée par le Conseil dans sa résolution 824 (1993) du 6 mai 1993 et l'intégralité du coût des activités liées à la protection des convois de secours humanitaire en Bosnie-Herzégovine autorisées par Conseil dans sa résolution 776 (1992) du 14 septembre 1992.

13. Toutefois ces autorisations d'engagement de dépenses ne couvraient pas les dépenses découlant des trois élargissements successifs décidés par le Conseil de sécurité en juin 1993, après la publication du rapport du Secrétaire général sur le financement de la Force daté du 17 juin 1993 (A/47/741/Add.1 et Corr.1), et autorisés par les résolutions suivantes : a) 842 (1993) du 18 juin 1993 – déploiement de contingents supplémentaires dans l'ex-République yougoslave de Macédoine; b) 844 (1993) du 18 juin 1993 – déploiement de la FORPRONU dans les zones de sécurité de Bosnie-Herzégovine; et c) 847 (1993) du 30 juin 1993 – renforcement de la FORPRONU en Croatie et à Sarajevo. Les prévisions de dépenses connexes ont été intégrées dans le présent rapport (annexes V à VIII) et les plans opérationnels correspondants sont décrits au chapitre II ci-après.

/...

II. ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DE LA FORCE DE PROTECTION
DES NATIONS UNIES

A. Déploiement de contingents supplémentaires dans
l'ex-République yougoslave de Macédoine

14. Dans une lettre datée du 15 juin 1993⁴, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que les États-Unis d'Amérique avaient offert de fournir un contingent supplémentaire de 300 hommes pour renforcer le détachement de la FORPRONU dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

15. Dans sa résolution 842 (1993) du 18 juin 1993, le Conseil, se félicitant qu'un Etat Membre ait offert de fournir du personnel supplémentaire, a décidé d'élargir la FORPRONU en conséquence et d'autoriser le déploiement de ce personnel.

B. Déploiement dans les zones de sécurité

16. Au paragraphe 5 de sa résolution 836 (1993) du 4 juin 1993, le Conseil de sécurité a décidé d'assurer le plein respect des zones de sécurité mentionnées dans sa résolution 824 (1993) – Bihac, Gorazde, Sarajevo, Srebrenica, Tuzla et Zepa. Dans un rapport en date du 14 juin 1993⁵ qu'il a adressé au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a proposé de déployer 6 500 hommes à l'intérieur de ces zones, dans leurs environs ou en des points essentiels qui leur sont extérieurs, afin de :

a) Surveiller et réglementer l'accès aux zones de sécurité au moyen de postes de contrôle, là où les voies d'accès traversent les périmètres de ces zones, et en d'autres points importants;

b) Riposter, dans la mesure du nécessaire et du possible à des attaques contre les zones de sécurité, contre les convois à destination et en provenance de ces zones et contre le personnel de la FORPRONU;

c) Surveiller les zones de sécurité afin de détecter des violations éventuelles du cessez-le-feu et décourager de telles violations;

d) Surveiller les zones avoisinantes afin de déceler les actions militaires en cours et les intentions futures;

e) Patrouiller et surveiller les zones d'où des unités pourraient être retirées, de manière à veiller à ce que ces zones restent démilitarisées.

17. Dans un premier temps, les personnels suivants seront nécessaires pour exécuter les tâches décrites ci-dessus :

a) Un quartier général mixte et une compagnie de quartier général (250 hommes, tous grades confondus) pour renforcer les moyens de commandement et de contrôle du commandement de la Force en Bosnie-Herzégovine;

/...

b) Cinq bataillons d'infanterie mécanisée (de 900 hommes chacun, tous grades confondus; quatre pour les zones de sécurité et un pour le contrôle des itinéraires);

c) Un bataillon de reconnaissance blindé (450 hommes, tous grades confondus);

d) Une unité d'aviation (200 hommes, tous grades confondus, avec des hélicoptères pour la reconnaissance aérienne et l'évacuation sanitaire);

e) Une unité de transmission (150 hommes, tous grades confondus);

f) Un bataillon de logistique (400 hommes, tous grades confondus);

g) Un bataillon de génie de campagne (300 hommes, tous grades confondus; avec deux compagnies du génie de campagne pour le déminage et la construction et l'entretien des routes et une unité de logistique);

h) Une unité du Service de santé (250 hommes, tous grades confondus).

18. Outre les 6 500 hommes nécessaires pour assurer la protection des autres zones de sécurité, le Secrétaire général a recommandé que les bataillons d'infanterie à Sarajevo soient renforcés de 1 100 hommes, les effectifs supplémentaires demandés s'élevant donc au total à 7 600 hommes.

19. Dans sa résolution 844 (1993) du 18 juin 1993, le Conseil de sécurité a décidé d'autoriser le renforcement de la FORPRONU pour répondre aux besoins de forces additionnelles.

C. Renforcement de la Force en Croatie et à Sarajevo

20. Dans un rapport antérieur, en date du 15 mai 1993⁶, qu'il avait adressé au Conseil de sécurité, le Secrétaire général avait estimé que le maintien de la Force en Croatie au-delà du 30 juin 1993 exigerait de renforcer les effectifs de la FORPRONU c'est-à-dire :

a) De porter le "mini-bataillon" tchèque à l'effectif complet d'un bataillon, c'est-à-dire lui adjoindre 400 hommes, tous grades confondus;

b) D'accroître de 20 unités la dotation en véhicules blindés de transport de troupes de chacun des huit bataillons qui n'avaient pas encore reçu de moyens suffisants dans ce domaine, soit au total 160 véhicules, afin d'améliorer la capacité défensive et la mobilité de la Force;

c) D'accroître de 50 le nombre des observateurs militaires des Nations Unies, qui seraient répartis dans l'ensemble des secteurs, afin de renforcer la capacité de la FORPRONU d'observer et de rendre compte. Les observateurs militaires seraient équipés de véhicules de patrouille blindés (mais non armés).

21. Dans le même rapport, le Secrétaire général rappelait qu'il était essentiel que l'accord de cessez-le-feu demandé par la résolution 802 (1993) soit appliqué

/...

le plus tôt possible. Dès que la partie serbe aurait ratifié l'accord signé à Genève, la FORPRONU en assurerait l'application, en commençant par redéployer ses forces militaires et ses effectifs de police existants. Comme il l'avait expliqué dans son précédent rapport, en date du 8 avril 1993⁷, ce redéploiement ne pouvait être effectué sans renforts, et nécessiterait :

a) Deux bataillons d'infanterie mécanisée comprenant environ 1 800 hommes, tous grades confondus;

b) Deux compagnies du génie comprenant environ 300 hommes, tous grades confondus;

c) Cinquante observateurs militaires.

22. Le Secrétaire général a également demandé au Conseil de sécurité, au moment où il examinerait les mesures de renforcement énoncées plus haut pour la Force en Croatie, d'approuver, indépendamment de celles-ci, un renforcement du bataillon français à Sarajevo auquel le commandant de la Force jugeait nécessaire, compte tenu du déroulement des opérations de la FORPRONU dans cette ville, d'adjoindre un effectif de 150 hommes, tous grades confondus.

23. Dans sa résolution 847 (1993) du 30 juin 1993, le Conseil de sécurité a approuvé la demande de ressources additionnelles figurant aux paragraphes 22, 24 et 25 du rapport du Secrétaire général en date du 15 mai 1993⁶.

III. ASSISTANCE HUMANITAIRE

24. Commentant l'Accord de Genève signé le 23 novembre 1991, l'Envoyé spécial du Secrétaire général avait déclaré qu'il fallait porter une attention toute particulière à la situation humanitaire dans l'ex-Yougoslavie et avait demandé qu'une assistance à ce titre soit fournie aussi massivement et rapidement que possible, particulièrement aux personnes déplacées.

25. Les aspects humanitaires de l'Accord de Genève sont décrits aux paragraphes 15 à 20 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité daté du 11 décembre 1993⁸. A l'époque, il y avait dans l'ex-Yougoslavie quelque 500 000 personnes déplacées, et déjà le carburant et les produits de consommation courante manquaient et le chômage augmentait. Le Secrétaire général a alors chargé le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de coordonner l'assistance humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies aux victimes du conflit dans l'ex-Yougoslavie.

26. Outre qu'il fallait apporter une assistance matérielle, il fallait s'efforcer de protéger les personnes déplacées. Comme il est indiqué au paragraphe 20 de l'annexe III du rapport du Secrétaire général⁸, l'Organisation des Nations Unies a pour politique de faciliter le retour dans leur foyer de toutes les personnes déplacées qui souhaiteraient rentrer chez elles. Les organismes d'aide humanitaire des Nations Unies, chefs de file de l'action menée dans ce domaine, fourniraient tout l'appui voulu pour cette opération dans les zones protégées.

/...

27. Le conflit s'étendant à la Bosnie-Herzégovine en avril 1992, le nombre de réfugiés, de personnes déplacées et des autres personnes touchées par le conflit a rapidement augmenté, de même que le volume de l'assistance requise.

28. Le mandat et les effectifs de la FORPRONU ont été renforcés à plusieurs reprises pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire. L'aéroport de Sarajevo a été rouvert en juillet 1992 et placé sous l'autorité exclusive des Nations Unies afin de permettre l'acheminement des secours humanitaires et d'autres opérations connexes. En septembre 1992, le Conseil de sécurité a autorisé l'élargissement du mandat de la FORPRONU afin qu'elle puisse assurer, le cas échéant, la protection des convois humanitaires acheminés par le HCR dans toute la Bosnie-Herzégovine. En application d'une décision du Conseil de sécurité en date du 4 juin 1993 visant à assurer le plein respect des zones de sécurité de Bihac, Gorazde, Sarajevo, Srebrenica, Tuzla et Zepa, le mandat de la FORPRONU a été encore étendu, en vue de décourager les attaques contre lesdites zones.

29. En 1992 et 1993, l'opération humanitaire dans l'ex-Yougoslavie a pris une ampleur et une complexité inégalées, comme en témoignent les nombreux appels de fonds lancés, chaque fois à l'intention d'une population plus large et pour un montant supérieur. Le premier appel de fonds destiné à financer les secours humanitaires des Nations Unies a été lancé le 3 décembre 1991; il portait sur un montant de 24,3 millions de dollars et était destiné à venir en aide à quelque 500 000 personnes. Le 8 avril 1992, un nouvel appel a été lancé pour réunir un montant de 37,5 millions de dollars et venir en aide à 650 000 personnes. Le 19 mai 1992, un autre appel a été lancé pour réunir un montant de 174,5 millions de dollars et secourir 1 million de personnes. Le 4 septembre 1992, un appel commun a été lancé par les organismes des Nations Unies pour un montant de 561,7 millions de dollars, à l'intention de 2 780 000 personnes. En décembre 1992, le montant a été porté à 642,5 millions de dollars, et le nombre de personnes à 3 055 000. Le 11 mars 1993, un appel interinstitutions révisé a de nouveau été lancé pour un montant de 840 311 060 dollars, le but étant de porter secours à 3 820 000 personnes. L'appel interinstitutions le plus récent en faveur de la Yougoslavie a été lancé le 8 octobre 1993. Il y était indiqué que les personnes destinées à en bénéficier étaient au nombre de 4 259 000, et que le montant nécessaire pour couvrir les besoins jusqu'en juin 1994 atteignait 696 550 854 dollars.

IV. ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECouvreMENT

30. Au 12 novembre 1993, un montant total de 1 250 948 414 dollars avait été demandé aux États Membres pour la FORPRONU pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 décembre 1993. Les contributions reçues à cette date s'élevaient à 873 685 791 dollars, ce qui laissait un montant à recevoir de 377 262 623 dollars. Le tableau 1 ci-après présente la situation de manière plus détaillée.

Tableau 1

État des contributions au 12 novembre 1993

	<u>En dollars des</u> <u>États-Unis</u>
Montant des crédits ouverts	861 894 300
Montant autorisé	395 000 000
<u>A déduire</u> : Solde créditeurs	(5 945 886)
Montant réparti entre les États Membres	<u>1 250 948 414</u>
Montant reçu	<u>873 685 791</u>
Solde à recevoir	<u>377 262 623</u>

V. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

A. Contributions à la Force de protection des Nations Unies

31. Au paragraphe 17 de sa résolution 47/210 B, l'Assemblée générale a demandé aux États Membres de fournir des contributions volontaires pour la FORPRONU, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. La FORPRONU n'a pas reçu de nouvelles contributions volontaires pendant la période comprise entre le 1er avril et le 30 septembre 1993. On trouvera à l'annexe XXIII une liste récapitulative des contributions volontaires fournies à la Force.

32. Bien que cette information ne concerne pas directement la FORPRONU, il est signalé que le Gouvernement néerlandais a l'intention de fournir 50 hommes du génie militaire, armés, pour une durée de 10 semaines, afin d'aider à mettre au jour les charniers trouvés à Ovchara, dans le secteur est. Cette opération sera entreprise en relation avec le mandat de la Commission d'experts créée par la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité pour examiner et analyser les renseignements faisant état de violations graves des Conventions de Genève et d'autres violations du droit humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

B. Fonds d'affectation spéciale pour les dépenses communes du Commandement de la Force en Bosnie-Herzégovine

33. Outre les contingents fournis par les gouvernements sans frais pour l'ONU, le Conseil de sécurité, au paragraphe 3 de sa résolution 776 (1992) du 14 septembre 1992, a encouragé les États Membres à fournir au Secrétaire général, à titre national ou dans le cadre d'organisations ou d'arrangements régionaux, l'aide financière ou autre qu'il pourrait juger nécessaire pour soutenir l'exécution des tâches décrites dans son rapport du 10 septembre 1992⁹. Ces contributions devaient couvrir les dépenses administratives supplémentaires encourues par l'ONU du fait que le mandat de la mission avait été étendu à la protection des convois d'aide humanitaire en Bosnie-Herzégovine. Un fonds

/...

d'affectation spéciale avait été établi à cette fin en décembre 1992. Le montant total des contributions reçues au 31 octobre 1993 s'élevait à 5 426 621 dollars, et se décomposait comme suit : contributions d'États Membres, 5 387 555 dollars; dons de particuliers, 5 620 dollars; intérêts, 33 446 dollars. Au 31 octobre 1993, le total des dépenses se montait à 3 131 600 dollars, ce qui laissait un solde inutilisé de 2 295 021 dollars. Les fonds ont été versés à des sociétés commerciales, à l'exception des 210 000 dollars payés pour la location de chambres dans un hôtel à la municipalité de Kiseljak dont elle est propriétaire. Le tableau 2 ci-après donne la ventilation de ces dépenses :

Tableau 2

Montant au 31 octobre 1993 des dépenses imputées sur le Fonds d'affectation spéciale pour les dépenses communes du Commandement de la Force en Bosnie-Herzégovine

	<u>En milliers de dollars</u> <u>des États-Unis</u>
	(Chiffres arrondis)
Personnel militaire	183,4
Locaux	434,0
Opérations aériennes	152,2
Transport	216,5
Transmissions	1 980,6
Matériel divers	95,6
Fournitures et services	41,8
Fret	27,5
Total	<u>3 131,6</u>

VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

A. Exercice

34. Au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général en date du 6 mars 1992 sur le financement de la FORPRONU (A/46/236/Add.1), il est notamment déclaré : "Les comptes financiers seront tenus pendant la durée du mandat approuvé. Au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la FORPRONU, l'Assemblée générale pourrait proposer des dispositions supplémentaires appropriées en matière de comptabilité".

35. Dans l'intérêt d'une bonne administration, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de décider que l'exercice budgétaire applicable à la FORPRONU s'étende sur une période de 12 mois, soit du 1er avril au 31 mars de l'année suivante, avec effet au 1er avril 1993 et sous réserve que le mandat de la FORPRONU soit prorogé par le Conseil de sécurité.

/...

36. En conséquence, il est demandé à l'Assemblée générale de prolonger de neuf mois le deuxième exercice budgétaire de la FORPRONU qui irait alors jusqu'au 31 mars 1994 inclus. Il lui est également demandé d'autoriser le Secrétaire général à gérer sur une base intégrée les ressources fournies à la FORPRONU pour la période allant du 1er avril 1993 au 31 mars 1994 inclus.

B. Ressources fournies à la Force et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 décembre 1993

37. Le montant brut total des ressources qui ont été fournies à la FORPRONU pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 décembre 1993 s'élève à 1 256 894 300 dollars (montant net : 1 248 231 650 dollars), dont 861 894 300 dollars (montant net : 856 716 000 dollars) correspondent à des crédits ouverts, et 395 millions de dollars (montant net : 391 515 650 dollars) à des autorisations d'engagements de dépenses. Le montant brut des dépenses de la période est estimé à 1 237 223 600 dollars (montant net : 1 228 633 650 dollars), ce qui laisse un solde brut inutilisé de 19 670 700 dollars (montant net : 19 598 000 dollars). En outre, au cours de cette période, les intérêts et les recettes accessoires se sont élevés respectivement à 3 631 689 et 75 372 dollars. Ces chiffres sont récapitulés à l'annexe XXII.

VII. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA FORCE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AVRIL AU 30 JUIN 1993, Y COMPRIS LE MONTANT ESTIMATIF DES FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT SUPPLÉMENTAIRES DÉCOULANT DE L'ÉLARGISSEMENT DES OPÉRATIONS DANS L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE ET EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

38. On trouvera à l'annexe II au présent rapport, pour chaque poste budgétaire, les prévisions initiales établies pour la période considérée, ainsi que les montants révisés correspondant aux crédits ouverts et répartis par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/210 B, et le montant estimatif des dépenses effectives. On trouvera à l'annexe III de plus amples renseignements sur ces dépenses.

39. Pour la période considérée, l'Assemblée générale avait approuvé un montant brut de 282 584 900 dollars (montant net : 281 132 800 dollars). On estime à 263 383 200 dollars le montant brut des dépenses effectives (montant net : 262 003 800 dollars), ce qui laisse un solde inutilisé d'un montant brut de 19 201 700 dollars (montant net : 19 129 000 dollars). Les économies ont pour la plupart été réalisées au titre des frais de voyage et des carburants et lubrifiants.

VIII. FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES : PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er JUILLET 1993 AU 31 MARS 1994

40. Au paragraphe 20 du rapport qu'il a présenté le 15 mai 1993 au Conseil de sécurité⁶, le Secrétaire général indiquait que ce dernier, pour ce qui était du statut de la FORPRONU à l'expiration de son mandat le 30 juin 1993, disposait de trois options : a) déclarer le mandat de la Force inapplicable, compte tenu de la non-coopération des Serbes, et retirer la Force; b) accepter le point de vue croate et approuver une action coercitive pour obliger les Serbes à appliquer les résolutions; et c) laisser en place la FORPRONU, sans modifier son mandat

/...

mais en apportant des renforts limités à sa capacité militaire. Dans un autre rapport qu'il a présenté au Conseil le 24 juin 1993¹⁰, le Secrétaire général a recommandé de proroger à nouveau de trois mois, jusqu'au 30 septembre 1993, le mandat de la FORPRONU. Par sa résolution 847 (1993) du 30 juin 1993, le Conseil de sécurité a autorisé la prorogation du mandat de la FORPRONU pour une nouvelle période intérimaire prenant fin le 30 septembre 1993, ainsi que les élargissements exposés plus haut dans les paragraphes 20 à 22.

41. Au paragraphe 10 de sa résolution 47/210 B, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence d'un montant brut de 200 millions de dollars (soit un montant net de 198 257 825 dollars) pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 1993. Au paragraphe 11 de la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, avant le 1er novembre 1993, un budget complet de la Force pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994.

42. Dans le nouveau rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 20 septembre 1993¹¹, le Secrétaire général a recommandé au Conseil de renouveler le mandat de la FORPRONU pour une période de six mois allant du 1er octobre 1993 au 31 mars 1994. Par sa résolution 871 (1993) du 4 octobre 1993, le Conseil a décidé de proroger le mandat de la FORPRONU pour une nouvelle période prenant fin le 31 mars 1994.

43. Conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la résolution 47/210 B de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a demandé, le 15 octobre 1993, l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour pouvoir engager, au cours de la période allant du 1er octobre au 31 décembre 1993, des dépenses d'un montant brut total de 195 millions de dollars (montant net : 193 257 825 dollars). Par une lettre datée du 2 novembre 1993 que son président a adressée au Secrétaire général, le Comité consultatif lui a donné son accord.

44. Le montant brut des dépenses qui seront engagées aux fins des opérations de la FORPRONU pendant la période de neuf mois allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 est estimé à 897 980 900 dollars (montant net : 891 993 300 dollars). Un montant brut de 395 millions de dollars (montant net : 391 515 650 dollars) ayant été autorisé pour la période allant du 1er juillet au 1er décembre 1993, il reste à couvrir un montant brut de 502 980 900 dollars (soit un montant net de 500 477 650 dollars), qui représente les besoins supplémentaires découlant des élargissements de la Force autorisés par les résolutions 842 (1993), 844 (1993) et 847 (1993) du Conseil de sécurité, et les dépenses prévues pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 1994.

45. Ces prévisions de dépenses tiennent compte des effectifs civils supplémentaires, soit 160 agents recrutés sur le plan international, 80 agents recrutés localement, et 744 agents contractuels recrutés sur le plan international. Le personnel civil supplémentaire indiqué dans les additifs¹² à ses rapports que le Secrétaire général a soumis au Conseil de sécurité pour lui présenter les aspects financiers des élargissements du mandat de la Force autorisés par les résolutions 844 (1993) et 847 (1993) du Conseil, comprenait 118 agents civils recrutés sur le plan international, 449 agents locaux et 500 agents contractuels recrutés sur le plan international. Les prévisions de

/...

dépenses initiales pour les six premiers mois tenaient également de 443 agents contractuels recrutés sur le plan international qui ne devaient être engagés que pour des contrats de courte durée.

46. L'accroissement des effectifs civils indiqué dans le présent rapport est dû à la création du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et au fait que c'est désormais la composante civile et non plus la composante militaire qui assure le soutien logistique, ce qui n'était pas envisagé lors de l'établissement des prévisions de dépenses présentées au Conseil de sécurité.

47. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 sont présentées à l'annexe V, des explications détaillées étant données à l'annexe VI. On trouvera à l'annexe IV des renseignements sur la manière dont l'opération est structurée par unité administrative et site géographique, et la répartition au 15 septembre 1993 des effectifs (civils, militaires et contrôleurs de la police civile), ainsi que des véhicules et des grosses pièces de matériel, entre le quartier général de la Mission, les bureaux de liaison et les bureaux de secteur. Les tableaux d'effectifs actuels et ceux qui sont proposés figurent à l'annexe IX.

IX. PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE LA FORPRONU POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1er AVRIL 1994 AU 31 MARS 1995

48. Le montant brut des dépenses qu'il faudra engager au titre de la FORPRONU pendant la période de 12 mois allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995 est estimé à 103 733 850 dollars (montant net : 102 736 325 dollars). Il ne comprend que les dépenses récurrentes.

49. On trouvera à l'annexe VII (colonne 4) un résumé des prévisions de dépenses pour cette période, qui sont présentées plus en détail à l'annexe VIII.

50. Le mandat actuel de la FORPRONU vient à expiration le 31 mars 1994. En conséquence, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de dégager les montants nécessaires pour financer les dépenses de la Force au-delà de cette période, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger son mandat.

X. REMBOURSEMENT DES ÉTATS QUI FOURNISSENT DES CONTINGENTS

51. Les pays qui ont fourni des contingents à la FORPRONU sont les suivants : Argentine, Belgique, Canada, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Jordanie, Kenya, Luxembourg, Népal, Nigéria, Norvège, Pologne, Portugal, Pays-Bas, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Ukraine.

52. Certains États Membres ayant tardé à verser leur quote-part, la FORPRONU n'a pas pu régler, intégralement et dans les délais voulus, les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents, calculées aux taux arrêtés par l'Assemblée générale.

53. Au 30 septembre 1993 le montant estimatif des sommes dues aux gouvernements qui fournissent des contingents, compte tenu des taux standard arrêtés par l'Assemblée générale, s'établissait comme suit :

/...

	<u>En milliers de dollars</u> <u>des Etats-Unis</u>
	(Montants arrondis)
Soldes et indemnités	67 721,5
Primes pour spécialistes	2 682,1
Amortissement des tenues, de l'équipement et du matériel	4 798,1
	<hr/>
Total	<u>75 201,7</u>

XI. DÉCISIONS QUE DOIT PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA
QUARANTE-HUITIÈME SESSION

54. En ce qui concerne le financement de la FORPRONU, l'Assemblée générale doit prendre les décisions suivantes à sa quarante-huitième session :

- a) Prolonger le second exercice budgétaire de neuf mois jusqu'au 31 mars 1994 inclus, et décider de gérer sur une base intégrée les ressources fournies à la FORPRONU pour la période allant du 1er avril 1993 au 31 mars 1994 inclus;
- b) Ouvrir et répartir entre les États Membres un crédit d'un montant brut de 897 980 900 dollars (soit un montant net de 891 993 300 dollars), comprenant le montant brut de 200 millions de dollars (soit un montant net de 198 257 825 dollars) autorisé au paragraphe 10 de la résolution 47/210 B de l'Assemblée générale, et le montant brut de 195 millions de dollars (soit un montant net de 193 257 825 dollars) autorisé, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires conformément aux dispositions du paragraphe 10 de la résolution 47/210 B, aux fins des opérations de la Force pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994;
- c) Décider de déduire des charges réparties entre les États Membres leur part respective du montant brut du solde inutilisé de 19 670 700 dollars (montant net : 19 598 000 dollars) pour la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1993;
- d) Pour la période postérieure au 31 mars 1994 et au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de cette date, dégager sous forme d'ouverture de crédits ou d'autorisation d'engagements de dépenses, les sommes nécessaires pour couvrir un montant brut de 103 733 850 dollars par mois (soit un montant net de 102 736 325 dollars), et répartir ces montants entre les États Membres;
- e) Décider qu'à partir du 1er avril 1993, la FORPRONU aura un exercice budgétaire de 12 mois s'étendant du 1er avril d'une année donnée au 31 mars de l'année suivante, sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Force.

/...

Notes

¹ Terme qui, aux fins du présent rapport, désigne les républiques de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie.

² S/24848.

³ S/25470.

⁴ S/25954.

⁵ S/25939.

⁶ S/25777.

⁷ S/25555.

⁸ S/23280.

⁹ S/24540.

¹⁰ S/25993.

¹¹ S/26470.

¹² S/25939/Add.1 et S/25777/Add.1.

/...

ANNEXE I

Effectifs militaires autorisés par le Conseil de sécurité

Mandat	Résolution du Conseil de sécurité	Observateurs militaires	Personnel d'infanterie	Personnel d'appui	Police civile
Établissement de la Force de protection des Nations Unies	743 (1992)	100	10 400	2 740 ^a	530
Réouverture de l'aéroport de Sarajevo	758 (1992)	60	1 000	—	40
Réouverture de l'aéroport de Sarajevo	764 (1992)	—	200	400	—
Surveillance des zones roses	762 (1992)	60	—	—	120
Contrôle des frontières dans les zones protégées par les Nations Unies	769 (1992)	—	—	350 ^b	—
Protection des convois de secours humanitaire en Bosnie-Herzégovine	776 (1992)	80	6 310	2 050	—
Démilitarisation de la péninsule de Prevlaka	779 (1992)	14	—	—	—
Contrôle du respect de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine	786 (1992)	79	—	—	—
Déploiement de la Force dans l'ex-République yougoslave de Macédoine	795 (1992)	35	435	265	26
Suivi de la situation humanitaire dans les zones de sécurité de Bosnie-Herzégovine	824 (1993)	50	—	—	—
Déploiement de contingents supplémentaires dans l'ex-République yougoslave de Macédoine	842 (1993)	—	300	—	—
Déploiement de la Force dans les zones de sécurité de Bosnie-Herzégovine	844 (1993)	—	5 600	2 000	—
Renforcement des effectifs de la FORPRONU en Croatie et à Sarajevo	847 (1993)	100	2 350	300	—
Total des effectifs		578	26 595	8 105	716

^a Ce chiffre tient compte d'une réduction de 100 observateurs militaires qui avaient été inclus à tort dans les totaux du personnel d'appui figurant dans le document S/23592.

^b Ce chiffre correspond aux effectifs révisés dont il est question dans le document S/24848.

ANNEXE II

Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du 1er avril au 30 juin 1993,
y compris les frais supplémentaires de premier établissement découlant de l'expansion des
opérations dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Montant autorisé (2)	Prévisions de dépenses révisées (3)	Économies/ (dépassements) (2)-(3)
1. <u>Personnel militaire</u>				
a) <u>Observateurs militaires</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	4 354,2	4 354,2	4 057,0	297,2
Frais de voyage	387,6	387,6	200,5	187,1
Indemnité d'habillement et d'équipement	20,2	20,2	5,1	15,1
Total partiel	4 762,0	4 762,0	4 272,6	489,4
b) <u>Contingents</u>				
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	70 613,0	70 613,0	70 613,0	—
Détente et loisirs	992,8	992,8	722,9	269,9
Rations	18 771,0	18 771,0	14 847,2	3 923,8
Indemnité journalière	2 670,5	2 670,5	2 739,3	(68,8)
Indemnité de subsistance (missions)	96,9	96,9	70,9	26,0
Déploiement, relève et rapatriement	13 292,5	13 292,5	4 453,7	8 838,8
Indemnité d'habillement et d'équipement	4 814,7	4 814,7	4 814,7	—
Total partiel	111 251,4	111 251,4	98 261,7	12 989,7
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>				
Matériel appartenant aux contingents	21 417,6	21 417,6	21 417,6	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	3 450,0	3 450,0	3 450,0	—
Total partiel	24 867,6	24 867,6	24 867,6	—
Total, rubrique 1	140 881,0	140 881,0	127 401,9	13 479,1
2. <u>Personnel civil</u>				
a) <u>Police civile</u>				
Indemnité de subsistance (missions)	7 080,7	7 080,7	6 400,4	680,3
Frais de voyage	1 802,0	1 802,0	905,9	896,1
Indemnité d'habillement et d'équipement	31,5	31,5	31,5	—
Total partiel	8 914,2	8 914,2	7 337,8	1 576,4
b) <u>Personnel international et personnel local</u>				
Traitements du personnel international	3 728,7	3 728,7	3 542,4	186,3
Traitements du personnel local	1 320,8	1 320,8	1 236,5	84,3
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	2 186,8	2 186,8	1 914,0	272,8
Indemnité de subsistance (missions)	3 098,2	3 098,2	3 018,6	79,6
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	204,0	204,0	139,7	64,3
Autres voyages autorisés	126,0	126,0	253,8	(127,8)
Total partiel	10 664,5	10 664,5	10 105,0	559,5
c) <u>Personnel contractuel international</u>	2 067,4	2 067,4	2 773,2	(705,8)

/...

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Montant autorisé (2)	Prévisions de dépenses révisées (3)	Économies/ (dépassements) (2)-(3)
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	--	--	--	--
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	--	--	--	--
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	--	--	--	--
Total, rubrique 2	21 646,1	21 646,1	20 216,0	1 430,1
3. <u>Locaux/hébergement</u>				
Location de locaux	2 044,2	2 044,2	4 798,9	(2 754,7)
Aménagement et rénovation des locaux	3 938,0	2 736,9	2 796,8	(59,9)
Fournitures d'entretien	2 475,0	2 475,0	2 378,1	96,9
Services d'entretien	1 152,3	1 152,3	318,9	833,4
Éclairage, chauffage, énergie et eau	4 920,0	4 920,0	2 393,9	2 526,1
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	25 874,6	17 982,8	19 873,5	(1 890,7)
Total partiel	40 404,1	31 311,2	32 560,1	(1 248,9)
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>		--	--	--
5. <u>Transports</u>				
Achat de véhicules	16 772,8	11 657,1	12 552,0	(894,9)
Location de véhicules	1 458,6	1 458,6	746,0	712,6
Matériel d'atelier	530,0	368,3	584,5	(216,2)
Pièces de rechange, réparations et entretien	7 146,7	7 146,7	7 107,3	39,4
Carburants et lubrifiants	11 800,2	11 800,2	7 064,9	4 735,3
Assurance	647,9	647,9	495,7	152,2
Total partiel	38 356,2	33 078,8	28 550,4	4 528,4
6. <u>Opérations aériennes</u>				
a) <u>Hélicoptères</u>				
Location/affrètement	5 241,0	5 241,0	5 220,0	21,0
Carburants et lubrifiants	512,0	512,0	300,7	211,3
Déploiement/retrait	--	--	--	--
Vols de ravitaillement	--	--	--	--
Peinture/préparation	--	--	--	--
Assurance responsabilité/risque de guerre	138,6	138,6	169,8	(31,2)
Total partiel	5 891,6	5 891,6	5 690,5	201,1
b) <u>Avions</u>				
Location/affrètement	924,0	924,0	1 073,4	(149,4)
Carburants et lubrifiants	751,1	751,1	790,7	(39,6)
Déploiement/retrait	--	--	3,0	(3,0)
Peinture et préparation	--	--	6,7	(6,7)
Assurance responsabilité/risque de guerre	350,9	350,9	969,0	(618,1)
Total partiel	2 026,0	2 026,0	2 842,8	(816,8)
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	231,3	231,3	375,5	(144,2)
d) <u>Autres dépenses</u>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	--	--	--	--
Droits d'atterrissage et manutention au sol	400,5	400,5	346,8	53,7
Réservoirs de carburant	--	--	--	--
Total partiel	400,5	400,5	346,8	53,7
Total, rubrique 6	8 549,4	8 549,4	9 255,6	(706,2)

/...

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Montant autorisé (2)	Prévisions de dépenses révisées (3)	Économies/ (dépassements) (2)-(3)
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>				
a) <u>Éléments complémentaires</u>				
Matériel de transmissions	10 682,1	7 424,0	5 465,3	1 958,7
Pièces de rechange et fournitures	2 955,0	2 955,0	5 198,8	(2 243,8)
Matériel d'atelier et d'essai	952,0	661,6	644,5	17,1
Communications par réseaux commerciaux	9 021,3	9 021,3	7 871,2	1 150,1
Total partiel	23 610,4	20 061,9	19 179,8	882,1
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	23 610,4	20 061,9	19 179,8	882,1
9. <u>Matériel divers</u>				
Mobilier de bureau	842,0	585,2	871,8	(286,6)
Équipement de bureau	1 219,7	847,7	242,4	605,3
Matériel informatique	1 842,0	1 280,2	2 160,3	(880,1)
Groupes électrogènes	8 324,4	5 785,4	6 933,0	5 092,4
Matériel d'observation	783,7	544,6	841,0	(296,4)
Citerne à essence et débitmètres	240,5	167,1	1 199,2	(1 032,1)
Matériel médical et dentaire	507,0	352,4	143,4	209,0
Équipement de logement	3 171,0	2 203,8	1 167,2	1 036,6
Matériel divers	680,0	472,6	2 516,6	(2 044,0)
Matériel pour la défense des périmètres	850,0	590,7	3 150,2	(2 559,5)
Matériel d'épuration de l'eau	1 200,0	1 200,0	711,2	488,8
Pièces de rechange, réparations et entretien	800,0	556,0	297,0	259,0
10. <u>Fournitures et services</u>				
a) <u>Services divers</u>				
Vérification des comptes	—	—	56,5	(56,5)
Services contractuels	4 382,2	4 382,2	1 971,5	2 410,7
Services informatiques	—	—	—	—
Services de sécurité	—	—	—	—
Services et traitements médicaux	75,0	75,0	—	75,0
Services d'entretien	—	—	—	—
Demandes d'indemnisation et règlements	—	—	—	—
Dépenses de représentation	6,0	6,0	5,0	1,0
Autres services divers	210,0	210,0	55,2	154,8
Total partiel	4 673,2	4 673,2	2 088,2	2 585,0
b) <u>Fournitures diverses</u>				
Papeterie et fournitures de bureau	615,0	615,0	1 409,4	(794,4)
Fournitures médicales	1 200,0	1 200,0	183,4	1 016,6
Fournitures sanitaires et de nettoyage	330,0	330,0	859,3	(529,3)
Abonnements	75,0	75,0	19,7	55,3
Fournitures électriques	240,0	240,0	3,2	236,8
Bâches pare-éclats pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	571,0	396,8	844,2	(447,4)
Fournitures pour la défense des périmètres	896,4	896,4	1 553,0	(656,6)

/...

	Prévisions de dépenses initiales (1)	Montant autorisé (2)	Prévisions de dépenses révisées (3)	Économies/ (dépassements) (2)-(3)
Cartes d'état-major	—	—	—	—
Intendance et magasins	594,0	594,0	1 024,7	(430,7)
Total partiel	4 521,4	4 347,2	5 896,9	(1 549,7)
Total, rubrique 10	9 194,6	9 020,4	7 985,1	1 035,3
11. <u>Fournitures et services liés aux élections</u>	—	—	—	—
12. <u>Programmes d'information</u>				
Matériel	556,6	386,8	135,3	251,5
Fournitures et accessoires	105,0	105,0	65,2	39,8
Services contractuels	—	—	—	—
Frais de production du Département de l'information	—	—	—	—
Total partiel	661,0	491,8	200,5	291,3
13. <u>Programmes de formation</u>	—	—	—	—
14. <u>Programmes de déminage</u>	—	—	—	—
15. <u>Aide au désarmement et à la démobilisation</u>	—	—	—	—
16. <u>Fret aérien de surface</u>				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	500,0	500,0	1 654,6	(1 154,6)
Total partiel	500,0	500,0	1 654,6	(1 154,6)
17. <u>Système intégré de gestion</u>	100,0	100,0	100,0	—
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	906,5	906,5	906,5	—
19. <u>Contributions du personnel</u>	1 452,1	1 452,1	1 379,4	72,7
Total brut, rubriques 1 à 19	306 722,3	282 584,9	263 383,2	19 201,7
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(1 452,1)	(1 452,1)	(1 379,4)	(72,9)
Total net	305 270,2	281 132,8	262 003,8	19 129,0
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—	—
Total des ressources	305 270,2	281 132,8	262 003,8	19 129,0

/...

ANNEXE III

Rapport sur l'exécution du budget pendant la période allant du
1er avril au 30 juin 1993, y compris les frais supplémentaires de
premier établissement découlant de l'expansion des opérations dans
l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine

Renseignements complémentaires

Économies/(dépassements)

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires 489 400

1. Les économies réalisées au titre de l'indemnité de subsistance (missions) (297 200 dollars), des frais de voyage (187 100 dollars) et de l'indemnité d'habillement et d'équipement (5 100 dollars) s'élèvent au total à 489 400 dollars.

2. Les prévisions de dépenses se fondaient sur un effectif moyen de 400 observateurs militaires pour l'ensemble de la période de trois mois, plus 28 observateurs supplémentaires devant être déployés pendant 16 jours à compter de la mi-juin comme suite à la résolution 824 (1993) du Conseil de sécurité. Il avait également été prévu que 100 observateurs seraient relevés au cours de la période considérée.

3. Le nombre effectif d'observateurs déployés à la fin de chaque mois était le suivant : 399 au 30 avril, 402 au 31 mai et 431 au 30 juin. Il y a eu au total 135 arrivées et 89 départs, soit un gain net de 46 observateurs.

4. Les économies réalisées au titre de l'indemnité de subsistance (missions) résultant du fait que certains observateurs avaient quitté la zone de la mission avant l'arrivée de leurs remplaçants et que 11 observateurs de moins que prévu ont été relevés alors qu'on avait prévu pour ces observateurs le versement d'une indemnité de subsistance au taux plus élevé applicable les 30 premiers jours.

5. Les prévisions de dépenses au titre des frais de voyage ont été calculées sur la base d'un total de 228 voyages aller simple d'un coût moyen de 1 700 dollars par voyage (387 600 dollars). Pendant la période considérée, 224 voyages aller simple d'un coût moyen de 895 dollars par voyage ont été effectués (200 480 dollars). Les économies réalisées au titre des frais de voyage résultent essentiellement du fait que le coût moyen par voyage (805 dollars) a été moins élevé que prévu et qu'on a pu bénéficier de tarifs charter et de tarifs groupe.

/...

b) Contingents 12 989 700

6. Des économies totalisant 13 058 500 dollars ont été réalisées au titre de la détente et des loisirs (269 900 dollars), des rations (3 923 800 dollars), de l'indemnité de subsistance (missions) (26 000 dollars) et des frais de voyage (8 838 800 dollars). Ces économies ont été en partie contrebalancées par des dépenses supplémentaires au titre de l'indemnité journalière (68 800 dollars).

7. Les économies réalisées au titre des rations ont été en partie contrebalancées par des dépenses supplémentaires au titre de la location de locaux (voir plus loin, rubrique 3). Certains membres des contingents ont été logés dans des hôtels avec lesquels un tarif forfaitaire avait été négocié pour couvrir le coût de l'hébergement, des repas et du blanchissage. Tous les frais d'hôtel, y compris les repas, ont été comptabilisés à la rubrique "Location de locaux".

8. Les prévisions de dépenses au titre des frais de voyage ont été calculées sur la base de l'hypothèse que 20 335 hommes (dont 12 310 déployés au cours de la période allant d'avril à juin 1992 dans le cadre du mandat original de la FORPRONU et 8 025 déployés en Bosnie-Herzégovine au cours du dernier trimestre de 1992 comme suite à la résolution 776 (1992) du Conseil de sécurité) seraient relevés après six mois et que 300 membres du bataillon du génie de construction seraient rapatriés. Le prix moyen d'un voyage aller retour avait été estimé à 500 dollars pour les voyages à l'intérieur de l'Europe et à 1 000 dollars pour les voyages à l'extérieur de l'Europe.

9. Au cours de la période considérée quelque 22 100 voyages aller simple d'un coût moyen de 200 dollars par voyage ont été effectués. Les économies résultent du fait que moins d'hommes que prévu ont été relevés et que le coût par voyage a été moins élevé que prévu grâce au recours accru à des vols charters. En outre, le bataillon du génie de construction est resté dans la zone de la mission jusqu'à la fin de juillet.

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire -

10. Aucun changement.

2. Personnel civile

a) Police civile 1 576 400

11. Les économies réalisées au titre de l'indemnité de subsistance en mission (680 300 dollars) et des frais de voyage (896 100 dollars) se sont élevées au total à 1 576 400 dollars.

12. Les prévisions de dépenses ont été établies sur la base d'un effectif moyen de 630 contrôleurs de police civile. Il était également prévu que 530 membres de la police seraient relevés durant la période considérée.

13. Le nombre effectif de membres de la police déployés à la fin de chaque mois était le suivant : 624 au 30 avril, 617 au 31 mai et 627 au 30 juin. Il y a eu au total 441 arrivées et 430 départs, soit un gain net de 11 personnes.

/...

14. Les économies réalisées au titre de l'indemnité de subsistance (missions) résultent du fait que certains membres de la police ont quitté la zone de la mission avant la relève, que l'effectif de la police a enregistré une diminution nette durant le mois de mai et que 100 policiers qui devaient être relevés ne l'ont pas été, leurs remplaçants prévus devant toucher une indemnité de subsistance plus élevée au taux applicable pour les 30 premiers jours.

15. Les prévisions concernant les frais de voyage ont été calculées sur la base d'un total de 1 060 allers simples à 1 700 dollars en moyenne (1 802 000 dollars). Pendant la période considérée, 871 allers simples ont été effectués à raison de 1 040 dollars en moyenne (905 840 dollars). Les économies réalisées à ce titre s'expliquent par une réduction du coût moyen par voyage (660 dollars) due au nombre accru de vols affrétés et de voyages en groupe, ainsi que par un nombre moins grand de voyages.

b) Personnel international et personnel local . . . 559 500

16. Les économies de 687 300 dollars réalisées au titre des traitements du personnel international (186 300 dollars) et du personnel local (84 300 dollars), des dépenses communes de personnel (272 800 dollars), de l'indemnité de subsistance en mission (79 600 dollars) et des frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission (64 300 dollars) ont été partiellement compensées par l'augmentation des ressources nécessaires pour d'autres voyages autorisés (127 800 dollars).

17. Les prévisions de dépenses concernant le personnel international ont tenu compte d'un taux de vacance de postes de 40 %. Le taux effectif s'est élevé en moyenne à 43 %, ce qui a permis de réaliser des économies sur les traitements du personnel international, les dépenses communes de personnel et l'indemnité de subsistance en mission.

18. Les prévisions de dépenses concernant les voyages à destination et en provenance de la zone de la mission avaient été calculées sur la base de 50 allers et retours et de 20 allers simples, soit au total 120 allers simples à 1 700 dollars en moyenne (204 000 dollars). Le nombre de voyages effectués s'est élevé à 46 à destination de la zone et à 41 en provenance de la zone, soit au total 87 voyages à 1 606 dollars en moyenne (139 722 dollars). Les économies réalisées sous cette rubrique sont dues à la réduction du coût moyen par voyage (94 dollars) et du nombre de voyages effectivement réalisés.

19. Les prévisions de dépenses au titre des voyages en mission ont été calculées sur la base de 30 voyages au total entre New York et Zagreb durant la période considérée, à raison de 4 000 dollars en moyenne par voyage, plus un montant de 6 000 dollars pour les déplacements du personnel chargé des achats. Le nombre de voyages a été plus élevé que prévu en raison des négociations sur la situation dans l'ex-Yougoslavie, des consultations à New York et des voyages en Italie et en Allemagne liés au parachutage de vivres dans diverses régions de Bosnie-Herzégovine et à l'élargissement du mandat de la FORPRONU afin de vérifier l'interdiction des vols militaires en Bosnie-Herzégovine.

/...

c) Personnel contractuel international (705 800)

20. Le surcroît de ressources nécessaires s'est élevé au total à 705 800 dollars.

21. Les prévisions de dépenses concernant le personnel contractuel international ont été établies sur la base du recrutement de 216 personnes à raison de 42 540 dollars en moyenne par an, y compris l'indemnité de nourriture. Cette moyenne a été calculée d'après les contrats précédents. Le coût annuel moyen s'élève actuellement à 52 000 dollars, auquel s'ajoute un montant de 2 555 dollars au titre de l'indemnité de nourriture, soit au total 54 555 dollars par an. Cette augmentation est due au recrutement de personnel à des postes techniques et administratifs ainsi que de chauffeurs, mécaniciens et employés de bureau.

d) Volontaires des Nations Unies -

22. Aucun changement.

e) Personnel fourni par les gouvernements -

23. Aucun changement.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections -

24. Aucun changement.

3. Locaux/hébergement (1 248 900)

25. Le surcroît de ressources nécessaires s'est élevé au total à 4 705 300 dollars au titre de la location de locaux (2 754 700 dollars), de l'aménagement et de la rénovation des locaux (59 900 dollars) et de la construction de locaux/bâtiments préfabriqués (1 890 700 dollars); ce montant a été partiellement compensé par des économies de 3 456 400 dollars réalisées au titre des fournitures d'entretien (96 900 dollars), des services d'entretien (833 400 dollars) et du poste éclairage, chauffage, énergie et eau (2 526 100 dollars).

26. Le surcroît de ressources nécessaires pour la location de locaux a été dû en partie à l'inclusion des frais de nourriture et de blanchisserie dans les dépenses concernant les soldats logés en hôtel, comme il est expliqué plus haut au paragraphe 7. En outre, la location des installations d'hébergement des troupes déployées à Split et en Bosnie-Herzégovine, dont la FORPRONU a assumé la responsabilité au 1er avril 1993, a été plus coûteuse que prévu. Une cinquantaine d'installations ont été louées dans ces deux zones durant la période considérée pour un coût qui a parfois atteint 80 000 dollars par mois. La FORPRONU renégocie actuellement ces loyers afin de les faire baisser.

27. Le montant total de 55 millions de dollars prévu pour les coûts de départ dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Bosnie-Herzégovine représentait une réduction de 30,5 % par rapport au montant de 79,1 millions de dollars indiqué dans les prévisions de dépenses initiales. En raison de la

/...

nécessité de remplacer les conteneurs détruits durant les combats en janvier 1993 et de loger dans des blocs d'habitation conteneurisés le personnel militaire obligé de quitter d'autres installations et les contingents déployés en Bosnie-Herzégovine, il n'a pas été possible de rester dans les limites du montant réduit de 17 982 800 dollars qui avait été prévu.

28. Les économies réalisées au titre des services d'entretien sont dues aux difficultés rencontrées dans la négociation des contrats durant la période considérée, en particulier en Bosnie-Herzégovine. La situation s'est améliorée, mais de nombreux travaux ont été différés ou suspendus durant la période considérée en raison des hostilités qui ont obligé les entrepreneurs à effectuer un service militaire.

29. Les économies réalisées au titre du poste éclairage, chauffage, énergie et eau ont été dues à des retards enregistrés dans l'achat et l'installation de groupes électrogènes, ainsi qu'à un printemps relativement doux.

4. Remise en état des infrastructures -

30. Aucun changement.

5. Transports 4 528 400

31. Les économies d'un montant total de 5 639 500 dollars réalisées au titre de la location de véhicules (712 600 dollars), des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien (39 400 dollars), du carburant et des lubrifiants (4 735 300 dollars) et de l'assurance (152 200 dollars) ont été en partie compensées par de nouvelles ressources nécessaires, s'élevant au total à 1 111 100 dollars, pour l'achat de véhicules (894 900 dollars) et de matériel d'atelier (216 200 dollars).

32. Il est prévu d'acheter 402 véhicules. L'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) doit transférer gratuitement 267 véhicules, à l'exception du fret, et 135 véhicules ont été achetés. Les économies réalisées par rapport aux dépenses initialement prévues pour 402 véhicules ne sont pas proportionnelles au nombre de véhicules provenant de l'APRONUC étant donné que nombre des 135 véhicules achetés étaient différents des types de véhicules figurant dans les prévisions. On trouvera au tableau 1 ci-après les dépenses prévues pour l'achat de véhicules d'après le dispositif initial, ainsi que les chiffres révisés concernant les véhicules effectivement acquis.

33. Les économies réalisées au titre de la location de véhicules sont dues à la réduction des travaux de génie civil (construction de routes et de bâtiments préfabriqués et aménagement du terrain) en raison des hostilités en Bosnie-Herzégovine et dans le secteur sud.

Tableau 1
 Achat de véhicules

Type de véhicule	A/47/741/Add.1 Annexe XII		Chiffres effectifs		Différence	
	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût
Berlines légères	57	684 000	—	—	57	684 000
Berlines moyennes	2	34 000	—	—	2	34 000
Berlines lourdes	—	—	3	60 000	(3)	(60 000)
Jeeps légères	180	3 060 000	191 ^a	837 000	(11)	2 223 000
Jeeps blindées	20	3 000 000	—	—	20	3 000 000
Minibus	24	432 000	—	—	24	432 000
Fourgonnettes	2	36 000	—	—	2	36 000
Pick-ups double cabine	48	768 000	—	—	48	768 000
Camions	9	450 000	—	—	9	450 000
Camions légers	—	—	80 ^b	80 000	(80)	(80 000)
Camions moyens	—	—	15 ^b	15 000	(15)	(15 000)
Camions lourds	—	—	22	2 640 000	(22)	(2 640 000)
Camions-grues, 25 tonnes	—	—	5	1 125 000	(5)	(1 125 000)
Camions-grues, 5 tonnes	—	—	6 ^b	6 000	(6)	(6 000)
Poids lourds	20	2 000 000	—	—	20	2 000 000
Camions-bennes	12	960 000	22	1 980 000	(10)	(1 020 000)
Camions-citernes (eau)	5	475 000	17	1 615 000	(12)	(1 140 000)
Camions-citernes (carburant d'aviation)	2	286 000	—	—	2	286 000
Camions-ateliers	—	—	4 ^b	4 000	(4)	(4 000)
Engins de manutention de conteneurs	—	—	5 ^b	5 000	(5)	(5 000)
Dépanneuses	—	—	1	75 000	(1)	(75 000)
Camions-citernes (carburant)	—	—	4	380 000	(4)	(380 000)
Bennes à ordures	—	—	4	280 000	(4)	(280 000)
Matériel de génie civil						
Bulldozers	3	1 500 000	2	440 000	1	1 060 000
Chariots élévateurs à fourche	18	900 000	11	770 000	7	130 000
Excavatrices	—	—	4	720 000	(4)	(720 000)
Chariots élévateurs à prise frontale	—	—	4	480 000	(4)	(480 000)
Rouleaux compresseurs	—	—	1	40 000	(1)	(40 000)
Bulldozers de déminage	—	—	1	1 000 000	(1)	(1 000 000)
Total partiel	402	14 585 000	402	12 552 000	—	2 033 000
Fret		2 187 800				2 187 800
Total		16 772 800		12 552 000		4 220 800

^a Cent cinquante-sept jeeps légères provenant de l'APRONUC.

^b Provenant de l'APRONUC.

34. Les économies au titre du carburant et des lubrifiants proviennent en partie de la consommation plus faible de carburant due à une diminution du kilométrage moyen parcouru durant la période considérée, qui est elle-même attribuable à la réduction des travaux de génie civil mentionnée au paragraphe 33 ci-dessus et au transport des troupes et du matériel en Bosnie-Herzégovine par bacs plutôt que par voie terrestre, comme il est expliqué au paragraphe 82 ci-après.

/...

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères 201 100

35. Les économies d'un montant de 32 300 dollars réalisées au titre de la location/affrètement (21 000 dollars) et du carburant et des lubrifiants (211 300 dollars) ont été en partie compensées par de nouvelles ressources nécessaires pour l'assurance responsabilité (31 200 dollars).

36. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base de la location de 21 hélicoptères pendant trois mois, comme suit : 3 Bell-206, 3 Bell-212, 2 S-61, 4 Gazelle, 5 Puma et 4 Seaking. Au lieu de louer deux hélicoptères S-61, il a été décidé de conserver l'hélicoptère MI-26 et de louer un autre Bell-212. En outre, un nouvel hélicoptère Puma a été déployé en juin, ce qui porte le total des Puma à six. En outre, aucune dépense n'a été prévue pour les heures de vol supplémentaires dépassant le chiffre fixé dans le contrat.

37. On trouvera au tableau 2 ci-après les prévisions de dépenses concernant la location d'hélicoptères en fonction du dispositif initial, ainsi que les prévisions de dépenses révisées par rapport au déploiement effectif.

Tableau 2

Location/affrètement d'hélicoptères

Type d'hélicoptère	Prévisions de dépenses	Dépenses effectives	Différence
Bell-206	437 400	437 400	—
Heures de vol supplémentaires	—	4 725	(4 725)
Bell-212	1 101 600	1 468 800	(367 200)
Heures de vol supplémentaires	—	628 520	(628 520)
S-61	1 350 000	—	1 350 000
MI-26	—	720 000	(720 000)
Gazelle	240 000	210 000	30 000
Puma	870 000	880 000	(10 000)
Seaking	1 242 000	870 609	371 391
Total	5 241 000	5 220 054	20 946

38. Les économies au titre du carburant sont attribuables à la location d'un hélicoptère léger supplémentaire (Bell-212) au lieu d'un hélicoptère lourd (S-61). La consommation moyenne de carburant des S-61 avait été estimée à 668 gallons par heure de vol, contre 96 gallons par heure de vol pour les Bell-212.

39. Le montant supplémentaire de 31 200 dollars nécessaire pour l'assurance au tiers correspond à la location d'un nouvel hélicoptère Bell-212 pendant trois mois au lieu d'un S-61, pour lequel le coût de l'assurance aurait été incorporé dans les frais de location mensuels.

/...

b) Avions (816 800)

40. Les ressources nécessaires supplémentaires se sont élevées au total à 816 800 dollars pour la location/affrètement (149 400 dollars), le carburant et les lubrifiants (39 600 dollars), le déploiement (3 000 dollars), la peinture/préparation (6 700 dollars) et l'assurance responsabilité et risques de guerre (618 100 dollars).

41. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base de la location de quatre avions au total pendant trois mois, comme suit : deux avions de transport de passagers Beechcraft, un avion-cargo AN-32 et un avion-cargo IL-76. Au lieu de continuer à louer les deux Beechcraft, il a été décidé de choisir deux YAK-40 en juin. Aucun montant n'a été prévu pour les heures de vol supplémentaires dépassant le chiffre fixé dans le contrat.

42. On trouvera au tableau 3 ci-après les prévisions de dépenses concernant la location d'avions établies en fonction du dispositif initial, ainsi que les prévisions de dépenses révisées par rapport au déploiement effectif.

Tableau 3

Location/affrètement d'avions

Type d'appareil	Prévisions de dépenses	Dépenses effectives	Différence
Beechcraft	354 000	236 000	118 000
YAK-40	—	87 000	(87 000)
AN-32	180 000	180 000	—
Heures de vol supplémentaires	—	40 369	(40 369)
IL-76	390 000	433 500	(43 500)
Heures de vol supplémentaires	—	96 544	(96 544)
Total	924 000	1 073 413	(149 413)

43. Les ressources supplémentaires nécessaires pour le déploiement et la peinture sont dues au déploiement de deux YAK-40 en juin.

44. Les ressources supplémentaires nécessaires pour les frais d'assurance proviennent du coût accru de l'assurance risques de guerre pour les avions-cargos volant en Bosnie-Herzégovine et ont été partiellement compensées par les économies réalisées au titre de l'assurance responsabilité du fait que les deux Beechcraft ont été remplacés en juin par deux YAK-40. Le coût de l'assurance risques de guerre pour les avions volant à Sarajevo a augmenté à la suite d'un incident survenu le 17 avril 1993, au cours duquel l'avion-cargo IL-76 a été touché alors qu'il roulait vers la rampe de l'aéroport de Sarajevo.

45. On trouvera au tableau 4 ci-après les prévisions de dépenses concernant l'assurance des aéronefs à voilure fixe établies en fonction du dispositif initial, ainsi que les dépenses révisées par rapport au déploiement effectif.

/...

Tableau 4

Assurance responsabilité et risque de guerre

Type d'appareil	Prévisions de dépenses	Dépenses effectives	Différence
Beechcraft	33 000	22 000	11 000
YAK-40	—	4 000	(4 000)
AN-32	17 940	17 940	—
Risques de guerre pour la cargaison	300 000	925 100	(625 100)
Total	350 940	969 040	(618 100)

c) Indemnité de subsistance des équipages (144 200)

46. Les ressources supplémentaires nécessaires sous cette rubrique s'élèvent à 144 200 dollars.

47. Elles correspondent au changement de types d'aéronef loués durant la période considérée. En outre, aucun montant n'avait été prévu pour verser sur place aux équipages une indemnité de repas et de logement pour les nuits passées en dehors de la base de stationnement. Seuls les montants à régler à l'entrepreneur pour le logement des équipages ont été inclus dans les prévisions de dépenses.

48. Le tableau 5 ci-après indique les prévisions de dépenses au titre de l'indemnité de subsistance calculées d'après le dispositif initial, ainsi que les chiffres révisés suivant le déploiement effectif.

Tableau 5

Indemnité de subsistance des équipages

Type d'appareil	Prévisions de dépenses	Dépenses effectives	Différence
Bell-206	44 400	44 640	(240)
Bell-212	111 600	111 600	—
MI-26	—	60 750	(60 750)
AN-32	75 300	75 300	—
Dépenses locales	—	83 181	(83 181)
Total	231 300	375 471	(144 171)

d) Autres dépenses 53 700

49. Les économies réalisées au titre de la manutention au sol se sont élevées à 53 700 dollars.

/...

7. Opérations navales -

50. Aucun changement.

8. Transmissions -

a) Éléments complémentaires 882 100

51. Les économies, d'un montant total de 3 125 900 dollars, réalisées au titre du matériel de transmissions (1 958 700 dollars), du matériel d'atelier et d'essai (17 100 dollars) et des communications commerciales (1 150 100 dollars) ont servi en partie à couvrir des dépenses additionnelles encourues au titre des pièces de rechange et fournitures (2 243 800 dollars).

52. Le solde accusé au titre du matériel de transmissions est dû au retard dans l'achat de certaines pièces d'équipement, retard causé par les raisons suivantes : a) il n'a pas été donné suite à une importante demande de matériel VHF car l'on attendait confirmation que l'équipement nécessaire pourrait être transféré de l'APRONUC; b) une demande d'achat de matériel HF est en suspens en attendant que l'on évalue les propositions; et c) l'on n'a pas pu procéder à l'achat du matériel de cryptophonie parce que les appareils fournis par divers fabricants pour les essais n'étaient pas entièrement compatibles avec le réseau de transmissions de la FORPRONU. On teste actuellement un autre appareil.

53. Les montants supplémentaires demandés au titre des pièces de rechange et fournitures de transmissions correspondent aux besoins opérationnels de la mission, en particulier les besoins militaires.

54. Les économies réalisées au titre des communications commerciales sont imputables à la mise en opération partielle du réseau de transmissions appartenant à l'ONU et au fait que l'on avait surestimé le temps d'utilisation du matériel INMARSAT pour les opérations en Bosnie-Herzégovine. Les quantités nécessaires en Bosnie-Herzégovine avaient été demandées par le Commandement dans ce pays au moment où les responsabilités avaient été transférées à la FORPRONU le 1er avril 1993.

b) Contrat relatif au réseau principal -

55. Pas de changement.

9. Matériel divers 592 400

56. Les économies, d'un montant total de 7 691 100 dollars, réalisées au titre des rubriques matériel de bureau (605 300 dollars), groupes électrogènes (5 092 400 dollars), matériel médical et dentaire (209 000 dollars), équipement des logements (1 036 600 dollars), matériel de purification de l'eau (259 000 dollars) et pièces de rechange, réparations et entretien (488 800 dollars) ont servi en partie à couvrir des dépenses additionnelles d'un montant total de 7 098 000 dollars au titre du mobilier de bureau (286 600 dollars), du matériel informatique (880 100 dollars), du matériel d'observation (296 400 dollars), des réservoirs d'essence et débitmètres

/...

(1 032 100 dollars), du matériel divers (2 044 000 dollars) et du matériel pour la défense des périmètres (2 559 500 dollars).

57. Le solde au titre du matériel de bureau est dû au fait que l'on a remis à une date ultérieure l'acquisition de matériel supplémentaire car les techniciens étaient encore en train d'installer le matériel acheté au cours de la période du mandat précédent. On ne disposait pas des effectifs nécessaires pour procéder à d'autres installations, ni du temps et de l'espace voulus pour stocker le matériel additionnel.

58. Une partie des économies réalisées au titre des groupes électrogènes était due au transfert de 200 générateurs de 5 kVA de l'APRONUC. En outre, les demandes de nouveaux générateurs sont restées en suspens en attendant que le Comité des contrats au Siège donne son approbation.

59. En raison du retard dans l'acquisition et l'installation d'unités préfabriquées de logement pour le personnel des contingents, on a remis à plus tard l'achat d'équipement des logements pour ces unités.

60. Les montants nécessaires pour le mobilier de bureau destiné aux personnels et bureaux supplémentaires dans la zone de la mission avaient été sous-évalués.

61. Les dépenses additionnelles au titre du matériel d'observation sont dues à l'achat de dispositifs de vision nocturne destinés aux opérations à Sarajevo.

62. Il a fallu acheter d'autres unités de stockage de carburant pour respecter les instructions du commandant de la Force, selon lesquelles chaque bataillon devait disposer d'un minimum de 14 jours de réserve de carburant. Il a fallu acheter des citernes gonflables et des pompes portatives car les unités doivent souvent se déplacer avec très peu de préavis.

63. L'élargissement des services du génie en raison du transfert de la responsabilité des activités du secteur militaire au secteur civil a causé un accroissement de la demande d'outils et d'autres types de matériel d'ingénierie que l'on n'avait pas prévu dans les chiffres initiaux au titre des matériels divers.

64. Les dépenses supplémentaires au titre du matériel pour la défense des périmètres sont dues au besoin d'assurer la sécurité du personnel à la suite de la montée des hostilités dans la zone d'opérations.

10. Fournitures et services

a) Services divers 2 585 000

65. Les économies, d'un montant total de 2 641 500 dollars, réalisées au titre des services contractuels (2 410 700 dollars), des traitements médicaux (75 000 dollars), des dépenses de représentation (1 000 dollars) et d'autres services (154 800 dollars) ont servi en partie à couvrir les dépenses additionnelles engagées au titre de la vérification des comptes (56 500 dollars).

/...

66. Le solde réalisé au titre des services contractuels provient des difficultés auxquelles on s'est heurté dans la négociation de contrats au cours de la période considérée, en particulier en Bosnie-Herzégovine, comme indiqué au paragraphe 28 ci-dessus.

67. Des crédits additionnels au titre de la vérification des comptes avaient été inscrits dans les prévisions de dépenses pour la période commençant à courir le 1er juillet 1993, mais les dépenses correspondantes ont été engagées au cours de la période couverte par le présent rapport.

b) Fournitures diverses (1 549 700)

68. Des économies, d'un montant total de 1 308 700 dollars, réalisées au titre des fournitures médicales (1 016 600 dollars), des abonnements (55 300 dollars) et des fournitures électriques (236 800 dollars), ont permis de couvrir en partie des dépenses additionnelles, d'un montant total de 2 858 400 dollars, engagées au titre des rubriques suivantes : papeterie et fournitures de bureau (794 400 dollars), fournitures sanitaires et de nettoyage (529 300 dollars), accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies (447 400 dollars), fournitures pour la défense des périmètres (656 600 dollars) et intendance et magasins (430 700 dollars).

69. La mission étant constamment élargie, les ressources nécessaires au titre de la papeterie et des fournitures de bureau avaient été sous-estimées. La mission garde un stock de réserve de 30 jours.

70. Les dépenses additionnelles qu'il a fallu engager au titre des fournitures sanitaires et de nettoyage sont dues à l'augmentation du nombre de locaux d'habitation et de cantines au cours de la période considérée. En outre, aux termes du contrat de nettoyage du quartier général de la mission à Zagreb tel qu'il a été renégocié, la FORPRONU est tenue désormais de fournir les produits de nettoyage.

71. Par mesure de sécurité, il a fallu doter le personnel civil affecté aux secteurs de vestes pare-balles et de casques. En outre, la FORPRONU doit fournir ces articles, à titre de prêt, à certains contingents qui n'en ont pas été dotés par leurs gouvernements. Ces dépenses n'avaient pas été prévues dans les chiffres relatifs aux accessoires d'uniforme.

72. Il a fallu engager des dépenses additionnelles au titre des fournitures pour la défense des périmètres en raison de la nécessité urgente d'assurer la sécurité du personnel de la FORPRONU à la suite de la montée brutale du nombre d'incidents au cours desquels des unités de la Force ont essayé des tirs d'armes légères et lourdes des factions en présence.

73. Le solde qui apparaît au titre des fournitures médicales est dû au fait que les contingents postés en Bosnie-Herzégovine n'ont pas présenté leurs notes de frais relevant de cette rubrique.

74. Le solde qui apparaît au titre des fournitures électriques provient du fait que l'on a inclus lesdits articles dans les fournitures d'entretien à la rubrique 3 (locaux/hébergement) ci-dessus.

/...

11. Fournitures et services liés aux élections -
75. Pas de changement.
12. Programmes d'information 291 300
76. Les économies réalisées au titre de l'équipement d'information (251 500 dollars) et des matériels et fournitures (39 800 dollars) se sont élevées à un montant total de 291 300 dollars.
77. Certaines activités d'information ont dû être remises en raison de l'incertitude de la situation en Bosnie-Herzégovine et à Sarajevo, ce qui a permis de réaliser des économies à cette rubrique.
13. Programmes de formation -
78. Pas de changement.
14. Programmes de déminage -
79. Pas de changement.
15. Aide au désarmement et à la démobilisation -
80. Pas de changement.
16. Fret aérien et de surface (1 154 600)
81. Les dépenses additionnelles au titre de cette rubrique se sont élevées à un montant total de 1 154 600 dollars.
82. Il a fallu des crédits supplémentaires pour transporter le matériel appartenant aux contingents et d'autres équipements et fournitures jusqu'en Bosnie-Herzégovine étant donné que beaucoup de routes dans cette région étaient fermées. Les troupes et le matériel ont dû passer par Split, et de ce fait prendre le bac entre Rijeka et Split. Il n'avait été prévu aucun crédit pour le transport par bac dans les chiffres initiaux.
17. Système intégré de gestion -
83. Pas de changement.
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix -
84. Pas de changement.
19. Contributions du personnel 72 700
85. On estime à 72 700 dollars les économies réalisées à cette rubrique, en raison du taux élevé de vacances de poste en ce qui concerne le personnel civil international.
20. Recettes provenant des contributions du personnel (72 700)
86. Ce montant provient de la rubrique 19 ci-dessus.

/...

ANNEXE IV

Répartition géographique des effectifs civils et militaires, des véhicules et du gros matériel, au 15 septembre 1993

	Zagreb	Sarajevo	Secteur Ouest	Secteur Est	Secteur Nord	Secteur Sud	Bosnie-Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Divers	Total
1. Personnel civil international										
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	3	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Bureau du commandant de la Force	6	—	—	—	—	—	—	—	—	6
Affaires civiles										
Questions politiques, juridiques et humanitaires	27	3	11	8	10	13	15	5	4	96
Information	18	—	—	—	—	—	—	—	1	19
Postes frontière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Police civile	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gestion et administration										
Bureau du chef de l'administration	23	—	—	—	—	—	—	—	—	23
Services administratifs	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Finances	14	—	—	—	—	—	1	1	—	16
Achats	12	—	—	—	—	—	—	—	—	12
Ressources humaines	16	—	—	—	—	—	—	—	—	16
Service d'appui aux opérations	10	1	3	4	5	1	1	4	4	33
Service technique	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Communications	18	—	—	—	—	1	1	3	—	23
Traitement des données	11	—	—	—	—	—	—	—	—	11
Transport	8	—	—	—	—	—	—	—	—	8
Gestion des fournitures et des biens	8	—	—	—	—	—	—	—	—	8
Services généraux	18	—	1	1	1	—	—	—	—	21
Service de génie	16	—	—	—	1	—	—	—	1	18
Total	212	4	15	13	17	15	18	13	10	317
2. Personnel local										
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du commandant de la Force	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Affaires civiles										
Questions politiques, juridiques et humanitaires	1	1	4	1	5	5	1	—	2	20
Information	14	—	—	—	—	—	—	—	3	17
Postes frontière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Police civile	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gestion et administration										
Bureau du chef de l'administration	4	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Services administratifs	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1

/ . . .

	Zagreb	Sarajevo	Secteur Ouest	Secteur Est	Secteur Nord	Secteur Sud	Bosnie-Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Divers	Total
Finances	18	—	—	—	—	—	—	—	—	18
Achats	22	—	—	—	—	—	—	—	—	22
Ressources humaines	18	—	—	—	—	—	—	—	—	18
Service d'appui aux opérations	10	65	72	66	52	62	65	31	29	452
Service technique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Communications	28	1	—	1	—	—	—	2	1	33
Traitement des données	9	—	—	—	—	—	—	—	—	9
Transports	72	5	8	10	7	5	—	3	5	116
Gestion des fournitures et des biens	27	—	—	—	—	—	—	—	—	27
Services généraux	52	5	—	—	—	1	—	1	2	71
Service du génie	61	9	25	25	28	15	—	3	13	179
Total	347	87	109	103	92	88	66	40	55	987
3. Personnel contractuel international										
Affaires civiles										
Questions politiques, juridiques et humanitaires	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Gestion et administration										
Bureau du chef de l'administration	9	—	—	—	—	—	—	—	—	9
Services administratifs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Finances	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Achats	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Ressources humaines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Service d'appui aux opérations	2	4	2	1	2	4	1	—	1	17
Service technique	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Communications	44	3	—	1	—	2	—	6	3	59
Traitement des données	3	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Transport	51	1	4	3	3	2	—	—	2	66
Gestion des fournitures et des biens	21	—	—	—	—	—	—	—	—	21
Services généraux	11	—	1	1	1	2	1	1	—	18
Service du génie	57	6	29	31	30	27	—	7	10	197
Total	203	14	36	37	36	38	2	14	16	396
4. Observateurs militaires										
	24	74	20	15	47	70	126	18	69	463
5. Police civile										
	26	12	135	129	130	125	8	26	35	626
6. Autre personnel militaire										
Infanterie	—	2 347	2 688	1 497	2 684	2 281	5 552	793	—	17 842
Quartier général	170	75	35	32	64	43	142	31	6	598
Compagnie de quartier général	89	184	—	—	—	—	211	217	21	722

	Zagreb	Sarajevo	Secteur Ouest	Secteur Est	Secteur Nord	Secteur Sud	Bosnie-Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Divers	Total
Contrôle des mouvements	54	6	—	—	—	—	—	4	10	74
Logistique	1 316	1	320	—	—	19	635	—	—	2 291
Transmissions	149	48	55	46	50	50	86	—	—	484
Génie de construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Génie de campagne	403	2	3	2	3	39	389	1	—	842
Service de santé	485	27	13	21	15	14	—	—	—	575
Unité aérienne	—	217	—	—	—	—	256	—	—	473
Unité de l'aéroport	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Unité de localisation par radar des tirs d'artillerie et de mortier	—	30	—	—	—	—	—	—	—	30
Total	2 666	2 937	3 114	1 598	2 816	2 446	7 271	1 046	37	23 931
7. Véhicules										
Voitures lourdes	8	—	—	—	—	—	—	—	1	9
Voitures moyennes	25	—	2	—	1	—	—	2	6	36
Voitures légères	208	3	12	16	15	16	7	14	18	309
Jeeps légères 4 x 4	222	29	77	88	81	93	61	50	25	726
Jeeps moyennes 4 x 4	—	11	—	—	—	—	1	—	—	12
Autocars légers	45	—	4	5	5	4	—	4	1	68
Autocars moyens	14	—	—	1	—	—	—	—	—	15
Autocars lourds	10	—	—	—	—	—	—	—	—	10
Camions légers	26	—	3	3	2	4	—	1	2	41
Camions moyens	14	3	7	6	5	6	7	2	5	55
Camions lourds	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Ambulances	—	—	2	—	1	—	1	1	—	5
Camions-grues	—	—	1	—	—	1	—	—	—	2
Camions-citernes (combustible)	7	—	1	—	2	1	—	2	—	13
Camions-citernes (eau)	—	1	1	1	1	—	—	—	—	4
Dépanneuses	2	—	1	—	—	—	—	—	—	3
Tracteurs	3	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Camions de ramassage des ordures ménagères	2	1	—	—	—	—	—	—	1	4
Voitures de pompiers	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Camions divers	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Excavatrices	3	—	—	1	1	1	—	—	—	6
Chariots élévateurs à fourche	19	—	—	—	—	—	—	—	—	19
Véhicules blindés	—	—	5	—	—	—	—	—	—	5
Total	613	48	116	121	114	126	77	76	59	1 350

	Zagreb	Sarajevo	Secteur Ouest	Secteur Est	Secteur Nord	Secteur Sud	Bosnie-Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Divers	Total
8. Matériel de transmissions										
<u>Matériel VHF</u>										
Répéteurs	41	4	1	2	1	3	7	7	3	69
Stations fixes	108	3	13	11	22	35	21	10	53	276
Stations mobiles	405	28	7	4	5	21	9	34	717	1 230
Postes portatifs	444	114	64	77	97	134	84	46	111	1 171
Avertisseurs individuels portatifs	200	—	—	—	—	—	—	—	—	200
<u>Matériel HF</u>										
Stations fixes	4	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Stations mobiles	6	1	—	—	—	—	4	—	29	40
<u>Équipement satellite</u>										
Terminaux INMARSAT	2	—	—	—	—	—	19	—	6	27
Stations INMARSAT	3	1	—	—	—	—	—	1	3	8
9. Matériel informatique										
Ordinateurs de bureau	503	1	36	26	34	21	7	20	31	679
Ordinateurs portatifs	146	35	12	22	32	36	27	10	18	338
Serveurs	9	—	—	—	—	—	—	—	—	9
Imprimantes	492	40	39	38	57	48	24	24	45	807
10. Matériel de bureau										
Petites photocopieuses	75	11	18	13	16	3	5	3	8	152
Photocopieuses moyennes	28	2	2	—	3	—	1	2	2	40
Grosses photocopieuses	23	3	6	—	2	3	1	2	2	42
Très grosses photocopieuses	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Télécopieurs	100	9	2	3	13	9	9	7	46	198
Rétroprojecteurs	25	—	—	—	—	—	—	—	—	25
Déchettesuses	23	—	1	1	2	1	—	—	—	28
Machines à écrire	162	13	19	14	17	21	—	24	3	273
11. Groupes électrogènes	13	18	192	121	287	154	14	5	42	846
12. Bâtiments préfabriqués										
Unités de logement	281	245	768	448	723	688	164	100	35	3 452
Sanitaires	44	44	142	81	79	97	42	7	6	542
Cantines	1	1	28	34	53	40	—	10	—	167

/ . . .

	Zagreb	Sarajevo	Secteur Ouest	Secteur Est	Secteur Nord	Secteur Sud	Bosnie-Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Divers	Total
13. Réservoirs de combustible et matériel auxiliaire										
5 000 litres, métalliques	-	-	-	-	5	-	-	-	-	5
15 000 litres, métalliques	-	-	-	-	6	4	-	-	-	10
20 000 litres, métalliques	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1
Pompes de campagne 10 m ³ /h	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filtres de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Unités de ravitaillement d'aéronef	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pompes de campagne 60 m ³ /h	-	-	2	-	2	2	-	-	-	6
Pompes de campagne 25 m ³ /h	-	2	1	1	3	3	2	-	1	13
Réservoirs gonflables de campagne 80 m ³	-	-	2	2	3	2	-	-	1	10
Réservoirs gonflables de combustible 25 m ³	-	2	1	1	3	3	2	-	-	12
Réservoirs gonflables de combustible 3 m ³	-	-	-	7	-	-	-	-	-	7
Débitmètres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pompes à compteur 3 m ³ /h	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE V

Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994

État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant autorisé (1)	Besoins supplémentaires (2)	Total (1) + (2)
1. <u>Personnel militaire</u>			
a) <u>Observateurs militaires</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	8 921,0	8 107,2	17 028,2
Frais de voyage	629,5	136,4	765,9
Indemnité d'habillement et d'équipement	42,1	36,3	78,4
Total partiel	9 592,6	8 279,9	17 872,5
b) <u>Contingents</u>			
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	145 938,7	90 544,6	236 483,3
Détente et loisirs	1 742,3	1 617,7	3 360,0
Rations	25 195,8	22 583,6	47 779,4
Indemnité journalière	4 740,0	4 230,8	8 970,8
Indemnité de subsistance (missions)	95,8	54,2	150,0
Déploiement, relève et rapatriement	4 791,2	8 758,1	13 549,3
Indemnité d'habillement et d'équipement	9 945,2	6 171,3	16 116,5
Total partiel	192 449,0	133 960,3	326 409,3
c) <u>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</u>			
Matériel appartenant aux contingents	36 027,6	40 972,4	77 000,0
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	7 110,0	870,0	7 980,0
Total partiel	43 137,6	41 842,4	84 980,0
Total, rubrique 1	245 179,2	184 082,6	429 261,8
2. <u>Personnel civil</u>			
a) <u>Police civile</u>			
Indemnité de subsistance (missions)	11 959,0	8 021,0	19 980,0
Frais de voyage	838,0	(364,4)	473,6
Indemnité d'habillement et d'équipement	57,1	40,2	97,3
Total partiel	12 854,1	7 696,8	20 550,9
b) <u>Personnel international et personnel local</u>			
Traitements du personnel international	8 799,2	5 192,9	13 992,1
Traitements du personnel local	5 101,4	2 029,2	7 130,6
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—
Dépenses communes de personnel	4 140,0	4 847,1	8 987,1
Indemnité de subsistance (missions)	6 647,9	7 946,5	14 594,4
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	260,3	525,1	785,4
Autres voyages autorisés	248,9	486,1	735,0
Total partiel	25 197,7	21 026,9	46 224,6

/...

	Montant autorisé (1)	Besoins supplémentaires (2)	Total (1) + (2)
c) <u>Personnel contractuel international</u>	6 154,1	17 578,4	23 732,5
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—	—	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—	—	—
Total, rubrique 2	44 205,9	46 302,1	90 508,0
3. <u>Locaux/hébergement</u>			
Location de locaux	5 023,8	4 057,2	9 081,0
Aménagement et rénovation des locaux	—	6 776,0	6 776,0
Fournitures d'entretien	4 888,1	3 851,9	8 740,0
Services d'entretien	1 135,6	1 098,4	2 234,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	6 581,6	7 412,3	13 993,9
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	41 251,5	41 251,5
Total partiel	17 629,1	64 447,3	82 076,4
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>			
Pistes d'atterrissage	—	—	—
Routes	—	—	—
Ponts	—	4 400,0	4 400,0
Total partiel	—	4 400,0	4 400,0
5. <u>Transports</u>			
Achat de véhicules	—	34 837,8	34 837,8
Location de véhicules	—	1 577,2	1 577,2
Matériel d'atelier	—	1 140,0	1 140,0
Pièces de rechange, réparations et entretien	17 476,9	20 131,7	37 608,6
Carburants et lubrifiants	17 813,2	1 062,3	18 875,5
Assurance	1 087,6	1 251,4	2 339,0
Total partiel	36 377,7	60 000,4	96 378,1
6. <u>Opérations aériennes</u>			
a) <u>Hélicoptères</u>			
Location/affrètement	10 351,0	13 661,2	24 012,2
Carburant et lubrifiants	1 011,2	1 353,6	2 364,8
Déploiement/retrait	—	100,0	100,0
Vols de ravitaillement	—	—	—
Peinture/préparation	—	40,0	40,0
Assurance responsabilité/risque de guerre	273,3	1 262,5	1 535,8
Total partiel	11 635,5	16 417,3	28 052,8
b) <u>Avions</u>			
Location/affrètement	1 824,9	1 376,6	3 201,5
Carburant et lubrifiants	1 483,3	3 604,1	5 087,4
Déploiement/retrait	—	25,0	25,0
Peinture/préparation	—	25,0	25,0
Assurance responsabilité/risque de guerre	693,2	3 490,6	4 183,8
Total partiel	4 001,4	8 521,3	12 522,7

/...

	Montant autorisé (1)	Besoins supplémentaires (2)	Total (1) + (2)
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	457,4	422,8	880,2
d) <u>Autres dépenses</u>			
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	791,0	1 836,1	2 627,1
Réservoirs de carburant	—	—	—
Total partiel	791,0	1 836,1	2 627,1
Total, rubrique 6	16 885,3	27 197,5	44 082,8
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>			
a) <u>Éléments complémentaires</u>			
Matériel de transmissions	—	16 732,0	16 732,0
Pièces de rechange et fournitures	2 918,1	7 640,0	10 559,0
Matériel d'atelier et d'essai	—	997,9	997,9
Communications par réseaux commerciaux	8 107,4	11 662,8	19 770,2
Total partiel	11 025,5	37 033,6	48 059,1
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>			
Matériel	—	—	—
Fournitures et pièces de rechange	—	—	—
Transport	—	—	—
Dépenses contractuelles d'exploitation	—	—	—
Total partiel	—	—	—
Total, rubrique 8	11 025,5	37 033,6	48 059,1
9. <u>Matériel divers</u>			
Mobilier de bureau	—	300,0	300,0
Équipement de bureau	—	800,2	800,2
Matériel informatique	493,3	2 417,8	2 911,1
Groupes électrogènes	—	31 292,6	31 292,6
Matériel d'observation	—	353,4	353,4
Citernes à essence et débitmètres	—	3 273,2	3 273,2
Matériel médical et dentaire	—	550,0	550,0
Équipement de logement	—	2 100,0	2 100,0
Matériel divers	—	2 995,0	2 995,0
Matériel pour la défense des périmètres	—	2 809,0	2 809,0
Matériel d'épuration de l'eau	—	736,3	736,3
Pièces de rechange, réparations et entretien	1 481,3	3 671,7	5 153,0
Total partiel	1 974,6	51 299,2	53 273,8
10. <u>Fournitures et services</u>			
a) <u>Services divers</u>			
Vérification des comptes	137,5	(68,2)	69,3
Services contractuels	7 702,5	(100,0)	7 602,5
Services informatiques	—	—	—
Services de sécurité	—	—	—
Services et traitements médicaux	128,4	(128,4)	—

/...

	Montant autorisé (1)	Besoins supplémentaires (2)	Total (1) + (2)
Services d'entretien	—	—	—
Demandes d'indemnisation et règlements	—	—	—
Dépenses de représentation	11,9	3,1	15,0
Autres services divers	355,5	(190,5)	165,0
Total partiel	8 335,8	(484,0)	7 851,8
b) Fournitures diverses			
Papeterie et fournitures de bureau	987,5	2 342,5	3 330,0
Fournitures médicales	1 975,0	(1 075,0)	900,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	553,0	617,0	1 170,0
Abonnements	128,4	(68,4)	60,0
Fournitures électriques	395,0	(395,0)	—
Bâches pare-éclats pour véhicules	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	—	1 625,4	1 625,4
Fournitures pour la défense des périmètres	1 501,0	11 524,0	13 025,0
Cartes d'état-major	—	2 000,0	2 000,0
Intendance et magasins	987,5	2 384,5	3 372,0
Total partiel	6 527,4	18 955,0	25 482,4
Total, rubrique 10	14 863,2	18 471,0	33 334,2
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—
12. Programmes d'information			
Matériel	—	—	—
Fournitures et accessoires	177,8	378,8	556,6
Services contractuels	—	358,0	358,0
Frais de production du Département de l'information	—	57,5	57,5
Total partiel	177,8	794,3	972,1
13. Programmes de formation	—	—	—
14. Programmes de déminage			
a) Achat de matériel			
Matériel de déminage	—	195,6	195,6
Matériel divers	—	—	—
Total partiel	—	195,6	195,6
b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement			
Salaires et vivres	—	—	—
Services divers	—	287,0	287,0
Fournitures diverses	—	33,0	33,0
Total partiel	—	320,0	320,0
Total, rubrique 14	—	515,6	515,6
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—
16. Fret aérien et de surface			
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	1 500,0	1 500,0
Transport aérien militaire	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	740,6	644,4	1 385,0
Total partiel	740,6	2 144,4	2 885,0

/...

	Montant autorisé (1)	Besoins supplémentaires (2)	Total (1) + (2)
17. <u>Système intégré de gestion</u>	197,5	102,5	300,0
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	2 259,2	3 687,2	5 946,4
19. <u>Contributions du personnel</u>	<u>3 484,4</u>	<u>2 503,2</u>	<u>5 987,6</u>
Total brut, rubriques 1 à 19	395 000,0	502 980,9	897 980,9
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	<u>(3 484,4)</u>	<u>(2 503,2)</u>	<u>(5 987,6)</u>
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—
Total des ressources	391 515,6	500 477,7	891 993,3

/...

ANNEXE VI

Prévisions de dépenses pour la période allant du
1er juillet 1993 au 31 mars 1994

Renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions qui figurent dans la présente annexe ont été, chaque fois qu'il y a lieu, calculées sur la base des paramètres ci-après.

1. Indemnité de subsistance (missions)

2. Les observateurs militaires, les contrôleurs de la police civile et le personnel civil international des Nations Unies reçoivent une indemnité de subsistance aux taux ci-après : a) 150 dollars par personne et par jour pendant les 30 premiers jours, b) 120 dollars par personne et par jour par la suite en Bosnie-Herzégovine et c) 110 dollars par personne et par jour par la suite dans tous les autres lieux.

3. Les taux ci-dessus sont majorés de 15 et 40 % pendant les 30 premiers jours et de 10 et 25 % par la suite pour le personnel de classes D-1 et D-2 et les fonctionnaires ayant rang de sous-secrétaire général et secrétaire général adjoint, respectivement.

2. Frais de voyage

4. Les frais de voyage des observateurs militaires, des contrôleurs de la police civile et du personnel civil international à destination et en provenance de la zone de la mission ont été calculés comme suit : a) observateurs militaires - 900 dollars par personne pour un voyage aller simple, soit 1 800 dollars pour un voyage aller retour; b) contrôleurs de la police civile - 1 050 dollars par personne pour un voyage aller simple, soit 2 100 dollars pour un voyage aller retour; et c) personnel civil international - 1 700 dollars par personne pour un voyage aller simple, soit 3 400 dollars par voyage aller retour.

5. Les frais de voyage aller retour à l'occasion de la relève, tous les six mois, du personnel d'infanterie et du personnel d'appui calculés au tarif groupe sont estimés en moyenne à 330 dollars par personne pour les voyages à l'intérieur de l'Europe et à 800 dollars par personne pour les voyages à l'extérieur de l'Europe, les tarifs en vigueur au cours des huit premiers mois de 1993 ayant été pris en considération. On compte que 60 % des voyages auront lieu à l'intérieur de l'Europe et 40 % à l'extérieur de l'Europe.

6. Les frais de voyage du personnel contractuel international à destination et en provenance de la zone de la mission seront pris en charge par la partie contractante.

/...

3. Prévisions de dépenses au titre des observateurs militaires

7. Les prévisions de dépenses au titre des observateurs militaires se fondent sur le calendrier de déploiement des observateurs figurant au tableau 1.

Tableau 1

Déploiement des observateurs militaires

Période	Nombre d'observateurs	Nombre total d'observateurs	Nombre de jours	Nombre total de jours-homme	Nombre de mois	Nombre total de mois-homme
1er juillet 1993-31 mars 1994	431	431	274	118 094	9,0	3 879,0
1er août 1993-31 mars 1994	(11)	420	243	(2 673)	8,0	(88,0)
1er septembre 1993-31 mars 1994	16	436	212	3 392	7,0	112,0
15 septembre 1993-31 mars 1994	27	463	198	5 346	6,5	175,5
1er octobre 1993-31 mars 1994	54	517	182	9 828	6,0	324,0
15 octobre 1993-31 mars 1994	49	566	168	8 232	5,5	269,5
15 décembre 1993-31 mars 1994	10	576	107	1 070	3,5	35,0
Total	576			143 289		4 707,0

8. On compte que 576 observateurs militaires sur un effectif total autorisé de 578 auront été déployés d'ici à la fin de l'actuelle période du mandat.

4. Prévisions de dépenses au titre des contingents

9. Les prévisions de dépenses au titre des contingents se fondent sur le calendrier de déploiement des contingents figurant au tableau 2.

Tableau 2

Calendrier de déploiement des contingents

Période	Nombre d'hommes	Nombre total d'hommes	Nombre de jours	Nombre total de jours-homme	Nombre de mois	Nombre total de mois-homme
1er juillet 1993-31 mars 1994	23 181	23 181	274	6 351 594	9,0	208 629,0
1er août 1993-31 mars 1994	571	23 752	243	138 753	8,0	4 568,0
15 septembre 1993-31 mars 1994	179	23 931	198	35 442	6,5	1 163,5
1er octobre 1993-31 mars 1994	94	24 025	182	17 108	6,0	564,0
15 octobre 1993-31 mars 1994	1 034	25 059	168	173 712	5,5	5 687,0
15 décembre 1993-31 mars 1994	1 308	26 367	107	139 956	3,5	4 578,0
1er janvier 1994-31 mars 1994	1 300	27 667	90	117 000	3,0	3 900,0
Total	27 667			6 973 565		229 089,5

10. On compte que 27 667 hommes sur un effectif total autorisé de 34 700 auront été déployés d'ici à la fin de l'actuelle période du mandat.

/...

11. Les chiffres ci-dessus sont des chiffres nets, compte tenu des arrivées et des départs. L'effectif moyen a été de 23 181 par jour en juillet et de 23 752 par jour en août. Au cours de ces deux mois 1 986 hommes supplémentaires ont été déployés et 546 ont été rapatriés, soit au total un gain de 1 440 hommes. Au début d'octobre, 342 hommes avaient été déployés et 248 rapatriés, soit un gain net de 94 hommes. À la mi-octobre, 2 195 hommes avaient été déployés et 1 161 rapatriés, soit un gain net de 1 034 hommes.

5. Prévisions de dépenses au titre des contrôleurs de la police civile

12. Les prévisions de dépenses au titre des contrôleurs de la police civile se fondent sur le calendrier de déploiement des contrôleurs de la police civile figurant au tableau 3.

Tableau 3

Calendrier de déploiement des contrôleurs de la police civile

Période	Nombre de policiers	Nombre total de policiers	Nombre de jours	Nombre total de jours-homme	Nombre de mois	Nombre total de mois-homme
1er juillet 1993-31 mars 1994	627	627	274	171 798	9,0	5 643,0
1er août 1993-31 mars 1994	9	636	243	2 187	8,0	72,0
1er septembre 1993-31 mars 1994	(8)	628	212	(1 696)	7,0	(56,0)
15 septembre 1993-31 mars 1994	(2)	626	198	(396)	6,5	(13,0)
1er octobre 1993-31 mars 1994	10	636	182	1 820	6,0	60,0
15 octobre 1993-31 mars 1994	10	646	168	1 680	5,5	55,0
1er novembre 1993-31 mars 1994	7	653	151	1 057	5,0	35,0
1er décembre 1993-31 mars 1994	10	663	121	1 210	4,0	40,0
Total	663			177 660		5 836,0

13. On compte que 663 contrôleurs de la police civile sur un effectif total autorisé de 716 auront été déployés d'ici à la fin de l'actuelle période du mandat.

6. Personnel civil

14. Les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base d'un total de 709 fonctionnaires internationaux [347 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 88 agents du Service mobile, 18 agents des services généraux (1re classe), 246 agents des services généraux (autres classes) et 10 agents du Service de sécurité] ainsi que 1 760 agents locaux, comme il est indiqué à l'annexe IX b)].

15. Cela représente un accroissement de 240 postes, dont 90 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur, 4 postes d'agent des services généraux (1re classe), 56 postes d'agent des services généraux (autres classes), 10 postes d'agent du Service de sécurité et 80 postes d'agent local.

/...

16. Les traitements du personnel international sont calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, pour les agents du Service de sécurité et pour 50 % des agents des services généraux. La moyenne pondérée des traitements versés dans les lieux d'affectation autres que New York est utilisée pour les 50 % restants des agents des services généraux. Les coûts standard utilisés pour les opérations hors siège ont été utilisés pour les agents du Service mobile. En outre, les traitements des administrateurs ont été ajustés pour tenir compte du fait que 70 % du personnel de la catégorie des administrateurs ont été expressément recrutés pour la mission et n'ont donc pas droit à l'indemnité de poste. Les traitements des agents locaux ont été calculés sur la base du coût net et se fondent sur les barèmes des traitements locaux en vigueur dans la zone de la mission. On trouvera à l'annexe X a) une ventilation des coûts.

17. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil international se fondent sur le calendrier de déploiement qui figure à l'annexe IX c).

7. Personnel contractuel international

18. Les prévisions de dépenses correspondant au recrutement de 1 330 agents contractuels internationaux (soit une augmentation de 744 agents) pour un coût annuel moyen de 54 555 dollars par personne, y compris l'indemnité repas. Un montant de 315 dollars par personne et par mois est prévu à la rubrique "Location de locaux" pour couvrir l'hébergement de 714 agents. Les autres agents seront hébergés dans des blocs d'habitation conteneurisés. Le montant estimatif des dépenses de personnel a été calculé sur la base du calendrier de déploiement figurant à l'annexe IX c).

8. Transports

19. Les prévisions de dépenses au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien, du carburant et des lubrifiants ainsi que de l'assurance responsabilité ont été établies sur la base de l'acheminement échelonné des 2 293 véhicules appartenant à l'ONU et de 7 818 véhicules appartenant aux contingents. Les prévisions de dépenses à ce titre ont été réduites de 10 % pour tenir compte des véhicules immobilisés.

20. Les prévisions de dépenses au titre des véhicules appartenant à l'ONU se fondent sur le parc automobile suivant : 1 058 véhicules du 1er juillet au 31 juillet 1993, 1 350 véhicules du 1er septembre au 30 novembre 1993, 1 637 véhicules du 1er au 31 décembre 1993 et 2 293 véhicules du 1er janvier au 31 mars 1994.

21. Les prévisions de dépenses au titre des véhicules appartenant aux contingents se fondent sur le parc véhicule suivant : 6 141 véhicules du 1er juillet au 31 août 1993, 6 911 véhicules du 1er septembre au 30 novembre 1993, 6 818 véhicules du 1er au 31 décembre 1993, 7 818 véhicules du 1er janvier au 31 mars 1994.

/...

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) 17 028 200

22. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance (missions) aux taux ci-après : 150 dollars par jour pour 498 observateurs militaires pendant 30 jours, soit au total 14 940 jours-homme (2 241 000 dollars), 120 dollars par jour pour 59 041 jours-homme (7 084 900 dollars) et 110 dollars par jour pour 69 308 jours-homme (7 623 900 dollars), plus un coefficient de chevauchement correspondant au versement de l'indemnité pendant deux jours à 342 observateurs militaires à l'occasion des relèves (78 400 dollars).

ii) Frais de voyage 765 900

23. Le montant prévu couvre les frais de voyage aller retour à l'occasion de la relève de 342 observateurs militaires sur les 431 observateurs déployés au 1er juillet 1993 (89 observateurs ont été relevés durant la période allant du 1er avril au 30 juin 1993) (615 600 dollars), les frais de voyage aller simple jusqu'à la zone de la mission de 156 observateurs (140 400 dollars) et les frais de rapatriement de 11 observateurs (9 900 dollars) conformément aux prévisions de dépenses figurant au paragraphe 4 ci-dessus.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 78 400

24. Une indemnité d'habillement de 200 dollars par an est versée à chaque observateur militaire.

b) Contingents

i) Remboursements aux gouvernements aux taux standard 236 483 300

25. Ce montant correspond aux sommes remboursées aux gouvernements pour un effectif moyen de 25 454 militaires fournis à la FORPRONU. Il couvre la solde et les indemnités au taux standard de 988 dollars par personne et par mois, tous grades confondus, pour un total de 229 089,5 mois-homme (226 340 000 dollars), plus un supplément de 291 dollars pour un nombre limité de spécialistes, à savoir 10 % du personnel d'infanterie (5 133 200 dollars) et 25 % du personnel des unités de logistique et autres (3 833 200 dollars), ainsi qu'un coefficient de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (1 176 500 dollars).

ii) Détente et loisirs 3 360 000

26. Le montant prévu doit permettre de verser aux militaires, à l'occasion des permissions de détente, une somme de 10,50 dollars par jour, pour sept jours de

/...

congé au maximum par période de service de six mois (2 672 700 dollars). Il doit également permettre de financer d'autres activités de détente et de loisirs à raison de 3 dollars par personne et par mois (687 300 dollars).

iii) Rations 47 779 400

27. Le montant prévu doit permettre de nourrir les membres de la mission qui sont affectés dans des lieux où un service de cantine doit être fourni. Des rations sont distribuées conformément aux normes approuvées en la matière. Le montant a été calculé sur la base de 7,10 dollars par personne et par jour pour 6 973 565 jours-homme (49 512 300 dollars). Le coût total a été réduit de 3,5 % (1 732 900 dollars) pour tenir compte des absences à l'occasion des permissions de détente.

iv) Indemnité journalière 8 970 800

28. Une indemnité journalière de 1,28 dollar par personne, payable en monnaie locale, doit être versée à tous les militaires pour couvrir leurs faux frais, soit au total 6 973 565 jours-homme (8 926 200 dollars). Ce montant est majoré de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (44 600 dollars).

v) Indemnité de subsistance (missions) 150 000

29. Le montant doit permettre de verser une indemnité logement au taux de 60 dollars par personne et par jour et une indemnité repas au taux de 20 dollars par personne et par jour aux militaires qui ne sont pas logés par l'ONU et ne disposent pas de service de cantine à l'occasion de leurs déplacements officiels dans la zone de la mission, y compris les voyages d'approvisionnement, les visites d'inspection des membres de l'état-major et des médecins de la Force, et les missions de reconnaissance.

vi) Déploiement, relève et rapatriement 13 549 300

30. Les frais de voyage à l'occasion du rapatriement de 21 234 militaires après six mois et les frais de voyage de leurs remplaçants à destination de la zone de la mission ont été calculés sur la base des prévisions de dépenses figurant au paragraphe 5 ci-dessus (10 999 400 dollars). Le montant doit permettre de couvrir les frais de voyage de 12 740 militaires en Europe (4 204 200 dollars) et les frais de voyage de 8 494 militaires à l'extérieur de l'Europe (6 795 200 dollars). Le montant doit également permettre de couvrir les frais de voyage aller simple de 2 492 militaires qui ont été rapatriés au cours de la période considérée (645 500 dollars) et les frais de voyage de 7 353 militaires de leur pays d'origine jusqu'à la zone de la mission (1 904 400 dollars) au titre du personnel militaire supplémentaire autorisé par les résolutions 742 (1993), 744 (1993) et 747 (1993) du Conseil de sécurité.

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement 16 116 500

31. Il est également prévu de rembourser aux gouvernements les sommes correspondant à l'amortissement de tous les articles d'habillement, de paquetage et d'équipement fournis par ces gouvernements à leur personnel militaire au taux

/...

standard de 65 dollars par personne et par mois, plus 5 dollars par personne et par mois pour les armes et munitions personnelles, pour un total de 229 089,5 mois-homme (16 036 300 dollars). Ce montant est majoré de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (80 200 dollars).

c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents 77 000 000

32. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements le coût du matériel qu'ils fournissent à leurs contingents à la demande de l'ONU, y compris 7 818 véhicules.

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité 7 980 000

33. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils versent à leurs militaires en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables au service auprès de la FORPRONU, sur la base d'un règlement moyen de 40 000 dollars. Le montant total a été établi sur la base de 1 % de l'effectif mensuel moyen des observateurs militaires, des contingents et des membres de la police civile.

34. Au 15 novembre 1993, 62 hommes affectés auprès de la FORPRONU avaient été tués et 782 blessés.

2. Personnel civil

a) Police civile

i) Indemnité de subsistance (missions) 19 980 000

35. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) s'élevant à 150 dollars par jour pour 243 contrôleurs de police civile pendant 30 jours, soit au total 7 290 jours-personne (1 093 500 dollars), à 120 dollars par jour pour 10 222 jours-personne (1 226 600 dollars) et à 110 dollars par jour pour 160 148 jours-personne (17 616 300 dollars), compte tenu d'un chevauchement de deux jours durant les relèves de 197 membres de la police civile (43 600 dollars).

ii) Frais de voyage 473 600

36. Ont été prévus suivant l'estimation figurant plus haut au paragraphe 4 les frais de voyage aller et retour pour relever 197 contrôleurs de police civile sur les 627 policiers déployés au 1er juillet 1993 (430 ont été relevés entre le 1er avril et le 3 juin 1993) (413 700 dollars), les frais de voyage aller simple pour 46 contrôleurs de police (48 300 dollars) et les frais de rapatriement de 11 membres de la police (11 600 dollars).

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement 97 300

37. Le montant prévu doit permettre de verser à chaque contrôleur de police civile une indemnité d'habillement s'élevant à 200 dollars par an.

/...

b) Personnel international et personnel local

38. Dans une lettre datée du 14 mai 1993 (S/25806), le Secrétaire général avait informé le Conseil de sécurité de sa décision de nommer un Représentant spécial pour l'ex-Yougoslavie, qui serait également Coprésident du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. Ce poste est imputé au budget de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie.

39. Cependant, les tâches considérables et urgentes que cela implique n'ont pas permis à une seule personne d'assumer simultanément les deux fonctions. Les activités intensives liées au rétablissement de la paix sous les auspices de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie ont laissé au Représentant spécial du Secrétaire général très peu de temps à consacrer à la gestion de la FORPRONU et ne lui ont même pas permis d'être présent sur le théâtre d'opérations de la Force. Étant donné que le Représentant spécial doit également superviser à temps complet les aspects civils, militaires et humanitaires des multiples responsabilités de la FORPRONU, le Secrétaire général a décidé de séparer les deux fonctions. En conséquence, un nouveau représentant spécial sera nommé à un poste de Secrétaire général adjoint et sera basé à Zagreb. Le titulaire aura des fonctions et des responsabilités distinctes et séparées de celles du Coprésident du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie.

40. Étant donné que la responsabilité de la coordination générale des opérations de la FORPRONU incombera au Représentant spécial du Secrétaire général, le poste de Secrétaire général adjoint actuellement occupé par le commandant de la Force sera utilisé pour le Représentant spécial. Le Secrétaire général a également décidé que le commandant de la Force occupera un poste de Sous-Secrétaire général. Un nouveau poste de Sous-Secrétaire général est donc nécessaire à cet effet.

41. Le poste actuel de Chef adjoint de la Mission (Sous-Secrétaire général) sera occupé par le Représentant spécial adjoint qui sera également le Chef des affaires civiles. Trois nouveaux postes D-2 sont nécessaires. Deux de ces postes entrent respectivement dans le cadre du Bureau du Représentant spécial et du Bureau de l'Envoyé spécial dont les activités en matière de rétablissement de la paix concernent la FORPRONU. En outre, étant donné le renforcement du rôle des affaires civiles à la suite des nombreux élargissements du mandat de la mission, il est proposé que le poste de Chef adjoint des affaires civiles soit reclassé à D-2. Les responsabilités fonctionnelles de ces nouveaux postes de rang supérieur sont les suivantes :

a) Le Représentant spécial du Secrétaire général (poste de Sous-Secrétaire général) est le Chef de la mission des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie; il supervise et coordonne toutes les activités de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie; il est le fonctionnaire désigné pour les questions de sécurité et d'évacuation dans l'ex-Yougoslavie; il est responsable des questions juridiques et financières de la FORPRONU;

b) Le Représentant spécial adjoint/Chef des affaires civiles (poste de Sous-secrétaire général) agit au nom du Représentant spécial lorsque celui-ci est absent de la zone de la mission; il fournit des avis sur toutes les

/...

questions relatives à l'exécution des mandats de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie; il propose une stratégie politique pour la prise des décisions appropriées de l'ONU et une tactique de négociation avec les parties concernées; il coordonne les fonctions des organismes des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie en ce qui concerne la stratégie politique et la planification des opérations; il organise et dirige les travaux des coordonnateurs des affaires civiles en Croatie, dans la République fédérative de Yougoslavie, en Bosnie-Herzégovine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine en ce qui concerne l'exécution des divers mandats du Conseil de sécurité; il coordonne les travaux du Directeur de la police civile dans la zone de la mission, les programmes d'information de la FORPRONU et les fonctions de la FORPRONU en matière d'avis consultatifs juridiques; il entreprend les négociations et discussions nécessaires pour réaliser les objectifs de la mission;

c) Le délégué du Représentant spécial du Secrétaire général en Bosnie-Herzégovine (D-2) fournit des avis et une assistance au commandant pour la Bosnie-Herzégovine; il entreprend des négociations politiques ou des démarches à la demande du Représentant spécial du Secrétaire général; il assure la cohésion des activités d'information et des déclarations de l'ONU;

d) Le Directeur du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général (D-2) fournit des avis politiques et en matière de stratégie à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour toutes les négociations de paix; il propose une stratégie pour les tactiques de négociation et les discussions appropriées avec les diverses parties; il établit les rapports à l'intention du Conseil de sécurité; il maintient une coordination étroite avec le Représentant spécial du Secrétaire général et le Conseiller militaire au sujet des questions qui appellent des avis politiques ou militaires;

e) Le Chef adjoint des affaires civiles (D-2) exerce une supervision opérationnelle à l'égard des coordonnateurs des affaires civiles en Croatie et dans la République fédérative de Yougoslavie, du Chef d'état-major et du Commissaire au contrôle des frontières, du Chef des affaires civiles dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Conseiller juridique principal; il assure des fonctions de conseiller politique à l'égard de tous les éléments de la FORPRONU, y compris les militaires; il conduit les négociations avec les autorités gouvernementales et autres ou y participe le cas échéant; il agit au nom du Chef des affaires civiles en tant que de besoin.

42. Du personnel civil supplémentaire est nécessaire pour tenir compte des élargissements du mandat et de l'effectif de la FORPRONU autorisés par les résolutions 844 (1993) et 847 (1993) du Conseil de sécurité, ainsi que pour assurer les activités en matière de construction et de logistique qui étaient précédemment exécutées par les militaires. Environ 1 400 membres des contingents chargés de la construction et de la logistique ont été rapatriés et leurs tâches ont été transférées au secteur civil.

43. Outre les quatre postes de rang supérieur mentionnés aux paragraphes 39, 40 et 41 ci-dessus, 236 nouveaux postes sont nécessaires comme suit : a) 7 postes pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (1 P-5, 1 P-3, 1 agent des services généraux (1re classe) et 4 agents des services généraux (autres classes); b) 2 postes P-3 pour le Bureau du commandant de la Force;

/...

c) 59 postes pour les affaires civiles (6 P-4, 16 P-3, 2 P-2, 15 agents des services généraux et 20 agents locaux); d) 168 postes pour l'administration (4 P-5, 9 P-4, 30 P-3, 15 P-2, 3 agents des services généraux (1re classe), 37 agents des services généraux (autres classes), 10 agents du Service de la sécurité et 60 agents locaux).

i) Traitements du personnel international 13 992 100

44. Les traitements du personnel recruté sur le plan international ont été calculés pour un total de 710 postes sur la base des taux standard spécifiés au paragraphe 16 ci-dessus.

ii) Traitements du personnel local 7 130 600

45. Les traitements de 1 760 agents locaux ont été calculés sur la base des barèmes des traitements locaux spécifiés au paragraphe 16 ci-dessus.

iii) Consultants -

46. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires -

47. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel 8 987 100

48. Les dépenses communes de personnel ont été calculées sur la base des barèmes standard spécifiés au paragraphe 16 ci-dessus. Les prévisions tiennent également compte d'une prime de risque versée au personnel déployé en Bosnie-Herzégovine, à raison de 600 dollars par personne et par mois pour 344 fonctionnaires internationaux et de 15 % du traitement annuel net de 600 agents locaux.

vi) Indemnité de subsistance (missions) 14 594 400

49. L'indemnité de subsistance en mission du personnel international a été calculée aux taux spécifiés aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus, comme suit :

- a) 30 jours-personne à 210 dollars (6 300 dollars); b) 441 jours-personne à 172,50 dollars (76 100 dollars); c) 11 105 jours-personne à 150 dollars (1 665 700 dollars); d) 412 jours-personne à 137,50 dollars (56 700 dollars); e) 488 jours-personne à 132 dollars (64 400 dollars); f) 2 335 jours-personne à 121 dollars (282 500 dollars); j) 27 889 jours-personne à 120 dollars (3 346 700 dollars); h) 82 691 jours-personne à 110 dollars (9 096 000 dollars).

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission 785 400

50. Les frais de voyage aller et retour pour la relève de 30 fonctionnaires internationaux à destination et en provenance de la zone de la mission (102 000 dollars) et les frais de voyage aller simple de 402 fonctionnaires à

/...

destination de la zone de la mission (683 400 dollars) ont été calculés sur la base des taux spécifiés au paragraphe 4 ci-dessus.

viii) Autres voyages autorisés 735 000

51. Les prévisions de dépenses correspondent à 10 voyages par mois entre New York et la zone de la mission à raison de 4 000 dollars par voyage (360 000 dollars), aux déplacements du personnel chargé des achats à raison de 3 000 dollars en moyenne par mois (27 000 dollars) et aux autres voyages du personnel militaire et civil dans le cadre de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, des parachutages de vivres et des réunions de planification de l'OTAN (348 000 dollars).

c) Personnel contractuel international 23 732 500

52. Le montant prévu pour 1 330 agents contractuels internationaux a été calculé sur la base des chiffres indiqués au paragraphe 18. Il est nécessaire de recruter davantage de personnel contractuel international au titre des activités de construction et de logistique qui ont été transférées du secteur militaire au secteur civil.

d) Volontaires des Nations Unies -

53. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Personnel fourni par les gouvernements -

54. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections -

55. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux 9 081 000

56. Les ressources nécessaires pour louer chaque mois les locaux (108 844 dollars), les ateliers (1 000 dollars), les entrepôts (3 140 dollars), les points de contrôle (1 305 dollars) et les postes frontière (1 500 dollars) sont estimées à 115 789 dollars, soit un coût total de 1 042 100 dollars. Le nombre total d'installations et les frais de location mensuels actuels sont indiqués aux annexes XI a) à f).

57. Les ressources actuellement nécessaires pour la location des logements destinés au personnel des contingents sont estimées à 706 295 dollars par mois, soit un coût total de 6 356 655 dollars. L'achat de locaux (sans loyer) a atteint la limite fixée et il est nécessaire de louer des logements pour le personnel des contingents qui ne disposent pas de blocs d'habitation conteneurisés. On trouvera à l'annexe XI g) un état indiquant les dispositions actuellement prises pour loger le personnel des contingents et les coûts de location mensuels.

/...

58. Des moyens d'hébergement supplémentaires sont nécessaires pour les troupes qui doivent être déployées en application des résolutions 842 (1993), 844 (1993) et 847 (1993) du Conseil de sécurité. Il est estimé que 25 % de ces troupes seront logées dans des installations louées durant la période considérée pour un coût moyen de 105 dollars par personne et par mois. La location de logements pour 554 soldats pendant une durée de 5 mois est incluse dans les prévisions de dépenses (285 600 dollars).

59. Un montant de 1 396 600 dollars est également inclus pour la location de logements destinés à un maximum de 714 agents contractuels internationaux, à raison de 315 dollars en moyenne par personne et par mois. Des blocs d'habitation conteneurisés seront fournis à 615 agents contractuels internationaux et une personne est hébergée dans un logement fourni par le gouvernement. On trouvera à l'annexe XI h) un état indiquant les dispositions actuellement prises pour loger le personnel contractuel international et les coûts de location mensuels.

b) Aménagement et rénovation des locaux 6 776 000

60. Des travaux d'aménagement et de rénovation seront entrepris dans toutes les installations fournies à la FORPRONU, y compris le quartier général de la mission à Zagreb, les quatre postes de commandement de secteur dans les zones protégées, le quartier général des commandements en Bosnie-Herzégovine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, et les trois bases logistiques (Pleso, Pancevo et Split), ainsi que dans les locaux loués pour le logement, l'entreposage et les bureaux. La plupart des travaux seront entrepris par des entrepreneurs privés. On trouvera ci-après une description de certains projets à entreprendre.

i) Rénovation du quartier général de la FORPRONU à Zagreb

61. Trois bâtiments sont essentiellement utilisés pour l'entreposage en raison de leur mauvais état et de l'absence de chauffage. Ces bâtiments seront rénovés afin de pouvoir disposer de bureaux supplémentaires et de désengorger les locaux actuels.

62. Les travaux de rénovation seront entrepris sous contrat et consisteront à a) installer des sanitaires, des planchers et d'autres points d'électricité et d'éclairage; b) améliorer les branchements sur le réseau; c) réparer les toitures; d) éliminer l'humidité croissante, et e) repeindre les installations.

ii) Rénovation de la base logistique de Pleso

63. Des travaux de rénovation analogues seront entrepris pour les installations et les services de cette base logistique à Zagreb, qui fournissait précédemment le soutien nécessaire à 800 hommes de l'ancienne Armée nationale yougoslave et qui appuie actuellement environ 2 000 membres des contingents de la FORPRONU.

64. Les réseaux de drainage et d'adduction d'eau doivent être considérablement améliorés pour tenir compte de l'accroissement des effectifs. De même, le réseau électrique doit être renforcé afin de répondre aux besoins accrus concernant les entrepôts supplémentaires et les activités de réception,

/...

d'inspection, de transport, de communication et de génie civil, et d'assurer le chauffage des blocs d'habitation conteneurisés. Il convient également de rattacher au réseau principal l'hôpital de campagne, qui utilise pour le moment des groupes électrogènes.

iii) Rénovation de la base logistique de Split

65. Un grand nombre de bâtiments de cette base, qui soutient les opérations en Bosnie-Herzégovine, sont en mauvais état en raison de l'absence totale d'entretien durant ces dernières années. Les installations doivent être améliorées afin de répondre à des normes acceptables.

iv) Agrandissement du quartier général de la FORPRONU

66. La demande croissante de bureaux à Zagreb ne peut pas être satisfaite sur le site actuellement utilisé par la Force à Ilica. Il est envisagé d'occuper des locaux de la caserne voisine de Selska une fois obtenu l'accord du Gouvernement croate.

67. Les bâtiments sont en mauvais état. Toutefois, six d'entre eux peuvent être transformés en bureaux et d'autres peuvent être utilisés pour les entrepôts et les ateliers techniques. La priorité sera accordée à l'amélioration des services essentiels (énergie, eau, etc.) et aux sanitaires.

v) Asphaltage et aménagement du site des bases logistiques de Pleso et de Split

68. Des travaux doivent être entrepris dans ces deux bases logistiques afin d'asphalter les périmètres destinés à la formation des convois, d'assurer le drainage des eaux de pluie et d'améliorer l'approvisionnement en énergie et en eau.

69. Le coût total des travaux de rénovation qui doivent être entrepris dans tous les emplacements de la zone de la mission est estimé à un montant de 6 776 000 dollars, ainsi réparti :

<u>Emplacement</u>	<u>Coût total)</u>
	(En dollars É.-U.)
Quartier général de Zagreb	1 016 000
Base logistique de Pleso	1 626 000
Base logistique de Split	678 000
Base logistique de Pancevo	135 000
Transformation de la caserne de Selska	1 423 000
Bosnie-Herzégovine	541 000
Sarajevo	339 000
Zones protégées	474 000
Ex-République yougoslave de Macédoine	260 000
Divers	284 000
Total	<u>6 776 000</u>

/...

c) Fournitures d'entretien 8 740 000

70. Des fournitures d'entretien des bâtiments sont nécessaires pour les bureaux, les moyens d'hébergement et les entrepôts dans l'ensemble de la zone de la mission, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe XI. Les ressources nécessaires à ce titre sont estimées au total à 8 740 000 dollars pour les emplacements indiqués ci-après :

<u>Emplacement</u>	<u>Coût total</u> (En dollars É.-U.)
Quartier général de Zagreb	222 000
Base logistique de Pleso	437 000
Base logistique de Split	350 000
Base logistique de Pancevo	87 000
Transformation de la caserne de Selska Bosnie-Herzégovine	262 000
Sarajevo	3 060 000
Zones protégées	699 000
Ex-République yougoslave de Macédoine	2 700 000
Divers	473 000
	450 000
Total	<u>8 740 000</u>

d) Services d'entretien 2 234 000

71. La plupart des services concernant le génie civil, le chauffage, l'entretien des locaux et le forage de puits doivent être effectués par des entrepreneurs privés dans l'ensemble de la zone de la mission. Les ressources nécessaires à ce titre sont estimées pour l'ensemble des emplacements à un montant de 2 234 000 dollars, ainsi réparti :

<u>Emplacement</u>	<u>Coût total</u> (En dollars É.-U.)
Quartier général de Zagreb	74 000
Base logistique de Pleso	148 000
Base logistique de Split	111 000
Base logistique de Pancevo	37 000
Transformation de la caserne de Selska Bosnie-Herzégovine	68 000
Sarajevo	260 000
Zones protégées	515 000
Ex-République yougoslave de Macédoine	185 000
Forage de puits	644 000
	192 000
Total	<u>2 234 000</u>

/...

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau 13 993 900

72. Le coût de ces services est estimé comme suit : a) électricité : 520 000 dollars par mois (4 680 000 dollars); b) eau : 195 000 dollars par mois (1 755 000 dollars); c) gaz : 10 400 dollars par mois (93 600 dollars); d) bois de chauffage : 247 000 dollars par mois (2 223 000 dollars); e) fioul pour les groupes électrogènes : 5 242 300 dollars.

73. La zone de la mission dispose au total de 1 200 groupes électrogènes qui comprennent 12 types, allant de 6 kVA à 350 kVA. Il est difficile d'en préciser la répartition par emplacement étant donné la mobilité des opérations de la mission et la nécessité de redéployer les unités selon les besoins.

74. Dans ces conditions, les prévisions de dépenses concernant le combustible des groupes électrogènes ont été calculées d'après une consommation moyenne de 50 litres de fioul par kVA et par semaine. Il est difficile de calculer le coût par litre de combustible étant donné les fluctuations de prix à l'intérieur de la zone de la mission et le redéploiement des unités entre les emplacements.

75. On peut obtenir une estimation de la consommation en déterminant le volume total de combustible utilisé dans une zone et les quantités attribuées aux véhicules lorsqu'on dispose de chiffres plus précis. D'une manière générale, le combustible pour les groupes électrogènes est calculé en pourcentage des quantités attribuées de fioul en vrac (actuellement de 30 %) et non pas à partir des postes de distribution privés. En moyenne, 30 % des dotations en combustible ont représenté environ 1 080 000 dollars durant la période de trois mois allant d'avril à juin 1993. On a calculé que la consommation des groupes électrogènes augmentait de 30 % durant les mois d'hiver.

76. La consommation mensuelle de combustible pour les groupes électrogènes a donc été estimée à 360 000 dollars durant les mois d'été et à 468 000 dollars en hiver. Sur cette base, la consommation mensuelle moyenne de chacune des 1 200 unités actuellement utilisées s'élève à 300 dollars en été et à 390 dollars en hiver.

77. Il est actuellement envisagé d'augmenter le nombre de groupes électrogènes dans l'ensemble de la zone de la mission de 1 465 unités de capacité diverse durant la dernière période de trois mois. Les calculs ont été basés sur les unités en place durant les six premiers mois, qui doivent passer à 2 665 pendant la dernière période de trois mois. À raison de 345 dollars en moyenne par mois, les ressources nécessaires prévues pour le combustible destiné aux groupes électrogènes s'élèvent au total à 5 242 275 dollars.

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués 41 251 500

78. L'effectif autorisé pour les contingents se chiffre au total à 34 700 soldats d'infanterie et membres du personnel de soutien. À l'heure actuelle, 24 858 hommes sont logés dans des bâtiments en dur fournis par le gouvernement, dans des installations louées ou dans des blocs d'habitation conteneurisés. De plus, 634 hommes vivent sous la tente. Il est donc nécessaire d'obtenir des moyens d'hébergement en dur pour 9 842 hommes.

/...

79. Il est envisagé d'acheter 3 900 conteneurs afin de loger 7 800 hommes. Ce chiffre comprend 600 conteneurs destinés à 1 200 hommes qui ont dû quitter les installations louées en raison de la demande croissante de logements pour les réfugiés, ou dont les casernes ont été détruites durant les hostilités. De plus, 3 300 autres conteneurs sont nécessaires pour 6 600 hommes de l'effectif supplémentaire autorisé par les résolutions 842 (1993), 844 (1993) et 847 (1993) du Conseil de sécurité. Le tableau suivant indique l'état actuel du logement des contingents et des besoins supplémentaires, à l'exclusion des tentes :

Description	Effectif actuel	Besoins supplémentaires	Total des besoins
Locaux appartenant à la Force	11 227	—	11 227
Hôtels et autres installations louées	7 962	2 042	10 004
Conteneurs	5 669	7 800	13 469
Total	24 858	9 842	34 700

80. Trois cents autres conteneurs seront également nécessaires pour loger 600 agents contractuels internationaux.

81. Chaque bloc d'habitation conteneurisé abritera deux personnes pour un coût unitaire de 4 500 dollars. Chaque bloc sanitaire sera utilisé par 20 personnes pour un coût unitaire de 9 500 dollars. Le coût des installations de cantine est estimé à 1 000 dollars par personne. On trouvera à l'annexe XI i) l'état récapitulatif des blocs d'habitation conteneurisés, des sanitaires et des cantines nécessaires, ainsi que des autres besoins en bâtiments préfabriqués, de même que leur coût unitaire.

4. Remise en état des infrastructures

a) Remise en état des pistes —

82. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Remise en état des routes —

83. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Réparation des ponts 4 400 000

84. En raison des hostilités dans la zone de la mission, les destructions de ponts se poursuivent sur les itinéraires principaux empruntés par la FORPRONU. Il est nécessaire d'obtenir du matériel de construction de ponts pour maintenir ouvertes les routes essentielles.

85. Les ressources nécessaires supplémentaires pour les travaux d'urgence de réparation des ponts durant la période considérée correspondent aux éléments

/...

suivants : a) cinq coupures de petite dimension à raison de 200 000 dollars (1 million de dollars); b) trois coupures de moyenne dimension à raison de 400 000 dollars (1 200 000 dollars); c) deux coupures de grande dimension à raison de 800 000 dollars (1 600 000 dollars); d) fournitures et matériaux pour la réparation des ponts (600 000 dollars).

5. Transports

86. Les besoins de la FORPRONU en véhicules et matériels auxiliaires ont sensiblement augmenté à la suite de l'élargissement continu du mandat de la Force et de la mise en place d'une unité de génie civil.

87. Le rapatriement du bataillon de génie de construction a nécessité d'élargir les services de génie civil. Ces services sont chargés d'acheminer, d'installer et d'entretenir les blocs d'habitation conteneurisés ainsi que d'assurer l'entretien de tous les biens utilisés par la FORPRONU dans la zone d'opération, en utilisant le matériel spécialisé nécessaire à cet effet. En outre, la plus grande partie du bataillon logistique a été rapatriée en octobre 1993 et 90 camions appartenant à l'unité seront rapatriés en décembre 1993. Les tâches accomplies par l'unité seront également reprises par du personnel civil et l'ONU devra acquérir des camions de remplacement qui lui appartiendront.

88. L'accroissement du personnel des affaires civiles, des observateurs militaires et des membres de la police civile a également eu des conséquences pour le parc de véhicules de la FORPRONU. Tous ces personnels doivent être mobiles et ont besoin d'une quantité assez élevée de véhicules et de carburant étant donné qu'ils se déplacent généralement par petites équipes. À l'heure actuelle, les observateurs militaires disposent de 56 postes d'observation dont les effectifs de 470 hommes doivent passer à 578. Les postes de contrôle civil, qui sont actuellement au nombre de 41, doivent augmenter étant donné que les effectifs de la police doivent passer de 628 à 716 hommes. Les opérations des affaires civiles doivent également s'accroître.

89. La capacité d'entretien des véhicules de la FORPRONU ne correspond plus aux effectifs et aux véhicules qui ont sensiblement augmenté. Afin de pouvoir assurer le transport et l'entretien de son matériel lourd, la FORPRONU a confié au secteur privé les gros travaux d'entretien dans sa base logistique de Pleso et étudie la possibilité de louer tous les véhicules de transport logistique qui opèrent à l'extérieur de la Bosnie-Herzégovine afin de permettre au bataillon logistique de se concentrer sur la zone d'opérations où la ressource militaire doit être optimisée. Des dispositions sont également prises afin de réduire le nombre de véhicules légers utilisés au quartier général de la mission à Zagreb et d'utiliser le plus possible des autocars.

a) Achat de véhicules 34 837 800

90. Il est prévu qu'un montant de 34 837 800 dollars sera nécessaire pour acquérir 656 véhicules supplémentaires et remplacer 24 véhicules détruits ou hors d'usage. Sur le nombre de véhicules supplémentaires à acquérir, 19 seront transférés gratuitement de l'APRONUC à l'exception du fret. On trouvera à l'annexe XV les chiffres concernant les véhicules nécessaires ainsi que les coûts unitaires, et à l'annexe XVI le parc de véhicules proposé.

/...

b) Location de véhicules 1 577 200

91. L'expérience passée a montré qu'il était plus économique et efficace pour la FORPRONU de louer durant de courtes périodes du matériel spécialisé tel que chasse-neige et bétonneuses plutôt que d'en acheter. La FORPRONU doit également louer certains véhicules spécialisés jusqu'à ce que les véhicules acquis par l'ONU arrivent dans la zone de la mission.

92. Il est estimé qu'il faudra louer durant la période actuelle 60 véhicules spécialisés ainsi qu'il est indiqué ci-après :

Type de véhicule	Nombre de véhicules	Coût mensuel	Nombre de mois	Coût total (En dollars des États-Unis)
Autoneige	12	4 228	5	253 700
Chasse-neige	12	1 227	4	58 900
Bennes	6	5 400	4	129 600
Camions-grues	8	7 623	9	548 900
Bulldozers	1	15 600	3	46 800
Camions	6	5 400	4	129 600
Porte conteneurs	7	10 000	4	280 000
Camions-citernes (combustible)	1	10 426	4	41 700
Autocars	1	8 000	8	64 000
Bétonneuses	6	4 000	1	24 000
Total	60			1 577 200

c) Matériel d'atelier 1 140 000

93. La plupart des bataillons sont situés dans des zones dépourvues d'installations d'entretien commerciales et doivent donc effectuer eux-mêmes les travaux d'entretien et de réparation de première et de deuxième lignes pour leurs véhicules. Ils doivent donc disposer des ateliers et des outils appropriés.

94. Certains bataillons reçoivent des véhicules d'un pays tiers et n'ont pas l'outillage et le matériel d'atelier voulus pour les travaux d'entretien et de réparation. En outre, certains n'arrivent qu'avec un minimum d'outillage et de matériel. Il est estimé qu'un montant de 20 000 dollars est nécessaire pour chacun des 32 bataillons (640 000 dollars) afin d'obtenir l'outillage et le matériel appropriés et de remplacer le matériel hors d'usage. Ce montant doit également permettre d'améliorer certains ateliers.

95. Un montant de 500 000 dollars est également nécessaire pour améliorer les ateliers de la base logistique de Pleso à Zagreb et d'acheter de l'outillage et du matériel.

/...

d) Pièces de rechange, réparations et entretien . 37 608 600

96. Les prévisions de dépenses doivent permettre d'acheter des pièces de rechange et d'effectuer les travaux d'entretien et de réparation nécessaires à la suite des accidents et des hostilités pour 2 293 véhicules appartenant à l'ONU et 7 818 véhicules appartenant aux contingents. Les coûts annuels sont estimés à 1 825 dollars par véhicule appartenant à l'ONU (2 232 900 dollars) et à 7 500 dollars par véhicule appartenant aux contingents (39 554 400 dollars). Il a été tenu compte d'une réduction de 10 % au titre des véhicules extraroutiers (4 178 700 dollars), ce qui donne au total un montant net de 37 608 600 dollars.

97. Le parc de véhicules de la FORPRONU comporte un grand nombre de véhicules militaires lourds spécialisés tels que véhicules de combat, VBTT et chars, qui opèrent en terrain très accidenté. Dans certaines parties de la zone de la mission, les routes ont été complètement détruites à la suite des combats et le coût de l'entretien et de la réparation est plus élevé que dans le cas des autres missions de maintien de la paix.

e) Carburant et lubrifiants 18 875 500

98. Il est estimé que chaque véhicule appartenant à l'ONU consommera cinq gallons d'essence par jour à 1,14 dollar le gallon, soit au total 5,70 dollars par jour. Il est également estimé que chaque véhicule appartenant aux contingents consommera 7,5 gallons d'essence par jour à 1,14 dollar le gallon, soit au total 8,55 dollars par jour. Les prévisions de dépenses tiennent compte des besoins concernant 2 293 véhicules appartenant à l'ONU (2 539 700 dollars), 7 818 véhicules appartenant aux contingents (16 455 500 dollars) et 60 véhicules loués (71 000 dollars), le coût total étant de 19 066 200 dollars. Les prévisions correspondent également au coût des lubrifiants, à raison de 10 % du coût du carburant (1 906 600 dollars). Il a été tenu compte d'une réduction de 10 % pour les véhicules extraroutiers (2 097 300 dollars), ce qui donne au total un montant net de 18 875 500 dollars.

f) Assurance 2 339 000

99. Le coût de l'assurance responsabilité au tiers est estimé à 400 dollars par véhicule et par an pour les véhicules appartenant à l'ONU et pour ceux qui appartiennent aux contingents (2 599 000 dollars). Il a été tenu compte d'une réduction de 10 % pour les véhicules extraroutiers (260 000 dollars), ce qui donne au total un montant net de 2 339 000 dollars.

6. Opérations aériennes

100. La FORPRONU a besoin au total de 36 hélicoptères et de 5 avions, y compris 3 avions-cargos. On trouvera à l'annexe XII a) le coût mensuel de la location, du carburant et de l'assurance. Le nombre des appareils a augmenté de 14 hélicoptères et d'un avion.

/...

a) Hélicoptères

101. Au total, 36 hélicoptères sont nécessaires pour appuyer les forces actuellement déployées dans les zones protégées, en Bosnie-Herzégovine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ainsi que les opérations élargies dans les zones protégées qui ont été autorisées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 844 (1993).

102. Cinq hélicoptères loués (deux S-61, un Bell-212 et deux Bell-206) sont actuellement basés à Zagreb afin d'assurer les évacuations sanitaires et le transport de fournitures dans les zones protégées, ainsi que les navettes quotidiennes. Quatorze hélicoptères fournis par les gouvernements (quatre Seaking, six Puma et quatre Gazelle) sont utilisés en Bosnie-Herzégovine pour l'évacuation sanitaire, le transport et la reconnaissance. Trois autres appareils loués (deux Bell-212 et un Bell-206) sont utilisés pour assurer le ravitaillement et le soutien des postes d'observation situés dans les régions montagneuses de l'ex-République yougoslave de Macédoine qui, dans bien des cas, ne peuvent être ravitaillés que par hélicoptère. Ces appareils sont également utilisés pour des vols de reconnaissance. Les deux S-61 ont remplacé un MI-26 et un Bell-212 au début de la période considérée.

103. En raison des limites imposées aux heures de vol des hélicoptères fournis par les gouvernements qui sont utilisés en Bosnie-Herzégovine, 10 autres hélicoptères loués (8 S-61 et 2 CH-47) seront nécessaires pour l'exécution du mandat actuel et les zones protégées. Ces hélicoptères devaient être déployés au début de décembre 1993.

104. Quatre autres hélicoptères fournis par les gouvernements (BH-412) ont été déployés à la mi-octobre 1993 afin d'exécuter le mandat élargi de la FORPRONU dans les zones protégées, qui a été autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 844 (1993).

i) Location/affrètement 24 012 200

105. Il est estimé que la location de 22 hélicoptères pendant neuf mois, de quatre hélicoptères pendant 5,5 mois et de 10 hélicoptères pendant quatre mois coûtera 24 012 200 dollars. On trouvera à l'annexe XII a) la ventilation détaillée de ce coût.

ii) Carburant et lubrifiants 2 364 800

106. Les dépenses prévues ont été calculées sur la base de 1,29 dollar le gallon d'essence d'aviation (2 149 800 dollars). On trouvera à l'annexe XII a) la ventilation de la consommation de carburant par type d'hélicoptère. Un montant est également prévu pour les lubrifiants à raison de 10 % du coût du carburant (215 000 dollars).

iii) Déploiement/retrait 100 000

107. Des montants sont prévus pour le déploiement des 10 hélicoptères S-61, à raison de 5 000 dollars par appareil (50 000 dollars), et des deux hélicoptères CH-47 à raison de 25 000 dollars par appareil (50 000 dollars).

/...

iv) Vols de ravitaillement -

108. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Peinture/préparation 40 000

109. Un montant de 40 000 dollars est prévu pour la peinture des deux hélicoptères CH-47, à raison de 20 000 dollars par appareil.

vi) Assurance responsabilité et risques de guerre 1 535 800

110. On trouvera à l'annexe XII a) les taux mensuels utilisés pour calculer le coût de l'assurance responsabilité au tiers des six hélicoptères loués (415 800 dollars) et de l'assurance risques de guerre des 10 hélicoptères loués qui voleront en Bosnie-Herzégovine (1 120 000 dollars).

b) Avions

111. Durant la période considérée, il faudra disposer de quatre avions (deux avions de transport de passagers YAK-40, un avion-cargo AN-32 et un avion-cargo IL-76) pendant neuf mois et d'un autre avion-cargo IL-76 pendant quatre mois. Ces appareils, basés à Zagreb, assurent le ravitaillement logistique des opérations à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, à Split et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. On trouvera à l'annexe XII a) les coûts mensuels de location, de carburant et d'assurance.

i) Location/affrètement 3 201 500

112. Le coût de la location de quatre avions pendant neuf mois (2 623 500 dollars) et d'un avion pendant quatre mois (518 000 dollars) a été estimé à 3 201 500 dollars. On trouvera à l'annexe XII a) la ventilation de ce coût.

ii) Carburant et lubrifiants 5 087 400

113. Les prévisions de dépenses seront calculées sur la base de 1,29 dollar le gallon d'essence d'aviation (4 624 900 dollars). On trouvera à l'annexe XII a) la ventilation détaillée de la consommation de carburant par appareil. Il est également prévu un montant de 462 500 dollars pour les lubrifiants, à raison de 10 % du coût du carburant.

iii) Déploiement/retrait 25 000

114. Un montant de 25 000 dollars est prévu pour le déploiement du deuxième avion-cargo IL-76.

iv) Peinture/préparation 25 000

115. Le coût de la peinture de l'avion-cargo IL-76 est estimé à 25 000 dollars.

/...

v) Assurance responsabilité et risques de guerre 4 183 800

116. Le coût de l'assurance responsabilité au tiers pour chacun des deux avions de transport de passagers et de l'avion-cargo AN-32 (233 800 dollars) et de l'assurance risques de guerre en Bosnie-Herzégovine pour les trois avions-cargos (3 950 000 dollars) a été calculé sur la base des taux mensuels indiqués à l'annexe XII a).

c) Indemnité de subsistance des équipages 880 200

117. Les prévisions de dépenses doivent permettre de verser une indemnité de subsistance aux équipages commerciaux des hélicoptères, à raison de 42 700 dollars par mois (384 300 dollars), et aux équipages des avions-cargos à raison de 25 100 dollars par mois (225 900 dollars), conformément aux conditions stipulées dans les contrats de location. Un montant supplémentaire de 30 000 dollars par mois (270 000 dollars) est prévu pour l'indemnité de nourriture et de logement versée localement pour les nuits passées par les équipages en dehors de leur base de stationnement.

d) Autres dépenses

i) Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne -

118. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ii) Droits d'atterrissage et manutention au sol 2 627 100

119. Le coût de la manutention au sol est estimé à 291 900 dollars par mois.

iii) Conteneurs de stockage de carburant -

120. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

7. Opérations navales -

121. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

8. Transmissions

122. Au moment où elle a été établie, la FORPRONU n'était pas en mesure de mettre sur pied en temps utile un réseau de transmissions pour appuyer la Force; un bataillon de transmissions a donc été déployé pour répondre à ce besoin. Pour ce faire, le bataillon en question a acheté et exploité des terminaux de communications en qualité d'abonnés au système INMARSAT.

123. L'exploitation de ces terminaux revient très cher, sauf si l'on ne s'en sert que comme installation de secours ou en cas d'urgence. Le coût de l'exploitation du matériel au cours des premiers mois de l'opération s'est élevé à environ un million de dollars par mois. La FORPRONU a donc entrepris une étude pour déterminer s'il était possible d'obtenir un système de transmissions plus efficace et plus rentable pour desservir les zones protégées.

/...

124. Compte tenu des besoins liés au commandement et à la conduite des opérations de la mission, une proposition de réseau a été formulée, suivie d'une étude de marché approfondie. La FORPRONU a par la suite procédé à l'achat du matériel nécessaire, à un coût d'environ 8,7 millions de dollars, et l'on a recruté du personnel civil supplémentaire pour installer, entretenir, gérer et exploiter le réseau.

125. Le réseau se compose d'un certain nombre de stations terriennes reliées par satellite et de liaisons terriennes utilisant du matériel de commutation numérique pour assurer les communications (téléphone, télécopie et données) de la mission.

126. Le mandat de la FORPRONU ayant été élargi à plusieurs reprises, il a fallu reconfigurer le matériel acheté pour desservir les zones protégées et le redéployer à l'intention d'unités en Bosnie-Herzégovine. Le matériel de réseau destiné au commandement de la FORPRONU dans l'ex-République yougoslave de Macédoine est en cours d'installation, et le matériel acheté pour la Bosnie-Herzégovine devrait être livré très bientôt.

127. Les unités additionnelles requises à la suite de l'élargissement de la mission dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, les zones de sécurité et les zones protégées, devront être reliées au réseau appartenant à l'ONU. En outre, la FORPRONU devra assurer les communications mobiles pour environ 5 000 personnes opérant dans des régions potentiellement hostiles.

a) Eléments complémentaires

i) Matériel de transmissions 16 732 000

128. On trouvera ci-après l'exposé des tâches pour lesquelles ce matériel sera nécessaire :

129. Le matériel VHF doit permettre d'assurer les communications (appareils statiques, mobiles et portatifs) des observateurs militaires, des contrôleurs de la police civile, des services de génie civil, des unités d'affaires civiles et d'appui administratif dans la zone d'opérations. Ce matériel est également nécessaire pour assurer : a) le commandement et la conduite des opérations militaires aux niveaux des quartiers généraux des bataillons et des secteurs; b) les communications supplémentaires des unités au sol dans des circonstances exceptionnelles; c) la sécurité interinstitutions; et d) les services de téléavertissement. Il convient de noter que, comme il n'y a pas d'infrastructure dans nombre de zones, le seul moyen de communication qui convienne est la liaison VHF. On a aussi prévu des crédits pour du matériel de communication sol-air à l'intention des postes avancés de direction tactique.

130. Le matériel HF doit servir aux dispositifs de secours fonctionnant en temps réel et desservant le réseau primaire de liaison par satellite et les communications entre la base/les équipes mobiles et les opérations aériennes, les observateurs militaires et les services du génie.

131. Le matériel de liaison par satellite doit permettre d'assurer les communications (téléphone, télécopie et données) du niveau supérieur à celui du

/...

bataillon, là où elles n'existent pas déjà. Il faut donc une station centrale, des stations auxiliaires, des terminaux au niveau du bataillon, et il faut également prévoir l'intégration du système. On a besoin en outre de terminaux INMARSAT de type "C" comme dispositifs de secours en cas de panne du réseau central et comme principaux moyens de communication avec les bureaux situés dans des endroits isolés. Il faut aussi des stations de contrôle pour assurer le commandement et la conduite des opérations des convois circulant dans la zone d'opérations. Les récepteurs du système mondial de localisation doivent servir aux postes avancés de direction tactique et aux levés géographiques.

132. Le matériel de central téléphonique doit permettre d'assurer une commutation automatique privée au niveau local pour intégrer le réseau de communications et assurer le service téléphonique à tous les niveaux. Les appareils de commutation de télécopie sont nécessaires pour étendre le système de traitement automatique des messages à d'autres unités. Les liaisons téléphoniques rurales sont nécessaires pour étendre le service téléphonique aux régions isolées. Les téléphones mobiles (cellulaires) sont nécessaires là où il n'existe pas d'autres possibilités de communication téléphonique, dans les zones où ce système commercial limité est accessible.

133. Au titre du matériel divers, les besoins sont les suivants : a) des sources d'énergie ininterrompibles, afin d'assurer un approvisionnement stable en électricité au matériel de communications; b) des chargeurs de batterie pour assurer la continuité du service dans toutes les stations fixes; c) des chargeurs de batterie thermoélectriques et des panneaux photovoltaïques pour recharger les batteries dans les endroits isolés; d) des abris où stocker le matériel de communications; e) des pylônes de communication transportables; f) du matériel cryptophonique; et g) du matériel de télécopie avec et sans cryptographie.

134. On trouvera à l'annexe XIII la liste détaillée du matériel de transmissions requis. Les besoins dus à l'élargissement du mandat sont indiqués comme suit : à la colonne 1), le matériel nécessaire aux secteurs existants, aux régions à l'extérieur des zones protégées, au quartier général, bureaux auxiliaires et bases logistiques de la FORPRONU; à la colonne 2), le matériel requis dans le cadre du renforcement des zones protégées autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 847 (1993); à la colonne 3), le matériel nécessaire aux opérations de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine; à la colonne 4), le matériel nécessaire aux opérations dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, y compris l'élargissement du mandat autorisé par le Conseil dans sa résolution 842 (1993); et à la colonne 5), le matériel nécessaire au déploiement de 7 600 militaires dans les zones de sécurité, autorisé par le Conseil dans sa résolution 844 (1993), y compris le matériel nécessaire aux postes avancés de direction tactique.

ii) Pièces de rechange et fournitures 10 559 000

135. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût des pièces de rechange nécessaires tant pour le matériel de transmission appartenant à l'ONU que pour celui appartenant aux contingents. Pour le matériel de communication civil, il faut des pièces de rechange (1 856 000 dollars), des câbles téléphoniques (100 000 dollars), des répartiteurs (40 000 dollars), des

/...

batteries (144 000 dollars), des câbles et connecteurs d'antenne (443 000 dollars) et des fournitures d'entrepôt (220 000 dollars). Pour le matériel de transmissions militaire, il faut des pièces de rechange pour les bataillons déjà déployés (6 756 000 dollars), ainsi que pour les unités additionnelles autorisées par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 842 (1993), 844 (1993) et 847 (1993) (1 million de dollars).

iii) Matériel d'atelier et d'essai 997 900

136. On trouvera à l'annexe XIV la liste détaillée du matériel d'atelier et d'essai requis pour cette période.

iv) Communications commerciales 19 770 200

137. On estime les ressources nécessaires au titre de cette rubrique à 11 295 200 dollars pour les liaisons par satellite et à 8 475 000 dollars pour les autres communications commerciales, y compris les frais de téléphone, de télex, les frais postaux et la valise diplomatique.

138. Les frais téléphoniques pour les appels locaux et internationaux ainsi que les appels aux terminaux INMARSAT sont estimés à 800 000 dollars par mois (7 200 000 dollars). Est inclus un montant additionnel de 600 000 dollars au titre des contrats d'installation de l'équipement électrique du téléphone. On estime les frais de télex, les frais postaux et ceux de la valise diplomatique à 75 000 dollars par mois (675 000 dollars).

139. Pour les liaisons par satellite, les montants prévus doivent couvrir : a) la location d'un répéteur de satellite pour exploiter le réseau de communications par satellite appartenant à l'ONU; b) les frais d'utilisation des stations commerciales de liaison par satellite; c) les frais d'utilisation des terminaux INMARSAT de type "A" et "C"; et d) la location de terminaux de satellite tactique (TACSAT) pour les postes avancés de direction tactique. On trouvera ci-dessous le coût ventilé des communications par satellite :

Description	Nombre de mois	Coût mensuel	Coût total
(En dollars É.-U.)			
Répéteur, faisceau ponctuel	9	80 000	720 000
Répéteur, faisceau à couverture globale	9	7 000	63 000
Stations de communication par satellite			
28 stations	3	112 000	336 000
40 stations	6	320 000	1 920 000
Terminaux INMARSAT "A"			
40 terminaux	9	200 000	1 800 000
16 terminaux	9	576 000	5 184 000
Terminaux INMARSAT "C"			
27 terminaux	9	81 000	729 000
18 terminaux	6	54 000	324 000
40 terminaux	7	20 000	140 000
Terminaux TACSAT			
22 terminaux	6	13 200	79 200
Total			11 295 200

/...

b) Contrat relatif au réseau principal -

140. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau 300 000

141. Le montant indiqué correspond à l'achat de mobilier de bureau (bureaux, fauteuils, tables d'ordinateur, etc.) pour les opérations élargies dans les zones de sécurité et les zones protégées.

b) Matériel de bureau 800 200

142. On estime à 800 200 dollars le montant nécessaire au titre du matériel de bureau. On trouvera à l'annexe XVII la liste détaillée des articles requis. Les besoins, par mandat, sont indiqués de la façon suivante : à la colonne 1), le matériel nécessaire aux secteurs existants, aux régions à l'extérieur des zones protégées, au quartier général, bureaux auxiliaires et bases logistiques de la FORPRONU; à la colonne 2), le matériel requis dans le cadre du renforcement des zones protégées autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 847 (1993); à la colonne 3), le matériel nécessaire aux opérations de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine; à la colonne 4), le matériel nécessaire aux opérations dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, y compris l'élargissement du mandat autorisé par le Conseil dans sa résolution 842 (1993); et à la colonne 5), le matériel nécessaire à l'élargissement du mandat dans les zones de sécurité, autorisé par le Conseil dans sa résolution 844 (1993).

c) Matériel informatique 2 911 100

143. Le montant indiqué doit permettre d'acquérir du matériel informatique aux fins suivantes : a) établir les réseaux locaux (LAN) dans les secteurs pour pouvoir utiliser les systèmes qui ne sont actuellement opérationnels qu'au quartier général de la FORPRONU; b) augmenter le nombre de postes de travail dans les secteurs et les postes de commandement des bataillons; c) augmenter le nombre de postes de travail au quartier général de la FORPRONU pour répondre aux besoins d'un certain nombre de projets de bureautique, comme le système d'appui administratif, le système de comptabilisation des transports et le système de gestion des ressources humaines.

144. On estime à 4 578 600 dollars le coût total du matériel informatique, mais une partie du matériel ayant été transféré de l'APRONUC, on ne prévoit ici que des dépenses d'un montant de 2 911 100 dollars. On trouvera à l'annexe XVIII la liste détaillée des articles requis. Les besoins, par mandat, sont indiqués de la façon suivante : à la colonne 1), le matériel nécessaire aux secteurs existants, aux régions à l'extérieur des zones protégées, au quartier général, bureaux auxiliaires et bases logistiques de la FORPRONU; à la colonne 2), le matériel requis dans le cadre du renforcement des zones protégées autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 847 (1993) et devant être utilisé dans le cadre de projets de bureautique (ordinateurs autonomes susceptibles, en cas de besoin, d'être intégrés aux réseaux locaux); à la colonne 3), le matériel nécessaire aux opérations de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine (ordinateurs

/...

devant être utilisés en bureautique, principalement en mode autonome, et de façon limitée en tant que postes de travail LAN); à la colonne 4), le matériel nécessaire aux opérations dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, y compris l'élargissement du mandat autorisé par le Conseil dans sa résolution 842 (1993) et devant être utilisé dans le cadre de divers projets de bureautique afin d'accroître l'efficacité et la productivité; et à la colonne 5), le matériel nécessaire à l'élargissement du mandat dans les zones de sécurité, autorisé par le Conseil dans sa résolution 844 (1993), à savoir des ordinateurs de bureau devant servir à l'appui administratif et aux bataillons, et les ordinateurs portatifs dont ont besoin les observateurs militaires.

d) Groupes électrogènes 31 292 600

145. Dans toute la zone de la mission, la distribution d'électricité est inexistante ou, au mieux, très irrégulière. Il est donc essentiel d'avoir des groupes électrogènes pour alimenter la plupart des installations de la FORPRONU. Même à Zagreb, où la distribution d'électricité est généralement fiable, il est nécessaire d'avoir des groupes électrogènes de secours pour permettre au quartier général de fonctionner en permanence et d'assurer les services essentiels de réfrigération, de restauration et de logement.

146. Depuis que la Force a été créée au début 1992, ses effectifs ont augmenté considérablement, et la demande d'électricité par personne a aussi augmenté à mesure que les installations s'agrandissaient. Les groupes électrogènes varient selon la taille des installations à électrifier. Ils vont d'ensembles parallèles multiples de gros générateurs à de petites dynamos portatives conçues pour fournir un minimum d'électricité à un seul bâtiment, un seul bureau ou une seule machine. Pour desservir une Force en accroissement rapide, il est essentiel de disposer d'une vaste capacité électrogène avant l'hiver.

147. Le coût des groupes électrogènes et du matériel connexe est estimé à 31 292 600 dollars. On trouvera à l'annexe XIX la liste détaillée de tous les articles requis pour les emplacements existants et nouveaux.

e) Matériel d'observation 353 400

148. Le montant indiqué doit couvrir l'achat des articles suivants pour l'usage des observateurs militaires et pour venir compléter le matériel appartenant aux contingents : a) 20 jumelles (vision diurne et nocturne) à un coût unitaire de 16 000 dollars (320 000 dollars); b) un compresseur (9 900 dollars); c) 60 bouteilles d'air comprimé (15 000 dollars); d) 20 sacs pour transporter les bouteilles d'air comprimé (5 000 dollars); et e) 20 cassettes de batteries (3 500 dollars).

f) Réservoirs d'essence et débitmètres 3 273 200

149. La plupart des bataillons sont postés dans des zones isolées où il n'existe pas de facilités de stockage de carburant. Par conséquent, afin de disposer d'une capacité suffisante pour poursuivre les opérations pendant les mois d'hiver, où les routes d'accès risquent d'être coupées par la neige ou les hostilités, le montant indiqué doit permettre d'acheter des citernes rigides et

/...

des citernes gonflables pour le carburant, ainsi que du matériel de pompage et de filtrage.

150. Pour les opérations d'appui aérien par hélicoptère, les citernes gonflables représentent le moyen le plus versatile et le plus rentable de stocker provisoirement le carburant. Ces citernes gonflables requièrent des pompes stripper de deux capacités différentes : a) des pompes à grand débit pour le transfert/avitaillement en carburants divers et pour l'usage des parcs de camions-citerne; et b) des pompes à débit moindre pour le ravitaillement des véhicules et des aéronefs.

151. Un autre montant est demandé pour le stockage en citerne rigide pour desservir le programme de mise en place des groupes électrogènes au niveau des bataillons comme à celui des secteurs.

152. On trouvera la liste détaillée des articles requis à l'annexe XX.

g) Matériel médical et dentaire 550 000

153. Le montant indiqué doit permettre de couvrir l'acquisition de matériel médical (400 000 dollars) et dentaire (150 000 dollars) pour venir compléter le matériel appartenant aux contingents, y compris le matériel nécessaire aux unités sanitaires dans les infirmeries et les postes de premier secours devant être établis dans toute la zone d'opérations.

h) Équipement des logements 2 100 000

154. Le montant indiqué doit couvrir notamment l'équipement des logements pour accueillir 8 400 personnes, à un coût moyen de 150 dollars par personne (1 260 000 dollars). Cet équipement comprend entre autres les lits, armoires, tables de nuit, etc. Est également inclus un montant de 840 000 dollars pour les cantines.

i) Matériel divers 2 995 000

155. Le montant indiqué doit permettre d'acquérir des étagères industrielles (70 000 dollars), du matériel et des outils pour les mécaniciens (800 000 dollars), des climatiseurs (450 000 dollars), des radiateurs (780 000 dollars), des balances (120 000 dollars), du matériel d'appui au sol et de manutention des chargements (700 000 dollars) et du matériel de compactage (75 000 dollars).

j) Matériel pour la défense des périmètres 2 809 000

156. Un montant d'un million de dollars est inclus pour la location, pendant trois mois, d'un système de surveillance aérienne par drones (avions sans pilote) à utiliser dans les zones de Bosnie-Herzégovine dont l'accès est interdit à la FORPRONU. Le Conseil de sécurité, réagissant d'urgence face à l'évolution critique de la situation dans la zone de la mission, a souvent demandé que le Secrétariat lui donne les informations de dernière heure sur certains aspects du conflit en cours. Malheureusement, ces demandes portent souvent sur des zones où les troupes de la FORPRONU ne sont pas déployées et

/...

dont l'accès est impossible par voie de terre, soit à cause du conflit lui-même, soit parce que les parties y bloquent délibérément les mouvements de la FORPRONU. Cela étant, disposer de drones volant à faible altitude, capables de prendre des photographies des zones affectées et de transmettre instantanément les informations ainsi recueillies à la FORPRONU revêt une valeur inestimable. Ces informations pourraient également avoir des incidences opérationnelles vitales pour la Force et assurer une plus grande sécurité et sûreté à ses membres. Les drones pourraient donc servir de source d'information aussi bien pour la FORPRONU que, lorsque besoin en est, pour le Conseil de sécurité.

157. La demande de matériel de défense des périmètres pour protéger le personnel de la FORPRONU en poste dans des régions hostiles est de plus en plus forte. Les montants prévus doivent aussi permettre d'acquérir le matériel suivant : a) 100 abris (981 500 dollars); b) des hérissons, dents-de-dragon et autres obstacles (150 000 dollars); c) des projecteurs (64 000 dollars); d) des détecteurs (50 000 dollars); e) des cisailles et des sondes (5 000 dollars); et f) 58 miradors (558 500 dollars).

k) Matériel de purification de l'eau 736 300

158. Le montant indiqué doit permettre d'acheter les articles suivants : a) 12 unités de purification de l'eau à un coût unitaire de 40 000 dollars (480 000 dollars); b) 60 appareils de javellisation à un coût unitaire de 1 000 dollars (60 000 dollars); c) 20 citernes gonflables à un coût unitaire de 800 dollars (16 000 dollars); d) 12 pompes à un coût unitaire de 8 000 dollars (96 000 dollars); et e) divers accessoires, pièces de rechange et outils de réparation (84 300 dollars).

l) Pièces de rechange, réparations et entretien 5 153 000

159. Les montants demandés à cette rubrique doivent permettre d'acquérir les pièces de rechange et le matériel nécessaire pour assurer les réparations et l'entretien du matériel de bureau et du matériel informatique (1 029 000 dollars), des groupes électrogènes, y compris les fusibles, conducteurs et relais de surcharge (2 585 000 dollars), du matériel de réfrigération (369 000 dollars) et de divers autres matériels (1 170 000 dollars).

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes 69 300

160. Le montant indiqué correspond au coût de services extérieurs de vérification des comptes.

ii) Services contractuels 7 602 500

161. Les montants estimatifs prévus devaient couvrir les services contractuels ci-après : a) blanchissage, nettoyage à sec, travaux de couture et coupe de cheveux pour le personnel des contingents (6 974 400 dollars); b) blanchissage

/...

et nettoyage à sec des uniformes du Service mobile et du personnel contractuel international (216 000 dollars); c) distribution commerciale des rations (350 000 dollars); et d) services funéraires (62 100 dollars).

iii) Services informatiques -

162. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iv) Services de sécurité -

163. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

v) Services et traitements médicaux -

164. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vi) Services d'entretien -

165. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vii) Demandes d'indemnisation et règlements -

166. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

viii) Dépenses de représentation 15 000

167. Le montant indiqué doit couvrir des activités limitées de représentation auprès des dignitaires locaux dans le contexte de la bonne volonté, dans l'intérêt officiel de la mission.

ix) Autres services 165 000

168. Le montant indiqué doit couvrir les commissions bancaires, les services juridiques, les frais postaux et divers autres services.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau 3 330 000

169. Le montant indiqué doit couvrir les coûts suivants : papier à lettre et enveloppes, impression de formulaires, fournitures d'enregistrement/reproduction, papier et bandes de télétype, papier et fournitures pour ordinateur, rubans d'imprimante et autres articles.

ii) Fournitures médicales 900 000

170. On estime à 100 000 dollars par mois le montant nécessaire au titre des fournitures médicales.

/...

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage 1 170 000

171. Le montant indiqué doit couvrir le coût des désinfectants et produits chimiques nécessaires pour maintenir la tuyauterie et les installations sanitaires à l'abri de la corrosion et pour le nettoyage normal.

iv) Abonnements 60 000

172. Le montant indiqué correspond à l'abonnement à divers journaux internationaux et locaux (quotidiens et hebdomadaires), ainsi qu'à des guides de transports aériens, publications sur les données de communications et autres publications techniques.

v) Fournitures électriques -

173. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vi) Bâches pare-éclats pour véhicules -

174. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies 1 625 400

175. Le montant indiqué doit couvrir l'achat d'uniformes pour le personnel civil [vêtements de protection pour les mécaniciens, uniformes pour les chauffeurs, mécaniciens, hommes et femmes de ménage et vêtements pour le personnel de lutte contre l'incendie (209 000 dollars), vestes pare-éclats (50 000 dollars), décalcomanies et drapeaux de l'ONU (180 000 dollars) et casques et accessoires pour 7 605 personnes (bérets bleus, écharpes, etc.), à un coût estimé à 156 dollars par personne (1 186 400 dollars)].

viii) Fournitures pour la défense des périmètres . . 13 025 000

176. Les hostilités entre les factions en guerre s'étant intensifiées, la fréquence des incidents au cours desquels le personnel de la FORPRONU a essuyé des tirs d'armes légères et lourdes s'est accrue en conséquence. Un nombre considérable de soldats de la Force ont été tués ou blessés, et il ne faut épargner aucun effort pour protéger les membres de la mission. La demande de fournitures pour la défense des périmètres pour chacune des nouvelles unités arrivant dans la zone de la mission est très forte, et il faut aussi pouvoir disposer d'articles de remplacement lorsque les unités sont transférées.

177. Le montant indiqué doit couvrir le coût des articles suivants : rouleaux de fil de fer en boudin (1 090 000 dollars), fil de fer barbelé (139 200 dollars), piquets de 180 cm (640 000 dollars), piquets de 60 cm (25 000 dollars), sacs de sable (1 350 000 dollars), murs en sections Hesco (7 200 000 dollars), tôle ondulée (240 000 dollars), bois d'oeuvre et agrafes de bois (40 800 dollars), et gabions (2 300 000 dollars).

178. Un mur Hesco est un type breveté, très sophistiqué, de mur creux composé de sections interconnectées, en panneaux de mailles de fer et de tissu géotextite, rempli ensuite de terre, de boue, de coulis de ciment, de sable, de gravier ou

/...

d'une quelconque matière liquide ou solide. Les sections ont 10 mètres de long, un mètre de large et 1,5 mètre de haut. Le mur est placé de façon à former une barricade autour d'une unité de logement pour protéger les occupants contre les balles, les obus, les explosions et les mortiers. Il a été testé avec des obus de char à une distance de 500 mètres; il a aussi résisté à un tir concentré d'une centaine d'obus de très gros calibre [.50 HMG (Browning) de l'OTAN] à une distance de 50 mètres, pratiquement sans subir aucune perforation.

ix) Cartes d'état-major 2 000 000

179. Les besoins en la matière sont les suivants : a) cartes géographiques pour le soutien au combat, y compris des cartes terrestres, aériennes et marines; b) cartes topographiques à grande échelle et cartes navales spécialisées à utiliser pour le commandement et la conduite des opérations terrestres, aériennes et amphibies; c) cartes à petite échelle pour les opérations aériennes; d) cartes urbaines pour les opérations et mouvements dans les villes; e) articles d'analyse du terrain utilisés pour diffuser informations et conseils sur l'effet du terrain et de l'environnement sur les opérations militaires; f) informations géographiques sous forme exploitable par ordinateur; et g) cartes nautiques.

x) Intendance et magasins 3 372 000

180. Les articles visés à cette rubrique sont les suivants : recharges d'oxygène et d'acétylène (180 000 dollars), fréon (225 000 dollars), butane (225 000 dollars), fournitures de conditionnement et d'emballage (360 000 dollars), ustensiles de cuisine, vaisselle, couverts, etc. (360 000 dollars), batteries (500 000 dollars), jeux de médailles des Nations Unies (180 000 dollars), couvre-matelas, oreillers, taies d'oreiller, couvertures, draps, etc. (1 242 000 dollars) et jerricanes (100 000 dollars).

11. Fournitures et services liés aux élections -

181. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

12. Programmes d'information

a) Equipement 556 600

182. On estime le montant nécessaire à cette rubrique à 556 600 dollars. On trouvera la liste détaillée des articles requis à l'annexe XXI.

b) Matériel et fournitures 358 000

183. Le montant indiqué doit permettre d'acheter les fournitures nécessaires à la section de photographie (bandes, pellicules et autres matériels), ainsi que de couvrir le coût de matériels imprimés (affiches, brochures, autocollants, macarons, etc.)

c) Services contractuels -

184. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

d) Coûts de production du Département de l'information 57 500

185. Le montant indiqué correspond à la part proportionnelle revenant à la FORPRONU du financement des publications devant paraître sur le Cambodge, El Salvador, la Somalie et l'ex-Yougoslavie.

13. Programmes de formation -

186. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

14. Programmes de déminage

a) Acquisition de matériel

i) Matériel de déminage 195 600

187. Le danger que posent les mines représente l'une des principales entraves à la mobilité de la FORPRONU dans toute la zone de la mission, et l'acquisition de matériel efficace de détection et de neutralisation est essentielle si l'on veut que la Force accomplisse sa mission et protège son personnel.

188. Le montant indiqué doit permettre d'acquérir des équipements protecteurs pour le déminage (60 600 dollars) et du matériel de détection des mines (135 000 dollars).

ii) Matériel divers -

189. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement

i) Traitements et supplément alimentaire -

190. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ii) Services divers 287 000

191. Le montant indiqué doit couvrir les services de déminage.

iii) Fournitures diverses 33 000

192. Le montant indiqué couvre les panneaux avertisseurs concernant les mines.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation -

193. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

16. Fret aérien et de surface
- a) Transport du matériel appartenant aux contingents 1 500 000
194. On estime à 1 500 000 dollars le coût du transport du matériel appartenant aux contingents qui doit être déployé dans la zone de la mission et au rapatriement de ce matériel lors du retrait de la mission.
- b) Transport aérien militaire -
195. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.
- c) Fret et transport par les soins d'entreprises privées 1 385 000
196. Les frais de transport maritime et de dédouanement ne figurant sous aucune autre rubrique sont estimés à 890 000 dollars, et les coûts du transport par bac à 495 000 dollars.
17. Système intégré de gestion 300 000
197. Le montant indiqué correspond à une part proportionnelle du financement du Système intégré de gestion pour 1994.
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 5 946 400
198. Conformément à la méthode proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des dépenses afférentes au personnel civil qui figurent aux rubriques 2 b) et 2 c) ci-dessus. On y a inclus les dépenses afférentes aux agents contractuels internationaux car ceux-ci occupent des postes qui seraient normalement occupés par du personnel des Nations Unies.
19. Contributions du personnel 5 987 600
199. Le montant net des dépenses de personnel figure à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici correspond à la différence entre les émoluments bruts et nets, et représente donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
20. Recettes provenant des contributions du personnel (5 987 600)
200. Le montant correspondant aux contributions du personnel, qui apparaît à la rubrique 19 ci-dessus, est porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 (X), du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part au budget de la FORPRONU.
21. Contributions volontaires en nature -
201. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ANNEXE VII

Dépenses pour la période allant du 12 janvier 1992 au 31 mars 1993, montant révisé pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1993 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1995

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dépenses 12 janvier 1992 au 31 mars 1993 (1)	Montant révisé 1er avril 1993 au 30 juin 1993 (2)	Prévisions de dépenses 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 (3)	Prévisions de dépenses 1er avril 1994 au 31 mars 1995 (4)
1. Personnel militaire				
a) Observateurs militaires				
Indemnité de subsistance (missions)	10 716,5	4 057,0	17 028,2	24 934,0
Frais de voyage	1 533,6	200,5	765,9	1 040,4
Indemnité d'habillement et d'équipement	56,1	15,1	78,4	115,6
Total partiel	12 306,2	4 272,6	17 872,5	26 090,0
b) Officiers de liaison				
Indemnité de subsistance (missions)	522,7	—	—	—
Frais de voyage	130,5	—	—	—
Total partiel	653,2	—	—	—
c) Contingents				
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	157 544,3	70 613,0	236 483,3	425 483,6
Détente et loisirs	2 437,8	722,9	3 360,0	6 285,7
Rations	44 010,1	14 847,2	47 779,4	85 929,7
Indemnité journalière	6 130,3	2 739,3	8 970,8	16 133,7
Indemnité de subsistance (mission)	2 099,5	70,9	150,0	200,0
Déploiement, relève et rapatriement	11 553,9	4 453,7	13 549,3	34 127,7
Indemnité d'habillement et d'équipement	10 290,5	4 814,7	16 116,5	28 996,9
Total partiel	234 066,4	98 261,7	326 409,3	597 157,3
d) Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
Matériel appartenant aux contingents	34 427,3	21 417,6	77 000,0	105 000,0
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	6 125,0	3 450,0	7 980,0	14 240,0
Total partiel	40 552,3	24 867,6	84 980,0	119 240,0
Total, rubrique 1	287 578,1	127 401,9	429 261,8	742 487,3
2. Personnel civil				
a) Police civile				
Indemnité de subsistance (missions)	23 391,4	6 400,4	19 980,0	28 404,0
Frais de voyage	1 381,2	905,9	473,6	1 428,4
Indemnité d'habillement et d'équipement	118,0	31,5	97,3	136,0
Total partiel	24 890,6	7 337,8	20 550,9	29 968,4
b) Personnel international et local				
Traitements du personnel international	10 573,7	3 542,4	13 992,1	27 374,9
Traitements du personnel local	2 511,2	1 236,5	7 130,6	13 710,4
Consultants	—	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	5 946,1	1 914,0	8 987,1	18 338,4

/...

	Dépenses 12 janvier 1992 au 31 mars 1993 (1)	Montant révisé 1er avril 1993 au 30 juin 1993 (2)	Prévisions de dépenses 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 (3)	Prévisions de dépenses 1er avril 1994 au 31 mars 1995 (4)
Indemnité de subsistance (missions)	9 708,0	3 018,6	14 594,4	24 733,4
Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission	1 510,7	139,7	785,4	476,0
Autres voyages autorisés	575,1	253,8	735,0	876,0
Total partiel	30 824,8	10 105,0	46 224,6	85 509,1
c) <u>Personnel contractuel international</u>	—	2 773,2	23 732,5	61 674,4
d) <u>Volontaires des Nations Unies</u>	—	—	—	—
e) <u>Personnel fourni par les gouvernements</u>	—	—	—	—
f) <u>Personnel civil chargé d'observer les élections</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 2	55 715,4	20 216,0	90 508,0	177 151,9
3. <u>Locaux/hébergement</u>				
Location de locaux	7 515,3	4 798,9	9 081,0	14 815,2
Aménagement et rénovation des locaux	5 977,6	2 796,8	6 776,0	—
Fournitures d'entretien	5 505,2	2 378,1	8 740,0	11 652,0
Services d'entretien	112,8	318,9	2 234,0	2 978,4
Eclairage, chauffage, énergie et eau	1 719,0	2 393,9	13 993,9	21 960,9
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	41 359,9	19 873,5	41 251,5	—
Total partiel	62 189,8	32 560,1	82 076,4	51 406,5
4. <u>Remise en état des infrastructures</u>				
Pistes d'atterrissage	—	—	—	—
Routes	—	—	—	—
Ponts	—	—	4 400,0	—
Total partiel	—	—	4 400,0	—
5. <u>Transports</u>				
Achat de véhicules	23 558,9	12 552,0	34 837,8	—
Location de véhicules	1 213,4	746,0	1 577,2	—
Matériel d'atelier	193,7	584,5	1 140,0	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	14 827,4	7 107,3	37 608,6	59 069,0
Carburant et lubrifiants	12 961,5	7 064,9	18 875,5	30 040,8
Assurance	941,4	495,7	2 339,0	3 775,0
Total partiel	53 696,3	28 550,4	96 378,1	92 884,8
6. <u>Opérations aériennes</u>				
a) <u>Hélicoptères</u>				
Location/affrètement	8 914,7	5 220,0	24 012,2	48 146,4
Carburant et lubrifiants	423,2	300,7	2 364,8	5 023,3
Déploiement/retrait	—	—	100,0	—
Vois de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture et préparation	—	—	40,0	—
Assurance responsabilité/risque de guerre	425,5	169,8	1 535,8	3 914,4
Total partiel	9 763,4	5 690,5	28 052,8	57 084,1

/...

	Dépenses 12 janvier 1992 au 31 mars 1993 (1)	Montant révisé 1er avril 1993 au 30 juin 1993 (2)	Prévisions de dépenses 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 (3)	Prévisions de dépenses 1er avril 1994 au 31 mars 1995 (4)
b) <u>Avions</u>				
Location/affrètement	3 704,4	1 073,4	3 201,5	5 232,0
Carburant et lubrifiants	1 567,0	790,7	5 087,4	8 902,2
Déploiement/retrait	—	3,0	25,0	—
Peinture et préparation	—	6,7	25,0	—
Assurance responsabilité/risque de guerre	930,2	969,0	4 183,8	6 911,8
Total partiel	6 201,6	2 842,8	12 522,7	21 046,0
c) <u>Indemnité de subsistance des équipages</u>	335,9	375,5	880,2	1 173,6
d) <u>Autres dépenses</u>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	987,5	346,8	2 627,1	3 502,8
Réservoirs de carburant	—	—	—	—
Total partiel	987,5	346,8	2 627,1	3 502,8
Total, rubrique 6	17 288,4	9 255,6	44 082,8	82 806,5
7. <u>Opérations navales</u>	—	—	—	—
8. <u>Transmissions</u>				
a) <u>Eléments complémentaires</u>				
Matériel de transmissions	10 720,5	5 465,3	16 732,0	—
Pièces de rechange et fournitures	1 605,3	5 198,8	10 559,0	14 985,0
Matériel d'atelier et d'essai	653,9	644,5	997,9	—
Communications par réseaux commerciaux	15 476,6	7 871,2	19 770,2	14 882,4
Total partiel	28 456,3	19 179,8	48 059,1	29 867,4
b) <u>Contrat relatif au réseau principal</u>	—	—	—	—
Total, rubrique 8	28 456,3	19 179,8	48 059,1	29 867,4
9. <u>Matériel divers</u>				
Mobilier de bureau	783,4	871,8	300,0	—
Equipement de bureau	1 708,9	242,4	800,2	—
Matériel informatique	4 954,1	2 160,3	2 911,1	—
Groupes électrogènes	13 746,3	693,0	31 292,6	—
Matériel d'observation	364,0	841,0	353,4	—
Citerne à essence et débitmètres	2 287,7	1 199,2	3 273,2	—
Matériel médical et dentaire	402,7	143,4	550,0	—
Equipement de logements	3 447,6	1 167,2	2 100,0	—
Matériel divers	4 990,1	2 516,6	2 995,0	—
Matériel pour la défense des périmètres	40,7	3 150,2	2 809,0	—
Matériel de purification de l'eau	—	297,0	736,3	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	2 470,8	711,2	5 153,0	6 870,0
Total partiel	35 196,3	13 993,3	53 273,8	6 870,0
10. <u>Fournitures et services</u>				
a) <u>Services divers</u>				
Vérification des comptes	13,1	56,5	69,3	65,3
Services contractuels	7 956,6	1 971,5	7 602,5	13 374,8
Services informatiques	—	—	—	—
Service de sécurité	—	—	—	—
Services et traitements médicaux	—	—	—	—
Services d'entretien	—	—	—	—

/...

	Dépenses 12 janvier 1992 au 31 mars 1993 (1)	Montant révisé 1er avril 1993 au 30 juin 1993 (2)	Prévisions de dépenses 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 (3)	Prévisions de dépenses 1er avril 1994 au 31 mars 1995 (4)
Demandes d'indemnisation et règlements	—	—	—	—
Dépenses de représentation	6,9	5,0	15,0	20,0
Autres services divers	528,2	55,2	165,0	220,0
Total partiel	8 504,8	2 088,2	7 851,8	13 680,1
b) Fournitures diverses				
Papeterie et fournitures de bureau	—	1 409,4	3 330,0	4 440,0
Fournitures médicales	—	183,4	900,0	1 200,0
Fournitures sanitaires et de nettoyage	—	859,3	1 170,0	1 560,0
Abonnements	—	19,7	60,0	80,0
Fournitures électriques	—	3,2	—	—
Bâches pare-éclats pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies	4 516,2	844,2	1 625,4	2 549,8
Fournitures pour la défense des périmètres	1 613,8	1 553,0	13 025,0	5 825,0
Cartes d'état-major	—	—	2 000,0	—
Intendance et magasins	—	1 024,7	3 372,0	3 372,0
Autres fournitures diverses	6 733,6	—	—	—
Total partiel	12 863,6	5 896,9	25 482,4	19 026,8
Total, rubrique 10	21 368,4	7 985,1	33 334,2	32 706,9
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
12. Programmes d'information				
Matériel	4,9	135,3	556,6	—
Fournitures et accessoires	213,0	65,2	358,0	477,0
Services contractuels	—	—	—	—
Frais de production du Département de l'information	—	—	57,5	—
Total partiel	217,9	200,5	972,1	477,0
13. Programmes de formation	—	—	—	—
14. Programmes de déminage				
a) Achat de matériel				
Matériel de déminage	—	—	195,6	—
Matériel divers	—	—	—	—
Total partiel	—	—	195,6	—
b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement				
Salaires et vivres	—	—	—	—
Services divers	—	—	287,0	382,0
Fournitures diverses	—	—	33,0	—
Total partiel	—	—	320,0	382,0
Total, rubrique 14	—	—	515,6	382,0
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface				
Transport du matériel appartenant aux contingents	2 057,4	—	1 500,0	1 500,0
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	7 898,3	1 654,6	1 385,0	1 385,0
Total partiel	9 955,7	1 654,6	2 885,0	2 885,0

/ ...

	Dépenses 12 janvier 1992 au 31 mars 1993 (1)	Montant révisé 1er avril 1993 au 30 juin 1993 (2)	Prévisions de dépenses 1er juillet 1993 au 31 mars 1994 (3)	Prévisions de dépenses 1er avril 1994 au 31 mars 1995 (4)
17. <u>Système intégré de gestion</u>	350,0	100,0	300,0	400,0
18. <u>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</u>	3 101,6	906,5	5 946,4	12 510,6
19. <u>Contributions du personnel</u>	3 726,2	1 379,4	5 987,6	11 970,3
Total brut, rubriques 1 à 19	578 840,4	263 383,2	897 980,9	1 244 806,2
20. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	(3 726,2)	(1 379,4)	(5 987,6)	(11 970,3)
Total net	575 114,2	262 003,8	891 993,3	1 232 835,9
21. <u>Contributions volontaires en nature</u>	—	—	—	—
Total des ressources	575 114,2	262 003,8	891 993,3	1 232 835,9

/...

ANNEXE VIII

Prévisions de dépenses pour la période allant
du 1er avril 1994 au 31 mars 1995

Renseignements complémentaires

I. PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

1. Les prévisions de dépenses pour la période de 12 mois commençant le 1er avril 1994 ont été établies, sauf indication contraire, sur la base des paramètres budgétaires donnés à l'annexe VI.

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) Observateurs militaires

2. On compte que l'ensemble de 578 observateurs militaires auront été déployés le 1er avril 1994.

i) Indemnité de subsistance (missions)

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	10 716 500
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	4 057 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	17 028 200
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	24 934 000

3. Il est prévu de verser une indemnité de subsistance (missions) à 578 observateurs militaires pendant 365 jours (24 801 500 dollars). Le montant prévu tient compte d'un chevauchement de deux jours à l'occasion des relèves (132 500 dollars).

ii) Frais de voyage

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	1 533 600
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	200 500
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	765 900
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	1 040 400

4. On a prévu pour chaque relève 578 voyages aller retour à raison de 1 800 dollars par personne (1 040 400 dollars).

/...

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	56 100
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	15 100
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	78 400
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	115 600

5. Il est prévu de verser aux observateurs militaires une indemnité d'habillement et d'équipement de 200 dollars par personne et par an.

b) Officiers de liaison

i) Indemnité de subsistance (missions)

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	522 700
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	-
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

6. Il n'est pas demandé de ressources à ce titre.

ii) Frais de voyage

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	130 500
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	-
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

7. Il n'est pas demandé de ressources à ce titre.

c) Contingents

8. Les prévisions de dépenses au titre des contingents ont été établies sur la base du calendrier de déploiement figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1

Calendrier de déploiement des contingents

Période	Nombre d'hommes	Nombre total d'hommes	Nombre de jours	Nombre total de jours-homme	Nombre de mois	Nombre total de mois-homme
1er avril 1994-31 mars 1995	31 887	31 887	365	11 638 755	12,0	382 644,0
15 mai 1994-31 mars 1995	2 813	34 700	321	902 973	10,5	29 536,5
Total	34 700			12 541 728		412 180,5

/...

i) Remboursements aux gouvernements aux taux standard

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	157 544 300
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	70 613 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	236 483 300
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	424 483 600

9. Il est prévu de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les soldes et indemnités versées aux militaires pour 412 180,5 mois-homme (407 234 300 dollars) ainsi que l'indemnité versée à un nombre limité de spécialistes, soit 10 % du personnel d'infanterie (9 235 700 dollars) et 25 % du personnel d'appui (6 896 800 dollars). On a également appliqué un coefficient de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (2 116 800 dollars).

ii) Détente et loisirs

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	2 437 800
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	722 900
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	3 360 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	6 285 700

10. Les prévisions de dépenses tiennent compte des sommes à verser aux membres des contingents à l'occasion des permissions de détente, à raison de sept jours de congé par période de service de six mois, pour un effectif moyen de 34 348 militaires (5 049 200 dollars) et d'autres activités de détente et de loisirs (1 236 500 dollars).

iii) Rations

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	44 010 100
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	14 847 200
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	47 779 400
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	85 929 700

11. Le montant prévu doit permettre de fournir des rations pendant 12 541 728 jours-homme (89 046 300 dollars). Ce montant a été réduit de 3,5 % pour tenir compte des absences en congé (3 116 600 dollars).

iv) Indemnité journalière

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	6 130 300
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	2 739 300
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	8 970 800
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	16 133 700

12. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité journalière pendant 12 541 728 jours-homme (16 053 400 dollars). Ce montant est majoré de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (80 300 dollars).

/...

v) Indemnité de subsistance (missions)

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	2 099 500
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	70 900
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	150 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	200 000

13. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité logement et repas aux membres des contingents à l'occasion de voyages officiels.

vi) Déploiement, relève et rapatriement

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	11 553 900
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	4 453 700
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	13 549 300
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	34 127 700

14. Le montant a été calculé sur la base de deux relèves pour 27 667 militaires (28 663 200 dollars), d'une relève pour 7 033 militaires (3 643 000 dollars) et d'un voyage aller simple jusqu'à la zone de la mission pour 7 033 militaires (1 821 500 dollars).

vii) Indemnité d'habillement et d'équipement

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	10 290 500
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	4 814 700
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	16 116 500
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	28 996 900

15. Il est prévu de rembourser aux gouvernements l'indemnité d'habillement et d'équipement qu'ils versent aux membres de leurs contingents pendant 412 180,5 mois-homme (28 852 600 dollars). Ce montant est majoré de 0,5 % pour tenir compte des chevauchements à l'occasion des relèves (144 300 dollars).

d) Autres dépenses afférentes au personnel militaire

i) Matériel appartenant aux contingents

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	34 427 300
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	21 417 600
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	77 000 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	105 000 000

16. Ce montant doit permettre de rembourser aux gouvernements le coût du matériel qu'ils fournissent à leurs contingents à la demande de l'ONU.

/...

ii) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	6 125 000
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	3 450 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	7 980 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	14 240 000

17. Il est prévu de rembourser aux gouvernements les sommes qu'ils versent aux membres de leurs militaires en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables au service auprès de la FORPRONU.

2. Personnel civil

a) Police civile

18. Il n'est pas envisagé de déployer tous les 716 contrôleurs de police civile pendant l'ensemble de la période de 12 mois. En conséquence, il a été tenu compte dans les prévisions de dépenses d'un taux de vacance de poste de 5 %.

i) Indemnité de subsistance (missions)

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	23 391 400
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	6 400 400
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	19 980 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	28 404 000

19. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) à 716 contrôleurs de police civile pendant 365 jours (29 749 600 dollars), compte tenu d'un chevauchement de deux jours durant les relèves (158 300 dollars) et déduction faite d'un taux de vacance de postes de 5 % (1 494 900 dollars).

ii) Frais de voyage

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	1 381 200
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	905 900
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	473 600
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	1 428 4000

20. Le montant prévu correspond à 716 allers et retours par avion à 2 100 dollars (1 503 600 dollars) déduction faite d'un taux de vacance de poste de 5 % (75 200 dollars).

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	118 000
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	31 500
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	97 300
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	136 000

21. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité d'habillement et d'équipement à raison de 200 dollars par an (143 200 dollars), déduction faite d'un taux de vacance de postes de 5 % (7 200 dollars).

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	10 573 700
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	3 542 400
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	13 992 100
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	27 374 900

22. Le tableau d'effectifs proposé figure à l'annexe IX b). Les calculs concernant les traitements de 710 fonctionnaires internationaux sont indiqués en détail à l'annexe X b) et tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 15 %.

ii) Traitements du personnel local

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	2 511 200
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	1 236 500
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	7 130 600
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	13 710 400

23. Les traitements de 1 760 agents recrutés sur le plan local ont été calculés sur la base des barèmes des traitements locaux applicables à la zone de la mission, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 5 % [voir annexe X b)].

iii) Consultants

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	-
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

24. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	-
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

25. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	5 946 100
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	1 914 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	8 987 100
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	18 338 400

26. On trouvera à l'annexe X b) des détails sur les dépenses communes de personnel, qui tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 15 % pour le personnel international et de 5 % pour le personnel local.

vi) Indemnité de subsistance (missions)

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	9 708 000
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	3 018 600
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	14 594 400
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	24 733 400

27. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance en mission à 709 fonctionnaires internationaux, compte tenu d'un taux de vacance de poste de 15 %.

vii) Voyages à destination et en provenance de la zone de la mission

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	1 510 700
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	139 700
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	785 400
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	476 000

28. Le montant prévu correspond aux voyages aller et retour pour la relève de 140 fonctionnaires internationaux (476 000 dollars).

/...

viii) Autres voyages autorisés

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	575 100
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	253 800
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	735 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	876 000

29. Le montant prévu correspond à 10 voyages autorisés par mois entre New York et la zone de la mission, à raison de 4 000 dollars en moyenne par voyage (480 000 dollars), aux déplacements du personnel chargé des achats à raison de 3 000 dollars en moyenne par mois (36 000 dollars), et aux autres voyages autorisés (360 000 dollars).

c) Personnel contractuel international

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	2 773 200
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	23 732 500
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	61 674 400

30. Les prévisions de dépenses correspondent à 1 330 agents contractuels internationaux, à raison de 54 555 dollars en moyenne par an, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 15 %.

d) Volontaires des Nations Unies

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

31. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

e) Personnel fourni par les gouvernements

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

32. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

f) Personnel civil chargé d'observer les élections

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

33. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	7 515 300
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	4 798 900
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	9 081 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	14 815 200

34. Le montant prévu correspond à la location de : a) bureaux (1 306 100 dollars); b) ateliers (12 000 dollars); c) entrepôts (37 700 dollars); d) points de contrôle (15 700 dollars); e) postes-frontière (18 000 dollars); f) logements destinés aux contingents (10 726 800 dollars); g) logements destinés à 714 agents contractuels internationaux (2 698 900 dollars).

b) Aménagement et rénovation des locaux

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	5 977 600
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	2 796 800
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	6 776 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

35. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Fournitures d'entretien

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	5 505 200
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	2 378 100
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	8 740 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	11 652 000

36. Les prévisions de dépenses correspondent aux fournitures d'entretien à raison de 971 000 dollars environ par mois.

d) Services d'entretien

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	112 800
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	318 900
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	2 234 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	2 978 400

37. Les prévisions de dépenses correspondant aux services d'entretien dans tous les emplacements sont estimées à 248 200 dollars par mois.

e) Éclairage, chauffage, énergie et eau

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	1 719 000
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	2 393 900
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	13 993 900
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	21 960 900

38. Le coût de ces services est estimé comme suit : a) électricité (6 240 000 dollars); b) eau (2 340 000 dollars); c) gaz (124 800 dollars); d) bois de chauffage (2 223 000 dollars); e) fioul pour 2 665 groupes électrogènes à raison de 345 dollars par mois et par unité (11 033 100 dollars).

f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	41 359 900
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	19 873 500
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	41 251 500
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

39. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	4 400 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

40. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

5. Transports

a) Achat de véhicules

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	23 558 900
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	12 552 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	34 837 800
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

41. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

b) Location de véhicules

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	1 213 400
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	746 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	1 577 200
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

42. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

c) Matériel d'atelier

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	193 700
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	584 500
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	1 140 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

43. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	14 827 400
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	7 107 300
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	37 608 600
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	59 069 000

44. Les prévisions de dépenses correspondent aux pièces de rechange, aux réparations et à l'entretien des véhicules de l'ONU à raison de 1 825 dollars par véhicule et par an, et des véhicules appartenant aux contingents à raison de 7 500 dollars par véhicule et par an. Elles concernent 2 293 véhicules appartenant à l'ONU (4 184 700 dollars) et 7 818 véhicules appartenant aux contingents pendant 12 mois (58 635 000 dollars), ainsi que 500 véhicules appartenant aux contingents pendant neuf mois (2 812 500 dollars). Il a été tenu compte d'une réduction de 10 % pour les véhicules extraroutiers (6 563 200 dollars), ce qui donne un montant net de 59 069 000 dollars.

e) Carburant et lubrifiants

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	12 961 500
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	7 064 900
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	18 875 500
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	30 040 800

45. Les prévisions de dépenses ont été calculées d'après les besoins concernant 2 293 véhicules appartenant à l'ONU (4 770 600 dollars) et 7 818 véhicules appartenant aux contingents (24 398 000 dollars) pendant 12 mois, ainsi que 500 véhicules appartenant aux contingents pendant neuf mois (1 175 600 dollars), pour un coût total de 30 344 200 dollars. Elles correspondent également au coût des lubrifiants à raison de 10 % du coût du carburant (3 034 400 dollars). Il a été tenu compte d'une réduction de 10 % pour les véhicules extraroutiers (3 337 800 dollars), ce qui donne un montant net de 30 040 800 dollars.

f) Assurance

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	941 400
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	495 700
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	2 339 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	3 775 000

46. Le coût de l'assurance responsabilité au tiers est estimé à 400 dollars par véhicule et par an pour 10 611 véhicules (4 194 400 dollars). Il a été tenu

/...

compte d'une réduction de 10 % pour les véhicules extraroutiers (419 400 dollars), ce qui donne un montant net de 3 775 000 dollars.

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

i) Location/affrètement

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	8 914 700
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	5 220 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	24 012 200
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	48 146 400

47. Il est prévu de louer 36 hélicoptères, comme il est indiqué à l'annexe II b).

ii) Carburant et lubrifiants

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	423 200
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	300 700
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	2 364 800
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	5 023 300

48. Les prévisions de dépenses correspondent au coût du carburant, comme il est indiqué à l'annexe XII b) (4 566 600 dollars), auquel s'ajoute le coût des lubrifiants (456 700 dollars).

iii) Déploiement/retrait

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	100 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

49. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

iv) Vols de ravitaillement

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

50. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

v) Peinture/préparation

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	40 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

51. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

vi) Assurance responsabilité et risques de guerre

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	425 500
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	169 800
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	1 535 800
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	3 914 400

52. Le montant prévu correspond à l'assurance responsabilité au tiers pour six hélicoptères loués à des sociétés privées (554 400 dollars) et à l'assurance risques de guerre pour les 10 hélicoptères loués qui volent en Bosnie-Herzégovine (3 360 000 dollars), comme il est indiqué à l'annexe XII b).

b) Avions

i) Location/affrètement

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	3 704 400
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	1 073 400
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	3 201 500
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	5 232 000

53. Il est prévu de louer cinq avions, y compris trois avions-cargos, comme il est indiqué à l'annexe XII b).

ii) Carburant et lubrifiants

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	1 567 400
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	790 700
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	5 087 400
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	8 902 200

54. Les prévisions de dépenses correspondent au coût du carburant, comme il est indiqué à l'annexe XII b) (8 902 900 dollars), auquel s'ajoute le coût des lubrifiants (809 300 dollars).

iii) Déploiement/retrait

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	3 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	25 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

55. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

/...

iv) Peinture/préparation

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	6 700
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	25 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

56. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

v) Assurance responsabilité et risques de guerre

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	930 200
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	969 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	4 183 800
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	6 911 800

57. Un montant est prévu pour l'assurance responsabilité au tiers (311 800 dollars) et l'assurance risques de guerre de trois avions-cargos (6 600 000 dollars), comme il est indiqué à l'annexe XII b).

c) Indemnité de subsistance des équipages

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	335 900
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	375 500
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	880 200
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	1 173 600

58. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance aux équipages des avions loués, à raison de 97 800 dollars par mois.

d) Autres dépenses

i) Service et matériel de contrôle de la circulation aérienne

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

59. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

ii) Droits d'atterrissage et manutention au sol

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	987 500
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	346 800
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	2 627 100
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	3 502 800

60. Le coût de la manutention au sol est estimé à 291 900 dollars par mois.

/...

iii) Conteneurs de stockage du carburant

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	—

61. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

7. Opérations navales

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	—

62. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

8. Transmissions

a) Éléments complémentaires

i) Matériel de transmissions

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	10 720 500
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	5 465 300
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	16 732 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	—

63. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ii) Pièces de rechange et fournitures

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	1 605 300
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	5 198 800
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	10 559 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	14 985 000

64. Le montant total des crédits nécessaires au titre des pièces et fournitures de transmissions est estimé à 14 985 000 dollars pour le matériel de communications civil et militaire.

iii) Matériel d'atelier et d'essai

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	653 900
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	644 500
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	997 900
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	—

65. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

iv) Communications commerciales

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	15 476 600
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	7 871 200
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	19 770 200
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	14 882 400

66. Le montant estimatif du coût mensuel des communications commerciales comprend 4 382 400 dollars pour les communications par satellite et 10 500 000 dollars pour les frais de téléphone, de télex, les frais postaux et la valise diplomatique. On trouvera la répartition des coûts des communications par satellite ci-dessous.

Description	Nombre de mois	Coût mensuel	Coût total
		(En dollars É.-U.)	
Répéteur, faisceau ponctuel	12	80 000	960 000
Répéteur, faisceau à couverture globale	12	7 000	84 000
Stations de communication par satellite			
40 stations	12	80 000	960 000
Terminaux INMARSAT "A"			
6 terminaux	12	30 000	360 000
Terminaux INMARSAT "C"			
40 terminaux	12	20 000	240 000
27 terminaux	12	135 000	1 620 000
Terminaux TACSAT			
22 terminaux	12	13 200	158 400
Total			4 382 400

b) Contrat relatif au réseau principal

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

67. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	783 400
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	871 800
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	300 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

68. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

b) Matériel de bureau

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	1 708 900
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	242 400
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	800 200
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

69. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

c) Matériel informatique

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	4 954 100
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	2 160 300
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	2 911 100
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

70. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

d) Groupes électrogènes

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	13 746 300
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	693 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	31 292 600
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

71. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

e) Matériel d'observation

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	364 000
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	841 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	353 400
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

72. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

f) Réservoirs d'essence et débitmètres

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	2 287 700
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	1 199 200
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	3 273 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

73. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

g) Matériel médical et dentaire

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	402 700
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	143 400
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	550 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

74. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

h) Équipement des logements

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	3 447 600
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	1 167 200
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	2 100 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

75. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

i) Matériel divers

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	4 990 100
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	2 516 600
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	2 995 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

76. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

j) Matériel pour la défense des périmètres

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	40 000
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	3 150 200
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	2 809 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

77. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

k) Matériel de purification de l'eau

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	297 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	736 300
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

78. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

l) Pièces de rechange, réparations et entretien

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	2 470 800
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	711 200
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	5 153 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	6 870 000

/...

79. Le coût des réparations, de l'entretien et des pièces de rechange est estimé à 572 500 dollars par mois.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	13 100
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	56 500
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	69 300
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	65 300

80. Le montant indiqué correspond aux coûts des services extérieurs de vérification des comptes.

ii) Services contractuels

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	7 956 600
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	1 971 500
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	7 602 500
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	13 374 800

81. Les montants estimatifs prévus correspondent au coût des services contractuels ci-après : a) blanchissage, nettoyage à sec, travaux de couture et coupe de cheveux pour le personnel des contingents (12 537 000 dollars); b) nettoyage des uniformes du Service mobile et du personnel contractuel international (288 000 dollars); c) distribution commerciale des rations (467 000 dollars); et d) services funéraires (82 800 dollars).

iii) Services informatiques

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

82. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

iv) Services de sécurité

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

83. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

v) Services et traitements médicaux

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	-
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

84. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vi) Services d'entretien

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	-
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

85. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vii) Demandes d'indemnisation et règlements

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	-
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

86. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

viii) Dépenses de représentation

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	6 900
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	5 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	15 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	20 000

87. Le montant indiqué doit couvrir des activités limitées de représentation auprès des dignitaires locaux dans le contexte de la bonne volonté, dans l'intérêt officiel de la mission.

ix) Autres services

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	528 200
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	55 200
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	165 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	220 000

88. Le montant indiqué doit couvrir les commissions bancaires, les services juridiques, les frais postaux et divers autres services.

/...

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	1 409 400
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	3 330 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	4 440 000

89. Le montant indiqué doit couvrir les coûts suivants : papier à lettre et enveloppes, impression de formulaires, fournitures d'enregistrement/reproduction, papier et bandes de télécopie, papier et fournitures pour ordinateur, rubans d'imprimante et autres articles.

ii) Fournitures médicales

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	183 400
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	900 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	1 200 000

90. Le montant indiqué à cette rubrique correspond aux fournitures médicales destinées au personnel militaire.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	859 300
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	1 170 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	1 560 000

91. Le montant indiqué doit couvrir le coût des désinfectants et produits chimiques nécessaires pour maintenir la tuyauterie et les installations sanitaires à l'abri de la corrosion et pour le nettoyage normal.

iv) Abonnements

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	19 700
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	60 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	80 000

92. Le montant indiqué correspond à l'abonnement à divers journaux internationaux et locaux (quotidiens et hebdomadaires), ainsi qu'à des guides de transports aériens, publications sur les données de communications et autres publications techniques.

/...

v) Fournitures électriques

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	3 200
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

93. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vi) Bâches pare-éclats pour véhicules

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

94. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

vii) Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	4 516 200
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	844 200
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	1 625 400
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	2 549 800

95. Le montant indiqué doit couvrir l'achat d'uniformes pour le personnel civil [vêtements de protection pour les mécaniciens, uniformes pour les chauffeurs, mécaniciens, hommes et femmes de ménage et vêtements pour le personnel de lutte contre l'incendie (209 000 dollars), vestes pare-éclats (50 000 dollars), décalcomanies et drapeaux de l'ONU (180 000 dollars) et casques pour 7 033 membres supplémentaires des contingents (851 000 dollars), ainsi qu'accessoires (bérets bleus, écharpes, etc.) pour 35 994 personnes, à un coût estimé à 35 dollars par personne (1 259 800 dollars)].

viii) Fournitures pour la défense des périmètres

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	1 613 800
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	1 553 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	13 025 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	5 825 000

96. Les montants indiqués doivent permettre de couvrir le coût des fils de fer barbelés, boîtes de gabion et de diverses autres fournitures pour établir des postes d'observation, des points de contrôle et d'autres postes de défense en tant que de besoin.

/...

ix) Cartes d'état-major

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	2 000 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

97. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

x) Intendance et magasins

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	1 024 700
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	3 372 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	3 372 000

98. Les articles visés à cette rubrique sont les suivants : recharges d'oxygène et d'acétylène, fréon, butane, fournitures de conditionnement et d'emballage, ustensiles de cuisine, drapeaux, articles de papeterie, jeux de médailles des Nations Unies, couvre-matelas, oreillers et taies d'oreiller, couvertures, draps, jerrycanes et articles divers.

xi) Fournitures diverses

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	6 733 600
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	-
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

99. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

11. Fournitures et services liés aux élections

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	-
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

100. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

12. Programmes d'information

a) Équipement

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	4 900
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	135 300
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	556 600
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

101. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

b) Matériel et fournitures

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	213 000
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	65 200
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	358 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	477 000

102. Les montants indiqués doivent permettre de couvrir le coût d'articles tels que bandes, pellicules et autres matériels, ainsi que le coût de matériels imprimés.

c) Services contractuels

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	-
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

103. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

d) Coûts de production du Département de l'information

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	57 500
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

104. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

13. Programmes de formation

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	-
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

105. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

14. Programmes de déminagea) Acquisition de matériel

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	195 600
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	-

106. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

/...

b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement

i) Traitements et supplément alimentaire

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	-
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	-

107. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ii) Services divers

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	287 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	382 000

108. Aucun crédit n'est demandé au titre du déminage.

iii) Fournitures diverses

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	33 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	-

109. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	-
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	-
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	-

110. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	2 057 400
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	-
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	1 500 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	1 500 000

111. Les montants indiqués doivent permettre de couvrir les frais de transport et de dédouanement ne figurant sous aucune autre rubrique.

/...

b) Transport aérien militaire

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	—

112. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

c) Fret et transport par les soins d'entreprises privées

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	7 898 300
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	1 654 600
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	1 385 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	1 385 000

113. Les frais de transport maritime et de dédouanement ne figurant sous aucune autre rubrique sont estimés à 890 000 dollars et les coûts du transport par bac à 495 000 dollars.

17. Système intégré de gestion

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	350 000
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	100 000
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	300 000
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	400 000

114. Les montants indiqués correspondent à une part proportionnelle du financement du Système intégré de gestion pour 1994/95.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	3 101 600
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	906 500
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	5 946 400
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	12 510 600

115. Ces montants correspondent à 8,5 % du coût total des dépenses afférentes au personnel civil qui figurent aux rubriques 2 b) et 2 c) ci-dessus.

19. Contributions du personnel

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	3 762 200
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	1 379 400
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	5 987 600
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses	11 970 300

116. Les montants nets des dépenses de personnel figurent à la rubrique 2 b) ci-dessus. Les montants indiqués ici correspondent à la différence entre les émoluments bruts et nets, et représentent donc la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

/...

20. Recettes provenant des contributions du personnel

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	(3 762 200)
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	(1 379 400)
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	(5 987 600)
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	(11 970 300)

117. Les montants correspondant aux contributions du personnel, qui apparaissent à la rubrique 19 ci-dessus, sont portés au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a institué par sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part au budget de la FORPRONU.

21. Contributions volontaires en nature

12 janvier 1992-31 mars 1993 : dépenses	—
1er avril-30 juin 1993 : montant révisé	—
1er juillet 1993-31 mars 1994 : prévisions de dépenses	—
1er avril 1994-31 mars 1995 : prévisions de dépenses .	—

118. Aucun crédit n'est demandé à cette rubrique.

ANNEXE IX

Force de protection des Nations Unies

A. Effectifs actuels

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux et Service mobile				Personnel local	Personnel contractuel	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux (1re classe)	Services généraux (autres classes)	Service mobile	Total				
																		1
Bureau du commandant de la Force	1	1	—	—	—	—	—	—	2	—	1	1	1	2	—	—	—	4
Affaires civiles																		
Personnel de quartier général	—	—	—	3	4	12	4	—	23	—	5	13	—	18	17	—	—	58
Agents de liaison	—	—	—	1	1	3	1	—	6	—	—	5	—	5	3	—	—	14
Secteurs	—	—	—	5	6	19	5	—	35	—	—	27	—	27	26	—	—	88
Frontières	—	—	—	1	5	20	27	—	80	—	—	6	—	6	54	—	—	140
Protection des convois	—	—	—	1	6	2	7	—	16	—	—	16	—	16	16	—	—	48
Ex-République yougoslave de Macédoine	—	—	—	—	1	1	2	—	4	—	—	2	—	2	4	—	—	10
Total partiel	—	—	—	11	23	57	46	27	164	—	5	69	—	74	120	—	—	358
Administration																		
Directeur	—	—	1	—	—	1	1	—	3	—	1	5	—	6	—	—	—	9
Services administratifs	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	2	—	2	—	—	—	3
Finances	—	—	—	—	1	2	—	—	3	—	4	10	—	14	12	—	—	29
Ressources humaines	—	—	—	—	1	2	2	—	5	—	—	11	—	11	12	—	—	28
Achats	—	—	—	—	1	3	3	1	8	—	2	8	—	10	20	—	—	38
Administration sectorielle	—	—	—	—	1	7	—	—	8	17	—	28	—	45	486	—	—	539
Services techniques	—	—	—	1	1	—	—	—	2	—	—	2	—	2	—	—	—	4
Communications	—	—	—	—	1	—	—	—	2	22	—	5	—	27	32	56	—	117
Services généraux	—	—	—	—	1	3	6	3	13	4	1	38	—	43	51	17	—	124
Transports	—	—	—	—	1	—	—	—	1	25	—	1	—	26	39	40	—	106
Projets spéciaux	—	—	—	—	1	1	2	—	6	—	—	3	—	3	4	—	—	13
Gestion des bâtiments	—	—	—	—	1	1	4	—	6	4	—	—	—	4	72	103	—	185
Protection des convois	—	—	—	2	2	25	—	—	29	16	—	3	—	19	771	345	—	1 164
Ex-République yougoslave de Macédoine	—	—	—	—	1	2	2	—	5	—	—	4	—	4	61	25	—	95
Total partiel	—	—	—	1	5	13	48	21	4	92	8	120	—	216	560	586	—	454
Total général	1	1	1	16	36	105	67	31	258	88	14	190	—	292	1	586	—	2 816

B. Effectifs proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux, Service mobile et Service de la sécurité				Personnel local	Personnel contractuel	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Services généraux		Service de la sécurité	Total			
											(1re classe)	(autres classes)					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	1	1	2	—	1	—	1	—	6	—	1	4	—	5	—	—	11
Bureau du commandant de la Force	—	1	—	—	—	—	2	—	3	—	1	1	—	2	—	—	5
Affaires civiles																	
Personnel de quartier général	—	—	1	3	4	12	4	—	24	—	5	13	—	18	17	—	59
Agents de liaison	—	—	—	1	1	3	1	—	6	—	—	5	—	5	3	—	14
Secteurs	—	—	—	5	6	19	5	—	35	—	—	27	—	27	26	—	88
Frontières	—	—	—	1	5	20	27	—	80	—	—	6	—	6	54	—	140
Protection des convois	—	—	—	1	6	2	7	—	16	—	—	16	—	16	16	—	48
Ex-République yougoslave de Macédoine	—	—	—	—	1	1	2	—	4	—	—	2	—	2	4	—	10
Zones protégées	—	—	—	—	—	6	16	2	24	—	—	15	—	15	20	—	59
Total partiel	—	—	1	11	23	63	62	29	189	—	5	84	—	89	140	—	418
Administration																	
Directeur	—	—	1	—	—	1	1	—	3	—	1	5	—	6	—	—	9
Services administratifs	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	2	—	2	—	—	3
Finances	—	—	—	—	1	2	—	—	3	—	4	10	—	14	12	—	29
Ressources humaines	—	—	—	—	1	2	2	—	5	—	—	11	—	11	12	—	28
Achats	—	—	—	—	1	3	3	1	8	—	2	8	—	10	20	—	38
Administration sectorielle	—	—	—	—	1	7	—	—	8	17	—	28	—	45	486	—	539
Services techniques	—	—	—	1	1	—	—	—	2	—	—	2	—	2	—	—	4
Communications	—	—	—	—	1	—	1	—	2	22	—	5	—	27	32	56	117
Services généraux	—	—	—	—	1	3	6	3	13	4	1	38	—	43	51	17	124
Transports	—	—	—	—	1	—	—	—	1	25	—	1	—	26	39	40	106
Services de génie	—	—	—	1	2	3	6	—	12	4	—	3	—	7	76	103	198
Protection des convois	—	—	—	2	2	25	—	—	29	16	—	3	—	19	771	345	1 164
Ex-République yougoslave de Macédoine	—	—	—	—	1	2	2	—	5	—	—	4	—	4	61	25	95
Nouvelles ressources nécessaires ^a	—	—	—	—	4	9	30	15	58	—	3	37	10	50	60	744	912
Total partiel	—	—	1	5	17	57	51	19	150	88	11	157	10	266	1 620	1 330	3 366
Total général	1	2	4	16	41	120	116	48	348	88	18	246	10	362	1 760	1 330	3 800

^a Cette rubrique se rapporte aux résolutions 844 (1993) et 847 (1993) du Conseil de sécurité et au transfert de responsabilité concernant la construction et la logistique du secteur militaire au secteur civil.

C. Déploiement du personnel civil

	1er juillet 1993	15 août 1993	15 septembre 1993	15 octobre 1993	15 décembre 1993	15 janvier 1994	15 février 1994	15 mars 1994	Total
Personnel international									
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	1	—	—	—	1
Sous-Secrétaire général	1	—	—	1	—	—	—	—	2
D-2	1	—	—	2	1	—	—	—	4
D-1	4	(1)	—	2	3	2	3	3	16
P-5	11	—	(1)	5	6	6	1	13	41
P-4	30	1	3	16	16	16	16	22	120
P-3	33	—	5	17	17	17	17	10	116
P-2	16	3	—	6	6	8	6	3	48
Service mobile	55	(4)	1	19	17	—	—	—	88
Services généraux									
1re classe	3	—	5	1	1	2	3	3	18
Autres classes	150	(3)	—	23	24	22	21	9	246
Service de la sécurité	3	1	—	1	2	2	1	—	10
Total partiel	307	(3)	13	93	94	75	68	63	710
Personnel local	920	60	55	65	100	120	120	320	1 760
Personnel contractuel	301	82	43	18	160	200	200	326	1 330
Total	1 528	139	111	176	354	395	388	709	3 800

ANNEXE X

Personnel civil et dépenses y afférentes de la Force de protection des Nations Unies
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Nombre de personnes	Nombre de mois	Coûts standard annuels			Montant total des prévisions de dépenses		
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
Personnel international								
1er juillet 1993-31 mars 1994								
Sous-Secrétaire général	1	9,0	111,0	47,1	52,2	83,3	35,3	39,2
D-2	1	9,0	99,2	40,0	44,7	74,4	30,0	33,5
D-1	4	9,0	92,7	36,8	40,5	278,1	110,4	121,5
P-5	11	9,0	84,7	33,6	35,5	698,8	277,2	292,9
P-4	30	9,0	73,1	29,0	28,4	1 644,8	652,5	639,0
P-3	33	9,0	60,9	24,2	21,2	1 507,3	599,0	524,7
P-2	16	9,0	49,5	19,7	14,9	594,0	236,4	178,8
Service mobile	55	9,0	48,5	46,3	18,8	2 000,6	1 909,9	775,5
Services généraux								
1re classe	3	9,0	45,9	18,2	19,1	103,3	41,0	43,0
Autres classes, New York	75	9,0	34,1	13,5	12,5	1 918,1	759,4	703,0
Autres classes, en dehors de New York	75	9,0	23,0	8,7	8,5	1 293,8	489,4	478,0
Service de la sécurité	3	9,0	38,3	15,2	14,8	86,2	34,2	33,3
Total partiel	307					10 282,5	5 174,6	3 862,3
Prime de risque		9,0	—	7,2	—	—	194,4	—
Réduction au titre de l'indemnité de poste						(1 048,0) ^a		
Total partiel	307					9 234,5	5 368,9	3 862,3
15 août 1993-31 mars 1994								
D-2	(1)	7,5	99,2	40,0	44,7	(62,0)	(25,0)	(27,9)
P-4	1	7,5	73,1	29,0	28,4	45,7	18,1	17,8
P-2	3	7,5	49,5	19,7	14,9	92,8	36,9	27,9
Service mobile	(4)	7,5	48,5	46,3	18,8	(121,3)	(115,8)	(47,0)
Services généraux								
Autres classes, en dehors de New York	(3)	7,5	23,0	8,7	8,5	(43,1)	(16,3)	(15,9)
Service de la sécurité	1	7,5	38,3	15,2	14,8	23,9	9,5	9,3
Total partiel	(3)					(63,9)	(92,5)	(35,9)
Prime de risque	3	7,5	—	7,2	—	—	13,5	—
Réduction au titre de l'indemnité de poste						(16,5) ^a		
Total partiel	(3)					(80,4)	(79,0)	(35,9)

/...

	Nombre de personnes	Nombre de mois	Coûts standard annuels				Montant total des prévisions de dépenses			
			Dépenses communes		Contributions du personnel		Dépenses communes		Contributions du personnel	
			Traitements	de personnel	Traitements	de personnel	Traitements	de personnel	Traitements	de personnel
15 septembre-31 mars 1994										
P-5	(1)	6,5	84,7	33,6	35,5	(45,9)	(18,2)	(19,2)		
P-4	3	6,5	73,1	29,0	28,4	118,8	47,1	46,2		
P-3	5	6,5	60,9	24,2	21,2	164,9	65,5	57,4		
Service mobile	1	6,5	48,5	46,3	18,8	26,3	25,1	10,2		
Services généraux										
1re classe	5	6,5	45,9	18,2	19,1	124,3	49,3	51,7		
Total partiel	13					388,4	168,8	146,3		
Prime de risque	2	6,5	—	7,2	—	—	7,8	—		
Réduction au titre de l'indemnité de poste						(51,1) ^a				
Total partiel	13					337,3	176,6	146,3		
15 octobre 1993-31 mars 1994										
Sous-Secrétaire général	1	5,5	111,0	47,1	52,2	50,9	21,6	23,9		
D-2	2	5,5	99,2	40,0	44,7	90,9	36,7	41,0		
D-1	2	5,5	92,7	36,8	40,5	85,0	33,7	37,0		
P-5	5	5,5	84,7	33,6	35,5	194,1	77,0	81,4		
P-4	16	5,5	73,1	29,0	28,4	536,1	212,7	208,3		
P-3	17	5,5	60,9	24,2	21,2	474,5	188,6	165,2		
P-2	6	5,5	49,5	19,7	14,9	136,1	54,2	41,0		
Service mobile	19	5,5	48,5	46,3	18,8	422,4	403,2	163,7		
Services généraux										
1re classe	1	5,5	45,9	18,2	19,1	21,0	8,3	8,8		
Autres classes, New York	12	5,5	34,1	13,5	12,5	187,6	74,3	68,8		
Autres classes, en dehors de New York	11	5,5	23,0	8,7	8,5	116,0	43,9	42,9		
Service de la sécurité	1	5,5	38,3	15,2	14,8	17,6	7,0	6,8		
Total partiel	93					2 332,0	1 161,0	888,5		
Prime de risque	40	5,5	—	7,2	—	—	132,0	—		
Réduction au titre de l'indemnité de poste						(336,6) ^a				
Total partiel	93					1 995,4	1 293,0	888,5		
15 décembre 1993-31 mars 1994										
Secrétaire général adjoint	1	3,5	122,4	52,6	59,5	35,7	15,3	17,3		
D-2	1	3,5	99,2	40,0	44,7	28,9	11,7	13,0		
D-1	3	3,5	92,7	36,8	40,5	81,1	32,2	35,4		
P-5	6	3,5	84,7	33,6	35,5	148,2	58,8	62,0		
P-4	16	3,5	73,1	29,0	28,4	341,1	135,3	132,5		
P-3	17	3,5	60,9	24,2	21,2	302,0	120,0	105,0		
P-2	6	3,5	49,5	19,7	14,9	86,6	34,5	26,0		
Service mobile	17	3,5	48,5	46,3	18,8	240,5	229,6	93,2		

/...

	Coûts standard annuels				Montant total des prévisions de dépenses			
	Nombre de personnes	Nombre de mois	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
Services généraux								
1re classe	1	3,5	45,9	18,2	19,1	13,4	5,3	5,5
Autres classes, New York	13	3,5	34,1	13,5	12,5	129,3	51,2	47,4
Autres classes, en dehors de New York	11	3,5	23,0	8,7	8,5	73,8	27,9	27,3
Service de la sécurité	2	3,5	38,3	15,2	14,8	22,3	8,9	8,5
Total partiel	93		1 503,0	730,7		1 503,0	730,7	573,2
Prime de risque								
Réduction au titre de l'indemnité de poste	66	3,5	—	7,2	—	—	138,6	—
						(212,2) ^a		
Total partiel	93		1 290,8	869,3		1 290,8	869,3	573,2
15 janvier-31 mars 1994								
D-1	2	2,5	92,7	36,8	40,5	38,6	15,3	16,9
P-5	6	2,5	84,7	33,6	35,5	105,9	42,0	44,4
P-4	16	2,5	73,1	29,0	28,4	243,7	96,7	94,7
P-3	17	2,5	60,9	24,2	21,2	215,7	85,7	75,0
P-2	8	2,5	49,5	19,7	14,9	82,5	32,8	24,8
Services généraux								
1re classe	2	2,5	45,9	18,2	19,1	19,1	7,6	8,0
Autres classes, New York	11	2,5	34,1	13,5	12,5	78,1	30,9	28,6
Autres classes, en dehors de New York	11	2,5	23,0	8,7	8,5	52,7	19,9	19,5
Service de la sécurité	2	2,5	38,3	15,2	14,8	16,0	6,3	6,2
Total partiel	75		852,3	337,3		852,3	337,3	318,0
Prime de risque								
Réduction au titre de l'indemnité de poste	75	2,5	—	7,2	—	—	112,5	—
						(147,4) ^a		
Total partiel	75		704,9	449,8		704,9	449,8	318,0
15 février-31 mars 1994								
D-1	3	1,5	92,7	36,8	40,5	34,8	13,7	15,0
P-5	1	1,5	84,7	33,6	35,5	10,6	4,1	4,3
P-4	16	1,5	73,1	29,0	28,4	146,2	57,9	56,7
P-3	17	1,5	60,9	24,2	21,2	129,4	51,3	45,0
P-2	6	1,5	49,5	19,7	14,9	37,1	14,7	11,1
Services généraux								
1re classe	3	1,5	45,9	18,2	19,1	17,2	6,7	7,0
Autres classes, New York	11	1,5	34,1	13,5	12,5	46,9	18,4	17,2
Autres classes, en dehors de New York	10	1,5	23,0	8,7	8,5	28,8	10,8	10,5
Service de la sécurité	1	1,5	38,3	15,2	14,8	4,8	1,8	1,8
Total partiel	68		455,7	179,4		455,7	179,4	168,6
Prime de risque								
Réduction au titre de l'indemnité de poste	68	1,5	—	7,2	—	—	61,2	—
						(88,3) ^a		
Total partiel	68		367,4	240,6		367,4	240,6	168,6

...

	Coûts standard annuels				Montant total des prévisions de dépenses			
	Nombre de personnes	Nombre de mois	Dépenses communes de personnel		Dépenses communes de personnel		Contributions du personnel	
			Traitements	Contributions du personnel	Traitements	Contributions du personnel	Traitements	Contributions du personnel
15-31 mars 1994								
D-1	3	0,5	92,7	36,8	40,5	11,6	5,5	5,0
P-5	13	0,5	84,7	33,6	35,5	45,9	19,2	19,1
P-4	22	0,5	73,1	29,0	28,4	67,0	27,5	26,0
P-3	10	0,5	60,9	24,2	21,2	25,4	10,0	8,7
P-2	3	0,5	49,5	19,7	14,9	6,2	2,5	1,8
Services généraux								
1re classe	3	0,5	45,9	18,2	19,1	5,7	2,3	2,3
Autres classes, New York	4	0,5	34,1	13,5	12,5	5,7	2,2	2,0
Autres classes, en dehors de New York	5	0,5	23,0	8,7	8,5	4,8	1,8	1,7
Total partiel	63					172,3	71,0	66,6
Prime de risque	54	0,5	—	7,2	—	—	16,2	—
Réduction au titre de l'indemnité de poste						(30,1) ^a		
Total partiel	63					142,2	87,2	66,6
Total, personnel international	710					13 992,1	8 406,4	5 987,6
Personnel local								
1er juillet 1993-31 mars 1994	920	9,0	8,2	0,4	—	5 658,0	276,0	—
15 août 1993-31 mars 1994	60	7,5	8,2	0,4	—	307,5	15,0	—
15 septembre 1993-31 mars 1994	55	6,5	8,2	0,4	—	244,3	11,9	—
15 octobre 1993-31 mars 1994	65	5,5	8,2	0,4	—	244,3	11,9	—
15 décembre 1993-31 mars 1994	100	3,5	8,2	0,4	—	239,2	11,7	—
15 janvier-31 mars 1994	120	2,5	8,2	0,4	—	205,0	10,0	—
15 février-31 mars 1994	120	1,5	8,2	0,4	—	123,0	6,0	—
15-31 mars 1994	320	0,5	8,2	0,4	—	109,3	5,3	—
Total partiel	1 760					7 130,6	347,8	—
Prime de risque								
1er juillet-31 mars 1994	139	9,0	—	1,2	—	—	125,0	—
15 août 1993-31 mars 1994	36	7,5	—	1,2	—	—	27,0	—
15 septembre 1993-31 mars 1994	(19)	6,5	—	1,2	—	—	(12,4)	—
15 octobre 1993-31 mars 1994	10	5,5	—	1,2	—	—	5,5	—
15 décembre 1993-31 mars 1994	100	3,5	—	1,2	—	—	35,0	—
15 janvier-31 mars 1994	120	2,5	—	1,2	—	—	30,0	—
15 février-31 mars 1994	120	1,5	—	1,2	—	—	18,0	—
15-31 mars 1994	94	0,5	—	1,2	—	—	4,7	—
Total partiel	600					—	232,9	—
Total, personnel local	1 760					7 130,6	580,7	—

	Coûts standard annuels				Montant total des prévisions de dépenses			
	Nombre de personnes	Nombre de mois	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
Personnel contractuel international								
1er juillet 1993-31 mars 1994	301	9,0	54,5	—	—	12 303,4	—	—
15 août 1993-31 mars 1994	82	7,5	54,5	—	—	2 793,1	—	—
15 septembre 1993-31 mars 1994	43	6,5	54,5	—	—	1 269,4	—	—
15 octobre 1993-31 mars 1994	18	5,5	54,5	—	—	449,6	—	—
15 décembre 1993-31 mars 1994	160	3,5	54,5	—	—	2 543,3	—	—
15 janvier-31 mars 1994	200	2,5	54,5	—	—	2 270,8	—	—
15 février-31 mars 1994	200	1,5	54,5	—	—	1 362,5	—	—
15-31 mars 1994	326	0,5	54,5	—	—	740,3	—	—
Total, personnel contractuel	1 330					23 732,5		
Total général	3 799					44 855,2	8 987,1	5 987,6
B. Ressources nécessaires pour la période allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995								
Personnel international								
Secrétaire général adjoint	1	12,0	127,8	54,7	59,5	127,8	54,7	59,5
Sous-Secrétaire général	2	12,0	115,9	49,0	52,2	231,8	98,0	104,4
D-2	4	12,0	104,6	42,1	45,3	418,4	168,4	181,2
D-1	16	12,0	97,7	38,8	41,1	1 563,2	620,8	657,6
P-5	41	12,0	89,2	35,4	36,0	3 657,2	1 451,4	1 476,0
P-4	120	12,0	77,1	30,6	28,8	9 252,0	3 672,0	3 456,0
P-3	116	12,0	64,1	25,4	21,5	7 435,6	2 946,4	2 494,0
P-2	48	12,0	52,1	20,7	15,2	2 500,8	993,6	729,6
Service mobile	88	12,0	49,6	47,3	19,1	4 364,8	4 162,4	1 680,8
Services généraux								
1re classe	18	12,0	48,0	19,1	20,3	864,0	343,8	365,4
Autres classes, New York	123	12,0	35,7	14,2	13,3	4 391,1	1 746,6	1 635,9
Autres classes, en dehors de New York	123	12,0	24,5	9,3	9,3	3 013,5	1 143,9	1 143,9
Service de la sécurité	10	12,0	40,1	15,9	15,8	401,0	159,0	158,0
Total partiel	710					38 221,2	17 561,0	14 142,3
Prime de risque	344	12,0	—	7,2	—	—	2 476,8	—
Réduction au titre de l'indemnité de poste						(5 887,6) ^a		
Total partiel	710					32 333,6	20 037,8	14 142,3
Taux de vacance de postes (15 %)						(4 958,7)	(3 052,2)	(2 172,0)
Total, personnel international	710					27 374,9	16 985,6	11 970,3
Personnel local								
Prime de risque	1 760	12,0	8,2	0,4	—	14 432,0	704,0	—
Taux de vacance de postes (5 %)	600	12,0	—	1,2	—	—	720,0	—
						(721,6)	(71,2)	—
Total, personnel local	1 760					13 710,4	1 352,8	—
Total général	2 470					41 085,3	18 338,4	11 970,3

^a Représente l'ajustement du montant estimatif des traitements pour tenir compte du fait que 70 % des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur seront considérés comme étant en mission et n'auront pas droit à l'indemnité de poste.

ANNEXE XI
Ressources nécessaires au titre des locaux de travail et d'hébergement

A. Bureaux

Bureaux	Locaux fournis par le gouvernement ou sans loyer			Locaux loués			Location d'habitations privées			Autres locaux locatifs			Bâtiments préfabriqués			Total	
	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)
Zagreb	2	1 597	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	150	-	62	1 747	-
Belgrade	64	44	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64	44	-
Sarajevo	16	271	-	4	402	4 422	-	-	-	-	-	7	11	-	27	684	4 422
Secteur Nord	3	800	-	-	-	-	16	430	3 200	3	20	6 600	3	1 400	25	2 650	9 800
Secteur Sud	1	75	-	1	52	300	9	70	1 650	5	-	369	-	-	16	197*	2 209
Secteur Est	18	129	-	1	22	600	-	-	-	7	189	350	5	38	31	378	950
Secteur Ouest	2	632	-	1	525	6 500	2	55	250	-	-	475	1 187	-	480	2 399	6 750
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	7	-	7 794	20	-	6 588	9	-	70 331	-	-	36	-*	84 713
Ex-République yougoslave de Macédoine	7	210	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	8	213	-
Total	113	3 758	-	14	1 001	19 616	47	555	11 588	24	209	77 640	551	2 789	749	8 312	108 844

* On ne dispose pas d'informations sur le nombre d'effectifs à tous les endroits.

B. Ateliers

Ateliers	Locaux fournis par le gouvernement ou sans loyer			Locaux loués			Location d'habitations privées			Autres locaux locatifs			Bâtiments préfabriqués			Total	
	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)
Zagreb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgrade	41	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41	-*	-
Sarajevo	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-*	-
Secteur Nord	-	-	-	2	350	1 000	-	-	-	-	-	-	-	-	2	350	1 000
Secteur Sud	6	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	50	-
Secteur Est	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Secteur Ouest	1	200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	200	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ex-République yougoslave de Macédoine	4	56	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	56	-
Total	53	306	-	2	350	1 000	-	-	-	-	-	-	-	-	55	656	1 000

* On ne dispose pas d'informations sur le nombre d'effectifs à tous les endroits.

C. Entrepôts

Entrepôts	Locaux fournis par le gouvernement ou sans loyer			Locaux loués			Location d'habitations privées			Autres locaux locatifs			Bâtiments préfabriqués			Total	
	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)		
Zagreb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Belgrade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Sarajevo	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-*	-		
Secteur Nord	1	50	-	1	80	1 800	-	-	-	-	-	-	2	130	1 800		
Secteur Sud	4	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	30	-		
Secteur Est	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Secteur Ouest	-	-	-	2	12	1 100	-	-	-	-	-	-	6	-12	1 100		
Split	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Boenie-Herzégovine	-	-	-	1	-	240	-	-	-	-	-	-	1	-*	240		
Ex-République yougoslave de Macédoine	11	70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	70	-		
Total	17	150	-	4	92	3 140	-	-	-	-	-	-	6	12	27	254	3 140

* On ne dispose pas d'informations sur le nombre d'effectifs à tous les endroits.

D. Points de contrôle

Points de contrôle	Locaux fournis par le gouvernement ou sans loyer			Locaux loués			Location d'habitations privées			Autres locaux locatifs			Bâtiments préfabriqués			Total
	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	
Zagreb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Belgrade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sarajevo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Secteur Nord	3	21	-	1	9	200	-	-	-	-	-	-	4	30	200	
Secteur Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	15	-	
Secteur Est	26	60	-	-	-	-	-	35	203	205	102	130	163	383	205	
Secteur Ouest	4	70	-	-	-	-	-	6	120	900	63	125	73	315	900	
Split	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Boenie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	33	151	-	1	9	200	-	41	323	1 105	189	270	244	753	1 305	

...

E. Postes frontalière

Postes frontalière	Locaux fournis par le gouvernement ou sans loyer				Locaux loués				Location d'habitations privées				Autres locaux locatifs				Bâtiments préfabriqués				Total								
	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Coût mensuel (en dollars E.-U.)							
																							5	10	80	1 500	10	25	16
Zagreb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Belgrade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Sarajevo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Secteur Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Secteur Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-							
Secteur Est	6	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	25	-	-	-						
Secteur Ouest	-	-	-	-	1	80	1 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Spit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	240	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Total	5	10	-	-	1	80	1 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	25	-	-	-	-	16	115	-	-	1 500

F. Postes d'observations

Postes d'observation	Locaux fournis par le gouvernement ou sans loyer				Locaux loués				Location d'habitations privées				Autres locaux locatifs				Bâtiments préfabriqués				Total								
	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Coût mensuel (en dollars E.-U.)							
																							84	232	84	232	84	232	84
Zagreb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Belgrade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Sarajevo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Secteur Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Secteur Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Secteur Est	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Secteur Ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Spit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	84	232	-	-	232

...

G. Hébergement des troupes

Hébergement des troupes	Locaux fournis par le gouvernement ou sans loyer						Location d'habitations privées						Autres locaux locatifs						Bâtimens préfabriqués						Total
	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)				
Zagreb	2	1 425	-	5	150	157 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	1 575	157 500				
Belgrade	-	38	-	-	14	8 960	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 ^a	8 960				
Sarajevo	3	1 745	-	-	-	-	6	765	29 105	-	200	-	-	-	-	-	-	-	9	2 710 ^a	29 105				
Secteur Nord	3	800	-	3	20	1 000	16	43	8 600	-	84	-	723	1 400	-	-	-	-	745	2 263	9 600				
Secteur Sud	20	641	-	-	-	-	15	295	23 243	22	84	-	351	947	-	-	-	-	408	1 967	23 243				
Secteur Est	36	849	-	1	1	540	7	25	3 315	-	-	-	314	731	-	-	-	-	358	1 606	3 855				
Secteur Ouest	107	1 571	-	-	-	-	41	604	30 098	-	-	-	543	1 849	-	-	-	-	891	4 024	30 098				
Split	83	1 785	-	1	250	60 600	302	624	75 558	50	200	-	60	250	-	-	-	-	496	3 109	136 158				
Bosnie-Herzégovine	22	3 040	-	5	758	51 840	52	2 937	245 636	-	150	-	164	492	-	-	-	-	243	7 377 ^a	297 276				
Ex-République yougoslave de Macédoine	6	758	-	1	22	2 000	24	29	8 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31	809	10 500				
Total	282	12 852	-	16	1 215	282 240	463	5 322	424 055	72	634	-	2 155	5 669	-	-	-	-	2 988	25 492	706 295				

^a On ne dispose pas d'informations sur le nombre d'effectifs à tous les endroits.

H. Hébergement du personnel contractuel international

Hébergement du personnel contractuel international	Locaux fournis par le gouvernement ou sans loyer						Location d'habitations privées						Autres locaux locatifs						Bâtimens préfabriqués						Total
	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)	Nombre d'unités	Nombre de per-sonnes	Coût mensuel (en dollars E.-U.)				
Zagreb	-	-	-	-	-	-	109	172	54 800	-	-	-	-	-	-	-	-	-	109	172	54 800				
Belgrade	-	-	-	-	6	3 840	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 ^a	3 840			
Sarajevo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10	140	-	-	-	-	-	-	1	10	140				
Secteur Nord	-	-	-	-	13	4 300	-	5	1 000	-	-	-	-	13	-	-	-	-	-	31 ^a	5 300				
Secteur Sud	1	1	-	-	-	-	18	29	7 650	-	-	-	-	-	-	-	-	-	19	30	7 650				
Secteur Est	-	-	-	1	7	2 100	6	14	3 075	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	21	5 175				
Secteur Ouest	-	-	-	-	2	1 800	13	16	4 200	-	-	-	1	2	-	-	-	-	14	20 ^a	6 000				
Split	-	-	-	-	3	3 240	3	5	3 250	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	11	6 490				
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	3	5	2 100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	5	2 100				
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	14	3 990	-	-	-	-	-	-	10	14	3 990				
Total	1	1	-	4	34	15 280	152	246	75 775	11	24	4 130	1	15	-	-	-	163	320	95 185					

^a On ne dispose pas d'informations sur le nombre d'effectifs à tous les endroits.

I. Bâtiments préfabriqués

Description	Nombre d'unités	Coût unitaire	Coût total
		(En dollars É.-U.)	
Unités de logement			
Troupes additionnelles	3 300	4 500	14 850 000
Remplacement des unités de logement	600	4 500	2 700 000
Personnel contractuel international	300	4 500	1 350 000
Total partiel	4 200		18 900 000
Sanitaires	420	9 500	3 990 000
Cantines	8 400	1 000	8 400 000
Autres bâtiments préfabriqués			
Installations de conférence	94	4 500	423 000
Bureaux/points de contrôle	540	4 500	2 430 000
Unités de réfrigération	61	35 000	2 135 000
Conteneurs de transport maritime	500	1 200	600 000
Conteneurs de stockage	43	4 500	193 500
Entrepôts	33	100 000	3 300 000
Ateliers	22	40 000	880 000
Total partiel			9 961 500
Total			41 251 500

/...

ANNEXE XII

A. État récapitulatif des besoins concernant les opérations aériennes pour la période allant du 1er juillet 1993 au 31 mars 1994

Type d'aéronef	Nombre d'unités	Nombre de mois	Nombre total d'heures de vol par mois	Coût de location mensuel		Coût de location total	Consommation totale de carburant par mois (Gallons)	Coût total du carburant d'aviation	Coût total de l'assurance par mois	Coût total de l'assurance	Coût total 1er juillet 1993 au 31 mars 1994
				(En dollars É.-U.)	(En dollars É.-U.)						
a) Hélicoptères											
Bell-206	3	9,0	180	145 800	1 312 200	6 300	73 150	15 000	135 000	1 520 350	
Bell-212	3	9,0	180	367 200	3 304 800	18 900	219 430	31 200	280 800	3 805 030	
BH-412	4	5,5	100	220 000	1 210 000	15 000	106 430	—	—	1 316 430	
CH-47	2	4,0	120	720 000	2 880 000	96 000	495 360	80 000	320 000	3 695 360	
Gazelle	4	9,0	100	70 000	630 000	3 300	38 300	—	—	668 300	
Puma	6	9,0	150	330 000	2 970 000	22 500	261 230	—	—	3 231 230	
Sea King	4	9,0	100	227 300	2 045 700	19 000	220 590	—	—	2 266 290	
S-61	2	9,0	120	386 380	3 477 420	22 800	264 710	—	—	3 742 130	
S-61	8	4,0	480	1 545 520	6 182 080	91 200	470 600	200 000	800 000	7 452 680	
Total partiel	36	67,5	1 530	4 012 200	24 012 200	295 000	2 149 800	326 200	1 535 800	27 697 800	
B. Avions											
YAK-40	2	9,0	120	87 000	783 000	46 800	543 350	20 000	180 000	1 506 350	
AN-32	1	9,0	70	60 000	540 000	28 000	325 080	155 980	1 403 820	2 268 900	
IL-76	1	9,0	80	144 500	1 300 500	224 000	2 600 640	200 000	1 800 000	5 701 140	
IL-76	1	4,0	80	144 500	578 000	224 000	1 155 830	200 000	800 000	2 533 830	
Total partiel	5	31,0	350	436 000	3 201 500	522 800	4 624 900	575 980	4 183 820	12 010 220	
Total	41	1 880	4 448 200	27 213 700	6 774 700	817 800	902 180	5 719 620	39 708 020		

/...

B. État récapitulatif des besoins concernant les opérations aériennes pour la période allant du 1er avril 1994 au 31 mars 1995

Type d'aéronef	Nombre d'unités	Nombre de mois	Nombre d'heures de vol par mois	Coût de location mensuel		Coût de location total	Consommation totale de carburant par mois (Gallons)	Coût total du carburant d'aviation	Coût total de l'assurance par mois	Coût total de l'assurance	Coût total au 1er juillet 1993 au 31 mars 1994
				(En dollars É.-U.)	(En dollars É.-U.)						
a) Hélicoptères											
Bell-206	3	12,0	180	145 800	1 749 600	6 300	97 524	15 000	180 000	2 027 124	
Bell-212	3	12,0	180	367 200	4 406 400	18 900	292 572	31 200	374 400	5 073 372	
BH-412	4	12,0	100	220 000	2 640 000	15 000	232 200	—	—	2 872 200	
CH-47	2	12,0	120	720 000	8 640 000	96 000	1 486 080	80 000	960 000	11 086 080	
Gazelle	4	12,0	100	70 000	840 000	3 300	51 084	—	—	891 084	
Puma	6	12,0	150	330 000	3 960 000	22 500	348 300	—	—	4 308 300	
Sea King	4	12,0	100	227 300	2 727 600	19 000	294 120	—	—	3 021 720	
S-61	10	12,0	600	1 931 900	23 182 800	114 000	1 764 720	200 000	2 400 000	27 347 520	
Total partiel	36		1 530	4 012 200	48 146 400	295 000	4 566 600	326 200	3 914 400	56 627 400	
B. Avions											
YAK-40	2	12,0	120	87 000	1 044 000	46 800	724 464	20 000	240 000	2 008 464	
AN-32	1	12,0	70	60 000	720 000	28 000	433 440	155 980	1 871 760	3 025 200	
IL-76	2	12,0	160	289 000	3 468 000	448 000	6 935 040	400 000	4 800 000	15 203 040	
Total partiel	5		350	436 000	5 232 000	522 800	8 092 944	575 980	6 911 760	20 236 704	
Total	41		1 880	4 448 200	53 378 400	817 800	12 659 544	902 180	10 826 160	76 864 104	

/...

ANNEXE XIII

Ressources nécessaires au titre du matériel de communication

Description	Zones protégées (mandat initial)		Zones protégées (mandat élargi)		Bosnie-Herzégovine (3)	Ex-République yougoslave de Macédoine (4)	Zones de sécurité (5)	Nombre total d'unités (1 à 5)	Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total
	(1)	(2)	(3)	(4)						
Matériel VHF										
Antenne fixe/de répéteur	205	38	90	75		35	443	1 000	443 000	
Station fixe	150	30	60	60		20	320	2 000	640 000	
Dispositif portatif de communication sol-air	—	—	—	—		20	20	20 000	400 000	
Walkie-talkie	545	140	200	110		140	1 135	500	567 500	
Mobile	545	140	200	110		140	1 135	1 500	1 702 500	
Chiffreur pour avertisseur individuel portatif	11	2	3	1		7	24	1 000	24 000	
Répéteur	55	8	30	15		15	123	10 000	1 230 000	
Total partiel									5 007 000	
Matériel HF										
Antenne fixe	10	10	—	6		13	39	4 000	156 000	
Station fixe	10	10	—	6		13	39	7 500	292 500	
Station fixe, télécommande	—	—	—	1		3	4	2 000	8 000	
Liaison	—	—	—	1		3	4	1 000	4 000	
Radio mobile	—	12	—	5		10	27	6 000	162 000	
Total partiel									622 500	
Matériel de communication par satellite										
Station centrale	—	—	—	—		1	1	300 000	300 000	
Station auxiliaire	—	1	—	—		3	4	250 000	1 000 000	
Terminal de satellite	—	4	—	1		12	17	100 000	1 700 000	
Station de contrôle de la gestion du parc automobile	3	—	—	—		—	3	20 000	60 000	
Récepteur du système de contrôle de la localisation au sol	2	—	2	—		15	19	3 000	57 000	
Terminal INMARSAT, type "C"	27	4	15	7		32	85	10 000	850 000	
Intégration du système	—	1	—	—		—	1	300 000	300 000	
Total partiel									4 267 000	
Matériel téléphonique										
Central, 6 lignes	100	8	—	6		80	194	2 000	388 000	
Central, 24 lignes	—	4	18	5		—	27	10 000	270 000	
Central, 150 lignes	—	—	2	1		10	13	50 000	650 000	
Central, 400 lignes	—	1	1	—		1	3	140 000	420 000	
Expansion de la capacité du central	2	—	—	—		—	2	75 000	150 000	
Commutateur de messages en télécopie	—	1	—	—		3	4	50 000	200 000	

Description	Zones protégées (mandat initial)	Zones protégées (mandat élargi)	Bosnie-Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Zones de sécurité	Nombre total d'unités (1 à 5)	Coût unitaire	Coût total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)		(En dollars É.-U.)	(En dollars É.-U.)
Téléphone mobile								
Liaison téléphonique de campagne	—	—	—	—	20	20	2 500	50 000
Répéteur téléphonique de campagne	—	8	—	6	80	94	8 000	752 000
	—	—	—	—	20	20	10 000	200 000
Total partiel								3 080 000
Matériel divers								
Pyône d'antenne, portatif	—	5	—	—	10	15	5 000	75 000
Chargeur de batterie	160	40	60	66	33	359	200	71 800
Abri pour le matériel	—	4	—	1	13	18	4 000	72 000
Télécopieur sans cryptographie	60	30	144	26	100	360	2 000	720 000
Télécopieur avec cryptographie	—	4	—	1	13	18	10 000	180 000
Cryptophone	—	5	18	6	30	59	8 000	472 000
Panneau photovoltaïque	30	—	20	10	10	70	1 000	70 000
Chargeur de batterie thermoélectrique	3	—	5	3	4	15	15 000	225 000
Source d'énergie ininterrompible :								
3 kVA	—	—	—	—	10	10	2 500	25 000
5 kVA	—	8	—	—	5	13	4 000	52 000
Total partiel								1 962 800
Total partiel								14 939 300
Fret (12 %)								1 792 700
Total								16 732 000

ANNEXE XIV

Ressources nécessaires au titre du matériel d'atelier et d'essai

Description	Nombre d'unités	Coût unitaire	Coût total
		(En dollars É.-U.)	
Matériel d'essai			
Analyseur de communications	19	15 000	285 000
Programmeur de communications	47	4 000	188 000
Oscilloscope numériseur	10	18 000	180 000
Compteur électrique	26	1 500	39 000
Total partiel			692 000
Matériel d'atelier			
Source d'énergie pour établi	23	1 500	34 500
Boîte d'outils pour mécaniciens	55	1 500	82 500
Établi	41	2 000	82 000
Total partiel			199 000
Total partiel			891 000
Fret (12 %)			106 900
Total			997 900

ANNEXE XV

État récapitulatif des ressources nécessaires pour les véhicules

Description du matériel	Nombre d'unités	Coût unitaire	Coût total
		(En dollars É.-U.)	
Véhicules supplémentaires			
Berlines moyennes	15	17 000	255 000
Berlines légères	10	13 000	130 000
Jeeps légères	323	20 500	6 621 500
Jeeps blindées	10	150 000	1 500 000
Autocars légers	78	19 000	1 482 000
Autocars lourds	10	120 000	1 200 000
Camions :			
Camions légers	20	50 000	1 000 000
Camions lourds	91	100 000	9 100 000
Ambulances, 4x4	6	40 000	240 000
Camions-citernes (carburant)	21	95 000	1 995 000
Camions-citernes (eau)	18	95 000	1 710 000
Tracteurs	10	120 000	1 200 000
Bennes à ordures	2	95 000	190 000
Autopompes	4	55 000	220 000
Véhicules de chargement (aéroport)	3	85 000	255 000
Balayeuses de piste	2	35 000	70 000
Tracteurs d'avions	2	35 000	70 000
Bulldozers	9	220 000	1 980 000
Chariots élévateurs à prise frontale	8	120 000	960 000
Niveleuses	4	120 000	480 000
Rouleaux compresseurs	1	40 000	40 000
Chariots élévateurs à fourche	9	35 000	315 000
Total partiel	656		31 013 500
Véhicules de remplacement			
Berlines lourdes	2	20 000	40 000
Berlines moyennes	22	17 000	374 000
Total partiel	24		414 000
Total partiel	680		31 427 500
Fret (12 %)			3 771 300
Véhicules provenant de l'APRONUC			
Autocars légers	(19)	19 000	(361 000)
Total partiel	(19)		(361 000)
Total	661		34 837 800

/...

ANNEXE XVI

Parc de véhicules de la Force de protection des Nations Unies

Type de véhicule	Adminis- tration	Services techniques	Transmis- sions	Ressources humaines	Finances	Services généraux	Appui sur le terrain	Achats	Transports	Services de génie civil	Police civile	Affaires civiles	Véhicules utilisés en commun				Commandant de la Force	Observateurs militaires	Militaires Total
													Réserve de la Force	Commandant de la Force	Observateurs militaires	Militaires Total			
Berlines lourdes	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	5	—	1	—	—	2	13
Berlines moyennes	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—	1	6	8	3	—	1	—	3	27
Berlines légères	4	3	8	1	1	4	4	4	4	77	21	16	41	24	5	4	—	76	297
Jeeps légères	—	—	16	—	—	3	33	—	41	234	217	87	55	153	—	189	—	72	1 100
Jeeps moyennes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—	—	32	—	—	45
Autocars légers	4	—	6	—	—	7	19	—	24	14	—	—	25	—	—	—	—	18	117
Autocars moyens	—	—	—	—	—	—	7	—	7	—	—	—	1	—	—	—	—	—	15
Autocars lourds	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	—	—	—	10
Camions légers	—	—	16	—	—	16	31	2	18	38	—	—	8	—	—	—	—	—	129
Camions moyens	—	—	3	—	—	8	15	—	14	23	—	—	16	—	—	—	—	—	79
Camions lourds	—	—	2	—	—	—	—	—	80	38	—	—	—	—	—	—	—	—	120
Ambulances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11
Camions-grues, 25 t	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14	—	—	—	—	—	—	—	—	14
Camions-grues, 5 t	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	3	—	—	—	—	—	7
Bennes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	46	—	—	—	—	—	—	—	—	46
Camions-citernes (carburant)	—	—	—	—	—	—	—	—	9	—	—	—	15	—	—	—	—	28	52
Camions-ateliers	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Camions-citernes (eau)	—	—	—	—	—	—	—	—	18	10	—	—	2	—	—	—	—	21	54
Dépanneuses	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	7
Tracteurs	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11
Bennes à ordures	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17	—	—	—	—	—	—	—	—	17
Autopompes	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	—	—	—	—	—	—	—	—	9
Excavatrices	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	—	—	—	—	—	—	10
Engins de manutention de conteneurs	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5
Bulldozers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17	—	—	—	—	—	—	—	—	17
Chariots élévateurs à prise frontale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	—	—	—	—	—	—	—	12
Niveleuses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	—	—	—	—	—	—	10
Rouleaux compresseurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	—	8
Bulldozers de démontage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chariots élévateurs à fourche	—	—	—	—	—	10	—	—	3	12	—	—	—	—	—	—	—	10	35
Véhicules d'aéroport	—	—	—	—	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7
Total	14	6	51	1	1	59	112	6	248	590	239	110	202	180	6	226	242	2 293	

ANNEXE XVII

Ressources nécessaires au titre du matériel de bureau

Description	Zones protégées (mandat initial)	Zones protégées (mandat élargi)	Bosnie-Herzégovine	Ex-République yougoslave de Macédoine	Zones de sécurité	Nombre total d'unités (1 à 5)	Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)			
Matériel de reproduction								
Très grosse photocopieuse	—	—	1	—	—	1	25 000	25 000
Grosse photocopieuse	1	1	2	1	1	6	10 000	60 000
Photocopieuse moyenne	—	2	6	2	4	14	5 000	70 000
Petite photocopieuse	1	5	9	5	10	30	2 000	60 000
Presse à imprimer	1	—	—	—	—	1	180 000	180 000
Total partiel								395 000
Matériel divers								
Calculatrice	65	—	25	5	5	100	50	5 000
Caisse enregistreuse	5	—	—	—	—	5	2 000	10 000
Dictaphone	10	—	7	3	—	20	500	10 000
Machine à plastifier	5	—	3	1	1	10	250	2 500
Rétroprojecteur	—	4	5	1	10	20	250	5 000
Déchiqeteuse moyenne	—	—	3	1	6	10	4 000	40 000
Petite déchiqeteuse	—	—	48	8	24	80	2 500	200 000
Projecteur de diapositives	5	—	3	1	1	10	500	5 000
Machine à écrire	—	10	10	5	35	60	700	42 000
Total partiel								319 500
Total partiel								714 500
Fret (12 %)								85 700
Total								800 200

/...

ANNEXE XVIII

Ressources nécessaires au titre du matériel informatique

Description	Zones protégées (mandat initial) (1)	Zones protégées (mandat élargi) (2)	Bosnie-Herzégovine (3)	Ex-République yougoslave de Macédoine (4)	Zones de sécurité (5)	Nombre total d'unités (1 à 5)	Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total (En dollars É.-U.)	Unités transférées de l'APRONUC	Réduction des prévisions de dépenses (En dollars É.-U.)	Prévisions de dépenses totales	
												(6)
Matériel de bureautique												
Ordinateur de bureau	100	20	180	50	100	450	1 380	621 000	(6)	(8 280)	612 720	
Ordinateur portatif	20	10	180	40	50	300	2 100	630 000	(300)	(630 000)	—	
Modem	20	—	—	—	—	20	850	17 000	—	—	17 000	
Imprimante à jet d'encre	60	10	100	30	60	260	350	91 000	(163)	(57 050)	33 950	
Imprimante par points	30	—	—	—	—	30	900	27 000	(3)	(2 700)	24 300	
Imprimante couleurs	20	—	10	—	—	30	2 500	75 000	(30)	(75 000)	—	
Imprimante laser	50	10	90	30	50	230	1 500	345 000	(5)	(7 500)	337 500	
Imprimante portative	20	10	180	40	50	300	400	120 000	(300)	(120 000)	—	
Imprimante laser (grande vitesse)	6	—	2	—	2	10	3 400	34 000	(7)	(23 800)	10 200	
Lecteur	15	—	5	—	—	20	3 500	70 000	—	—	70 000	
Source d'énergie ininterrompible	20	—	10	—	—	30	1 000	30 000	—	—	30 000	
600 KVA	—	—	180	—	100	280	400	112 000	(278)	(111 200)	800	
Total partiel								2 172 000		(1 035 530)	1 136 470	
Matériel pour le réseau local												
Commutateur Ethernet	10	—	—	—	—	10	8 000	80 000	—	—	80 000	
Postes centraux et répéteurs	10	2	18	5	10	45	2 000	90 000	—	—	90 000	
Carte d'interface	100	20	180	50	100	450	200	90 000	—	—	90 000	
Serveur	6	—	4	—	—	10	45 000	450 000	—	—	450 000	
Fils et fournitures électriques	100	20	180	50	100	450	400	180 000	(180)	(72 000)	108 000	
Total partiel								890 000		(72 000)	818 000	
Logiciel												
Entretien du logiciel de bureautique spécialisé	1	—	—	—	—	1	40 000	40 000	—	—	40 000	
Entretien du système de comptabilité	1	—	—	—	—	1	40 000	40 000	—	—	40 000	
Logiciel multi-utilisateurs	10	—	—	—	—	10	10 000	100 000	(2)	(20 000)	80 000	
Logiciel mono-utilisateur	120	30	360	90	150	750	900	675 000	(600)	(540 000)	135 000	
Logiciel Novell (250 utilisateurs)	10	—	—	—	—	10	15 000	150 000	—	—	150 000	
Logiciel de levé géographique	1	—	—	—	—	1	15 000	15 000	—	—	15 000	
Analyseur de protocoles	4	—	—	—	—	4	1 500	6 000	—	—	6 000	
Total partiel								1 026 000		(560 000)	466 000	
Total partiel								4 088 000		(1 667 530)	2 420 470	
Fret (12 %)								490 600			490 600	
Total								4 578 600		(1 667 530)	2 911 070	

ANNEXE XIX

Ressources nécessaires au titre des groupes électrogènes

Description	Nombre d'unités	Coût unitaire (En dollars É.-U.)	Coût total
Nouvelles stations			
Groupes électrogènes mobiles			
6 kVA	20	6 600	132 000
15 kVA	20	8 500	170 000
20 kVA	160	9 100	1 456 000
36 kVA	300	10 100	3 030 000
50 kVA	250	11 200	2 800 000
75 kVA	310	14 400	4 464 000
Petit groupe électrogène			
3,9 kVA	200	5 000	1 000 000
Générateurs fixes			
110 kVA	38	18 000	684 000
160 kVA	10	22 000	220 000
Générateurs fixes en conteneurs			
350 kVA	1	53 000	53 000
450 kVA	4	80 000	320 000
700 kVA	1	100 000	100 000
Total partiel			14 429 000
Augmentation de la capacité des stations existantes			
Générateurs fixes			
350 kVA	3	38 000	114 000
225 kVA	5	28 000	140 000
160 kVA	5	22 000	110 000
110 kVA	5	18 000	90 000
Générateurs fixes, synchronisés en parallèle, en conteneurs			
2 x 110	1	50 000	50 000
3 x 110	2	75 000	150 000
2 x 160	50	60 000	3 000 000
2 x 225	55	73 000	4 015 000
3 x 225	10	125 000	1 250 000
3 x 160	15	105 000	1 575 000
3 x 350	1	150 000	150 000
Total partiel			10 644 000
Matériel électrique			
Câbles et accessoires			
Tableau de distribution, type A1	275	102	28 000
Tableau de distribution, type B1	640	420	268 800
Tableau de distribution, type B2	280	370	103 600
Tableau de distribution, type C1	755	975	736 100
Tableau de distribution, type C2	230	660	151 800
Tableau de distribution, type D1	220	2 680	589 600
Tableau de distribution, type D2	10	1 580	15 800
Pièces de rechange électriques			186 200
Total partiel			2 866 800
Total partiel			27 939 800
Fret (12 %)			3 352 800
Total			31 292 600

/...

ANNEXE XX

Ressources nécessaires au titre des réservoirs d'essence et débitmètres

Description	Sarajevo (1)	Belgrade (2)	Bosnie- Herzégovine (3)	Secteur Nord (4)	Secteur Sud (5)	Secteur Est (6)	Secteur Ouest (7)	Ex-République yougoslave de Macédoine (8)	Nombre total d'unités (1 à 8)	Coût	
										unitaire	total (En dollars É.-U.)
Réservoirs de stockage de carburant métalliques, avec socle											
15 000 litres	20	10	30	10	20	10	10	10	120	4 000	480 000
7 000 litres	4	4	6	4	4	4	4	5	35	3 000	105 000
5 000 litres	5	5	20	5	5	5	5	5	55	2 500	137 500
3 000 litres	5	10	10	5	5	5	5	5	50	2 000	100 000
Réservoirs d'essence											
5 000 litres, avec distributeur	12	2	8	—	—	—	—	2	24	8 500	204 000
15 000 litres, indépendant	—	2	—	4	4	4	4	2	20	4 000	80 000
20 000 litres, indépendant	8	8	8	4	5	5	4	8	50	2 700	135 000
Pompes à essence											
10 m ³ /h	2	2	2	2	2	2	2	2	16	5 000	80 000
25 m ³ /h	2	3	4	4	3	3	2	1	22	20 000	440 000
60 m ³ /h	1	1	1	1	1	—	1	—	6	35 000	210 000
Pompe à essence avec débitmètre, 3 m ³ /h	—	4	—	4	4	4	4	—	20	3 500	70 000
Citernes gonflables (de campagne)											
Citerne d'essence gonflable, 3 m ³	1	3	3	—	—	—	—	3	10	6 000	60 000
Citerne d'essence gonflable, 25 m ³	2	2	7	2	2	—	2	—	17	12 000	204 000
Citerne gonflable de campagne, 80 m ³	3	1	4	1	1	1	1	1	13	15 000	195 000
Matériel divers											
Filtres à essence (de campagne)	3	3	3	3	2	3	3	—	20	7 500	150 000
Unités d'approvisionnement des aéronefs	1	2	2	—	2	—	—	1	8	9 000	72 000
Débitmètres (carburants divers)	8	6	9	4	4	4	10	5	50	4 000	200 000
Total partiel											2 922 500
Fret (12 %)											350 700
Total											3 273 200

/...

ANNEXE XXI

Ressources nécessaires au titre du matériel d'information

Description	Nombre d'unités	Coût unitaire	Coût total
		(En dollars É.-U.)	
Caméra Betacam	2	75 000	150 000
Appareils de montage Betacam	1	130 000	130 000
Récepteurs de satellite	10	2 000	20 000
Pièces de rechange			10 000
Appareils de reportage radio	6	2 000	12 000
Liaison à fibres optiques	1	15 000	15 000
Émetteur radio	2	60 000	120 000
Liaison hyperfréquences	2	20 000	40 000
Total partiel			497 000
Fret (12 %)			59 600
Total			556 600

ANNEXE XXII

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la
période allant du 12 janvier 1992 au 31 décembre 1993

(En dollars des États-Unis)

	Montant brut	Montant net
1. <u>Ressources</u>		
12 janvier 1992-31 mars 1993	579 309 400	575 583 200
1er avril 1993-30 juin 1993	282 584 900	281 132 800
1er juillet 1993-31 décembre 1993	<u>395 000 000</u>	<u>391 515 650</u>
Total, ressources	1 256 894 300	1 248 231 650
2. <u>Dépenses de fonctionnement</u>		
12 janvier 1992-31 mars 1993	578 840 400	575 114 200
1er avril 1993-30 juin 1993	263 383 200	262 003 800
1er juillet 1993-31 décembre 1993	<u>395 000 000</u>	<u>391 515 650</u>
Total, dépenses de fonctionnement	1 237 223 600	1 228 633 650
3. <u>Solde inutilisé (1-2)</u>	19 670 700	19 598 000
4. <u>Intérêts et recettes diverses</u>		
a) Intérêts créditeurs	3 631 689	3 631 689
b) Recettes diverses	<u>75 372^a</u>	<u>75 372^a</u>
Total, intérêts et recettes diverses	3 707 061	3 707 061
5. <u>Contributions non réglées</u> au 12 novembre 1993		<u>377 262 623</u>
6. <u>Déficit d'exploitation prévu</u> (1-2+4-5)		<u><u>(353 957 562)</u></u>

^a Y compris une contribution volontaire de 7 081 dollars.

/...

ANNEXE XXIII

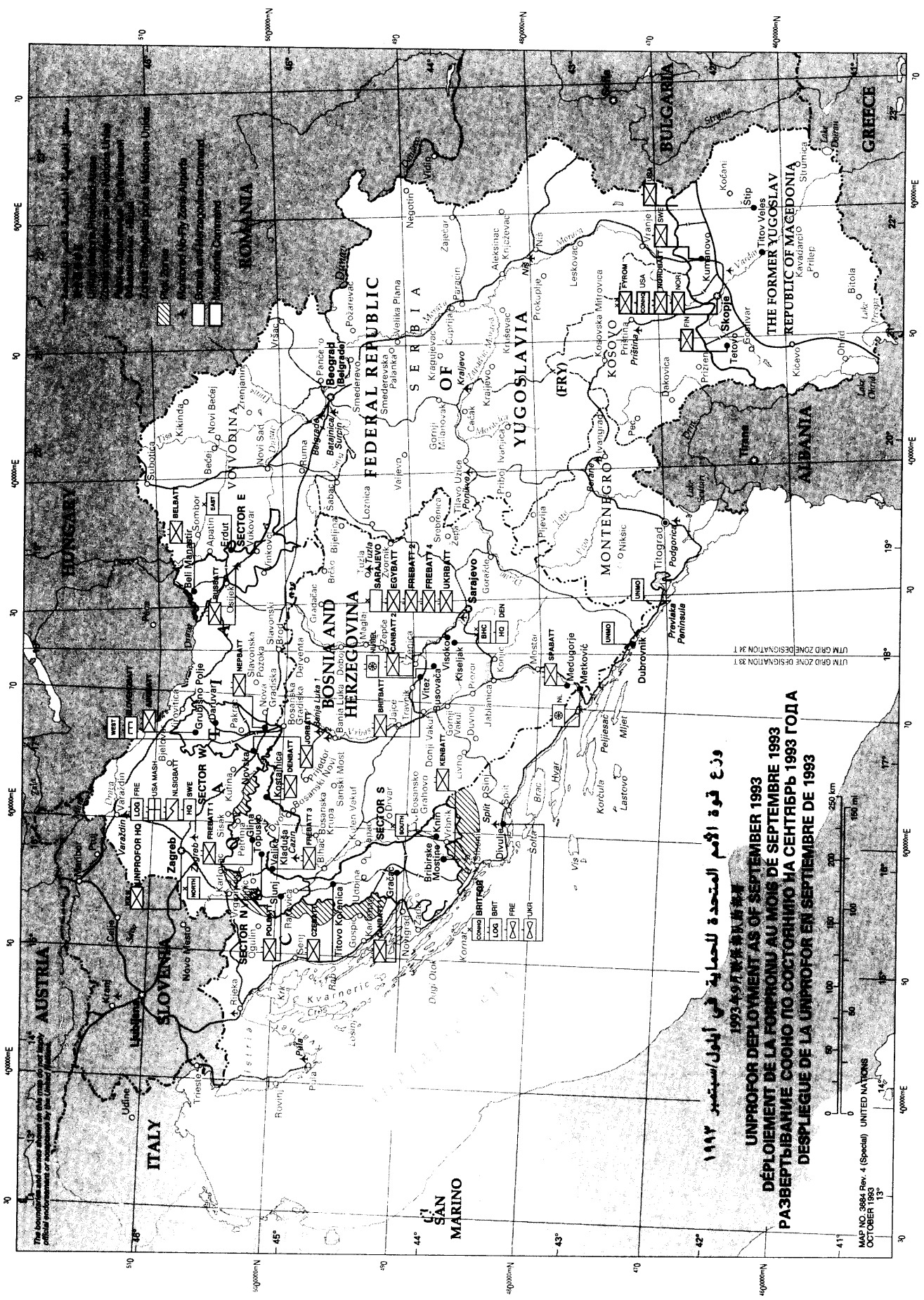
Contributions volontaires pour la période allant du
12 janvier 1992 au 30 septembre 1993

(En dollars des États-Unis)

Gouvernement	Contribution	Valeur
Allemagne	Prêt de 395 véhicules et remorques et de 50 groupes électrogènes	^a
États-Unis d'Amérique	Donation de 3 400 cartes d'état-major	1 700 000
Italie	Prêt de 15 véhicules blindés de transport de troupes, entièrement équipés	5 593 220
Liechtenstein	Contribution en espèces	7 081
Suède	Donation de deux berlines	42 388
Suisse	Service d'évacuation aérienne d'urgence de Zagreb à Dublin, avril 1993	^a
	Service d'évacuation aérienne d'urgence de Zagreb à Lisbonne, juillet 1992	^a
	Donation de 40 camions	^a
	Donation de deux véhicules blindés	433 566

^a La valeur de cette contribution volontaire n'a pas encore été déterminée.

/...



وزع قوة الأمم المتحدة للحماية في أيلول/سبتمبر ١٩٩٣
 1993年9月联合国维和部署
 UNPROFOR DEPLOYMENT AS OF SEPTEMBER 1993
 DÉPLOIEMENT DE LA FORPROU AU MOIS DE SEPTEMBRE 1993
 РАЗВЕРТЫВАНИЕ СООНО ПО СОСТОЯНИЮ НА СЕНТЯБРЬ 1993 ГОДА
 DESPLIEGUE DE LA UNPROFOR EN SEPTEMBRE DE 1993

MAP NO. 3884 Rev. 4 (Special)
 UNITED NATIONS
 OCTOBER 1993